

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
30/04/2020

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2020-ARA-KKP-2523

1. Intitulé du projet

Démolition totale de différentes maisons et aménagement d'un parking au 2-4-6-8 Place de l'hotel de Ville et 65-67 avenue des Célestins à Vichy.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Vichy

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AGUILERA Frédéric, Maire de la Ville de Vichy

RCS / SIRET

2 1 0 3 0 3 1 0 3 0 0 0 1 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Démolition de 5 bâtiments, réaménagement global du parking existant de 53 places avec création de 29 places de stationnements supplémentaires. Le parking sera structuré par une ceinture de plate-bande de vivaces plantées en mélange ponctuée par huit arbres et des arbustes. Au milieu du parking une noue végétalisée sera créée qui recueillera les eaux de surfaces avec une surverse dans le réseau d'eaux pluviales. L'idée étant d'apporter un espace ombragé et relativement (autant que faire se peut) coupé du milieu urbain environnant en rejetant le moins d'eau possible dans les réseaux existants. La palette végétale sera typée méridionale afin d'être en capacité de résister aux effets du changement climatique.

Arbres : SALIX alba chermesina

Arbustes : hippocrepis emerus, Vitex agnus-castus, Coronilla glauca, etc.

Vivaces : Rosmarinus officinalis, Santolina virens, Teucrium chamaedrys etc.

L'ensemble du revêtement de la chaussée et des parkings sera en enrobé noir. Les eaux de surface seront collectées par la noue centrale et par les bandes végétales à la périphérie du parking qui permettront de gérer les eaux pluviales par infiltration.

Les plates-bandes seront paillées à l'aide d'un broyat de branches issu de l'activité du service Espaces Verts de la Ville de Vichy.

4.2 Objectifs du projet

Démolition des bâtiments en très mauvais état qui vont devenir problématiques pour la sécurité, et requalification de cet espace alliant réponse aux besoins de stationnement et végétalisation permettant de désimperméabiliser une partie de l'emprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Chantier classique de démolition et de voirie avec engin de travaux publics du type pelle à chenille et camions.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Parking de 82 places de stationnement ouvert au public, emplacement deux roues.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Démolition des bâtiments sur 1553 m ² Réaménagement du parking existant sur 916 m ² Surface total du projet 2469 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2-4-6-8 Place de l'hotel de Ville et
65-67 avenue des Célestins à Vichy.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Vichy Communauté
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone tampon de la Mairie de Vichy classée monument historique
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondations, PPR argiles gonflantes.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Matériaux issus de la démolition, environ 70 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Grave non traité pour réalisation de la structure du futur parking, environ 300 m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic chantier issue des travaux pour évacuation des déblais et réalisation des remblais (environ 80 poids lourds type 6*4)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Émission de bruit des engins de chantier lors de la phase travaux. Tous les engins et véhicules de chantiers respectent les normes européennes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de vibration lors de la phase de démolition du chantier (durée environ 4 semaines).
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais inertes issues de la démolition, environ 70 m ³ . Production de déchets amiantés suivant diagnostic effectué au mois de juin 2019 (environ 20 tonnes). La ville de Vichy a bien pris en compte le désamiantage par une entreprise spécialisée sous la surveillance d'un coordonnateur SPS. Les diagnostics plomb ont été faits et n'ont pas relevé de présence de plomb.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Utilisation d'engins conformes à la réglementation pour les nuisances sonores et réduction des émissions de poussière lors de la démolition en arrosant. Des réunions préparatoires seront faites avec les riverains et l'entreprise de démolition pour expliquer et limiter les gênes. Réduction du trafic routier et d'utilisation de ressources naturelles en réutilisant une partie des déblais inertes en remblais des caves existantes .

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à démolir des bâtiments anciens dont un abritant un parking de 22 places, à réaménager un parking existant de 82 places en intégrant des noues paysagères afin de favoriser l'infiltration des eaux, avec une sur-verse dans le réseau d'eau pluviale pour limiter la prolifération de nuisible, et à végétaliser une bonne partie de l'emprise (plantation de 8 arbres, arbustes et de haies végétales). Le projet améliore d'un point environnemental la situation actuelle et par conséquent pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale. La ville de Vichy a pris également la mesure des gênes occasionné par les travaux en organisant des réunions avec les riverains du projet, en effectuant tous les diagnostics, notamment plomb et amiante, et en intégrant dans le DCE le désamiantage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Ensemble des diagnostics plomb et amiante des bâtiments à démolir (§ 6.1 et 6.4). Exemple d'un DCE avec prise en compte du désamiantage (§6.4).

9. Engagements et signature

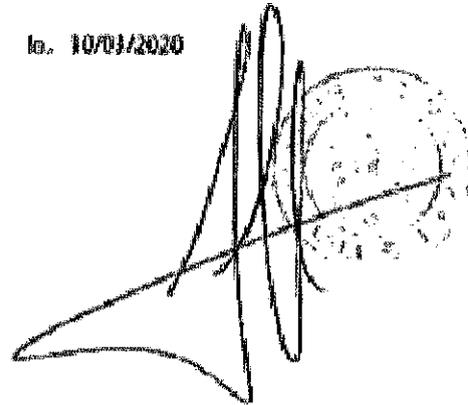
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et données



Fait à **VICHY**

le **10/03/2020**

Signature



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Numéro de dossier : **M201231_01668_1**
Norme employée : AFNOR NFX 46-020
Date du repérage : 09/04/2019
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 06 h 00
Date émission rapport : 29/04/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition. Arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012, Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-23 et R. 1334-24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **2-2 BIS PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
Ensemble des bâtiments

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE**
Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
Nom : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	6
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	9
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante...	9
	D.6. Zones non visitées.....	10
E.	Annexes au rapport.....	11
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	11
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	13
	E.3. Planches de repérage.....	14
	E.4. Procès verbaux d'analyses.....	15

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **09/04/2019**
 Durée du repérage : **06 h 00**
 Type de bâtiment : **BATIMENTS COMMUNAUX**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses

Nom du laboratoire : **EUROFINS**
 Adresse : **4, Chemin des Maures**
33170 GRADIGNAN
 Acc. Cofrac ou équivalent : **COFRAC 1-5840, PCA AB1609, IPAC L0705**

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

❖ Local vélo

❖ Parking

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Etat de conservation	Photo
Néant	-	-	-	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Local vélo	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Chape maigre finition ciment	
Local vélo	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Chape maigre finition ciment sous regard entrée	
Local vélo; Parking	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Joint de scellement ciment parpaing	
Local vélo; Parking	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Enduit plâtre sur mur béton	

Localisation	Description du matériau	Photo
Local vélo	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Joint de scellement ciment brique creuse	
Local vélo; Parking	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Joint scellement ciment mur brique pleine	
Local vélo; Parking	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Mastic vitrier	
Parties extérieures	Identifiant : M0008 (P0008) Description : Enduit de façade blanc sur mur pierre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Parties extérieures	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Enduit de façade gris sur mur pierre	
Parking	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Enrobé	
Parking	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Mastic vitrier sur verrière	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Néant	-	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement	Photo
Néant	-	-	

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **VICHY**, le **29/04/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangers de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

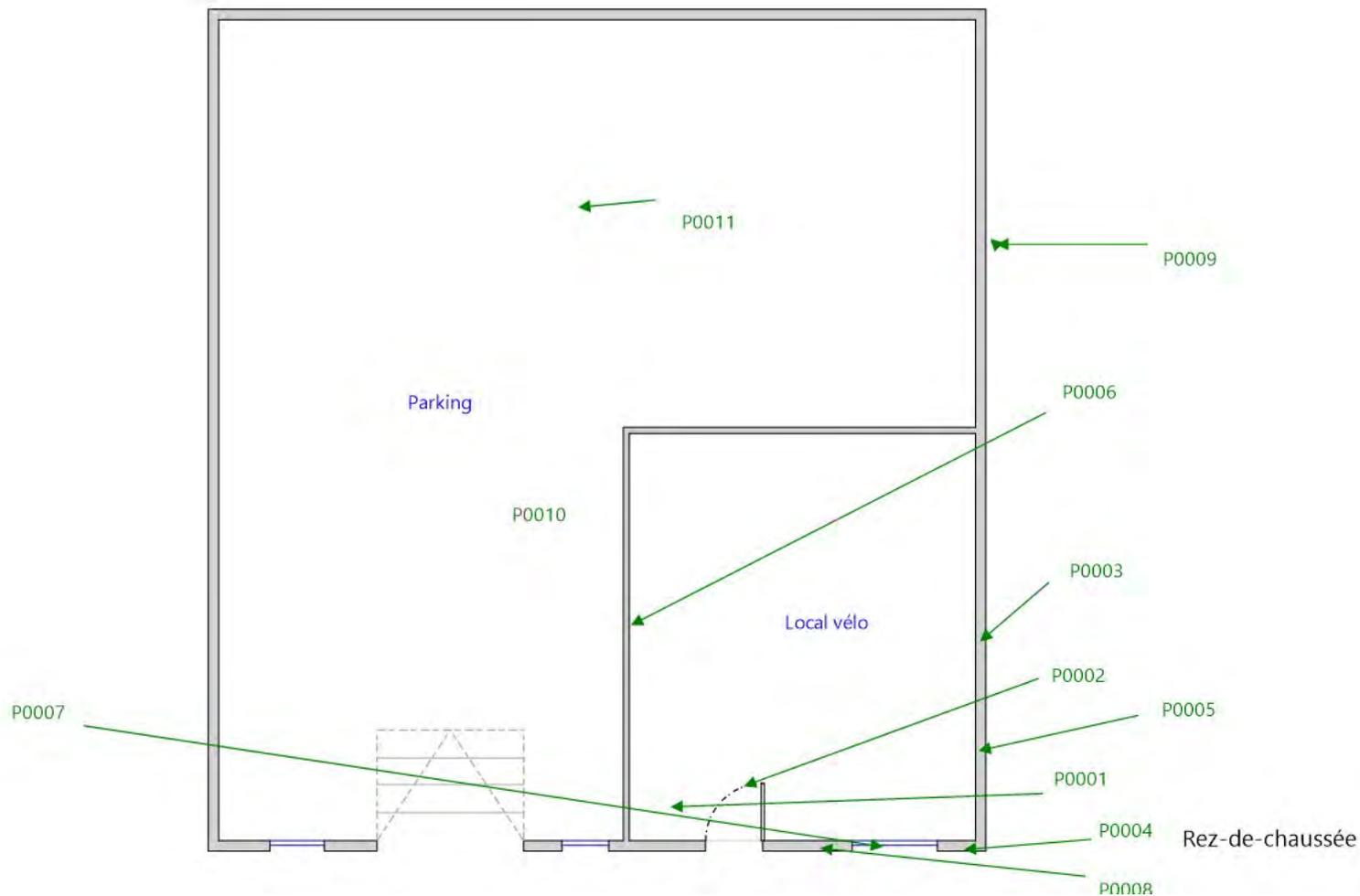
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Chape maigre finition ciment	Local vélo
P0002	Chape maigre finition ciment sous regard entrée	Local vélo
P0003	Joint de scellement ciment parpaing	Local vélo
P0004	Enduit plâtre sur mur béton	Local vélo
P0005	Joint de scellement ciment brique creuse	Local vélo
P0006	Joint scellement ciment mur brique pleine	Local vélo
P0007	Mastic vitrier	Local vélo
P0008	Enduit de façade blanc sur mur pierre	Parties extérieures
P0009	Enduit de façade gris sur mur pierre	Parties extérieures
P0010	Enrobé	Parking
P0011	Mastic vitrier sur verrière	Parking

E.3. Planches de repérage



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

**HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

E.4. Procès verbaux d'analyses

AED EXPERTISES CENTRE-AUVERGNE
Monsieur Florian GANNE
77 Avenue de Gramont
03200 VICHY

Numéro de dossier : 19K012437

Référence de dossier : Dossier: M201231_01668_1

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 19K012437-001 - Référence *P0001* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-002 - Référence *P0002* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment sous regard entree - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-003 - Référence *P0003* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint de scellement ciment parpaing - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-004 - Référence *P0004* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur betor - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-005 - Référence *P0005* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint de scellement ciment brique creuse - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-006 - Référence *P0006* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint scellement ciment mur brique pleine - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-007 - Référence *P0007* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Local velo*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-008 - Référence *P0008* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade blanc sur mur pierre - Parties exterieures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-009 - Référence *P0009* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade gris sur mur pierre - Parties exterieures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-010 - Référence *P0010* - *10. Voies et Reseaux divers - Revetement routier - Bitume couche et sous-couche - Enrobe - Parking*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012437-011 - Référence *P0011* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier sur verriere - Parking*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD-OUEST**

Laboratoire
4 Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-029578-01

Version du : 29/04/2019 08:55

Page 1/4

Dossier N° : 19RI027279

Date de réception : 12/04/2019

Référence dossier : 19K012437 - Dossier: M201231_01668_1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	19K012437-001 - P0001 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Local velo	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	19K012437-002 - P0002 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment sous regard entree - Local velo	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	19K012437-003 - P0003 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de scellement ciment parpaing - Local velo	Matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	19K012437-004 - P0004 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Local velo	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (marron) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-029578-01

Version du : 29/04/2019 08:55

Page 2/4

Dossier N° : 19RI027279

Date de réception : 12/04/2019

Référence dossier : 19K012437 - Dossier: M201231_01668_1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	19K012437-005 - P0005 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de scellement ciment brique creuse - Local velo	Matériau (pulvérulent) (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	19K012437-006 - P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint scellement ciment mur brique pleine - Local velo	Matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	19K012437-007 - P0007 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Local velo	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	19K012437-008 - P0008 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit de facade blanc sur mur pierre - Parties exterieures	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-029578-01

Version du : 29/04/2019 08:55

Page 3/4

Dossier N° : 19RI027279

Date de réception : 12/04/2019

Référence dossier : 19K012437 - Dossier: M201231_01668_1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
009	19K012437-009 - P0009 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit de facade gris sur mur pierre - Parties exterieures	Matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	19K012437-010 - P0010 - 10. Voies et Reseaux divers - Revêtement routier - Bitume couche et sous-couche - Enrobe - Parking	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	19K012437-011 - P0011 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier sur verriere - Parking	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-029578-01

Version du : 29/04/2019 08:55

Page 4/4

Dossier N° : 19RI027279

Date de réception : 12/04/2019

Référence dossier : 19K012437 - Dossier: M201231_01668_1

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5: "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

Validé et approuvé par :



Karolina Kochowska
Technicien de Laboratoire

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

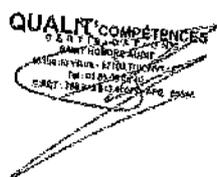
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Diagnostic plomb avant démolition

Numéro de dossier : **M201231_01668_1**
Norme employée : Absence de norme de référence
Date du repérage : 09/04/2019
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 06 h 00
Date émission rapport : 29/04/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.

Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.

Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur.

Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **2-2 BIS PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire
(Sur déclaration de l'intéressé)**
Nom : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
GANNE Florian	QUALIT'COMPETENCES CERTIFICATIONS	Obtention : 09/01/2017 Échéance : 08/01/2022 N° de certification : C015-SE12-2016	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant

Il n'a pas été repéré de matériaux contenant du plomb



Sommaire

A.	Références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le bien objet de la mission.....	3
	B.5. Liste des locaux visités :	4
	B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :	4
C.	Résultats des mesures positives.....	5
D.	Commentaires et signature.....	6
E.	Méthodologie d'intervention.....	7
F.	Notice d'information à remettre au donneur d'ordre.....	8
G.	Planches de repérage.....	10

A. Références réglementaires

- ❖ Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- ❖ Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **MAIRIE DE VICHY (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **FONDIS**
 Modèle de l'appareil : **FENX**
 N° de série de l'appareil : **1-0026**
 Nature du radionucléide : **109 Cd**
 Date du dernier chargement de la source : **03/03/2016** (Activité à cette date : **850 MBq**)
 Autorisation ASN (DGSNR) : **N° T330644**
 Date autorisation de l'ASN : **01/03/2016**
 Fin de validité de l'autorisation de l'ASN : **03/03/2020**
 Titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : **AED Expertises**
 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) : **Antoine STEVENSON**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon : Pas d'étalon. Machine à Auto-étalonnage

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	09/04/2019	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	2-2 BIS PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	MAIRIE DE VICHY HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY

B.5. Liste des locaux visités :

❖ Local vélo

❖ Parking

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

Néant

C. Résultats des mesures positives

Tout matériau concerné par le périmètre de repérage et le programme de travaux fourni par le client a fait l'objet d'une mesure afin de déterminer la présence ou l'absence de plomb.

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
-	-	-	-	-

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Fait à **VICHY**, le **29/04/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.

Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine -t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- ❖ en travaillant sans protection,
- ❖ en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- ❖ en se rongant les ongles,
- ❖ en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- ❖ Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- ❖ Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- ❖ Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- ❖ mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- ❖ Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- ❖ Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- ❖ Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- ❖ Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- ❖ Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- ❖ des conseils dans le choix des protections,
- ❖ une aide à l'information et à la formation,
- ❖ une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr

OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr

RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

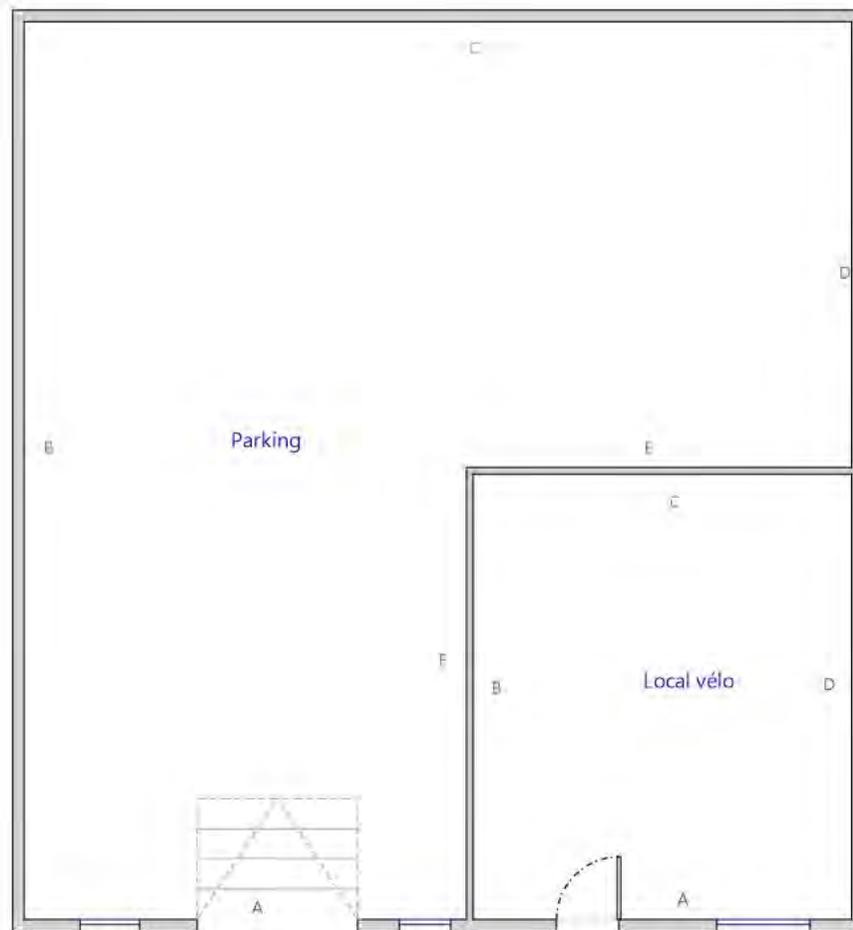
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- ❖ le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- ❖ la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- ❖ Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

G. Planches de repérage



Rez-de-chaussée



Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

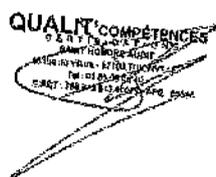
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales) Recours (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu 25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Ville de Vichy
Démolition de bâtiments
2 Bis Place de l'Hôtel de Ville
Photos datant de 09/2019



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Numéro de dossier : **M201231_01668**
Norme employée : AFNOR NFX 46-020
Date du repérage : 09/04/2019
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 06 h 00
Date émission rapport : 09/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition. Arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012, Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-23 et R. 1334-24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
Ensemble des bâtiments

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE**
Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
Nom : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	4
D.	Résultats détaillés du repérage.....	5
	D.1. Listes des locaux visités.....	5
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	8
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	16
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	16
	D.6. Zones non visitées.....	17
E.	Annexes au rapport.....	18
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	18
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	20
	E.3. Planches de repérage.....	21
	E.4. Procès verbaux d'analyses.....	24

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **09/04/2019**
 Durée du repérage : **06 h 00**
 Type de bâtiment : **BATIMENTS COMMUNAUX**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Certains éléments du bâtis n'ont pas pu être inspectés car les locaux étaient encore occupés le jour de la visite.

Chaufferie: Plénum non sondé, éléments de chaudière non prélevés et le boisseau de chaudière non inspecté.

Salle de musique 1: murs recouverts de tissus et le dessous de l'estrade non sondés.

Bureau, archives, Réseves 2 et dégagement 1 : Plénum non inspecté.

***Les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées visibles n'ont pas été prélevés car ils sont en pvc et métal (matériau ne contenant pas d'amiante par nature).**

Pendant l'intégralité des réseaux n'ont pas pu être vérifiés.

Des prélèvements complémentaires pourront être effectués sur les parties qui n'ont pas été inspectées en totalité si besoin.

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses

Nom du laboratoire : **EUROFINS**
 Adresse : **4, Chemin des Maures**

33170 GRADIGNAN

Acc. Cofrac ou équivalent : **COFRAC 1-5840, PCA AB1609, IPAC L0705**

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Isolant (A) + pare-vapeur (A) dans plénum (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Salle de musique 1; Salle de musique 2; WC 1; WC 2; Réserve 1

Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture 1

Mastic vitrier de verrière en toiture (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture 2

Colle de faïence (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Archives

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Plénum

Plaque ondulée en fibres-ciment de mur pignon (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture 1

Plaque fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Archives; Réserve 2; Bureau

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- ❖ Entrée
- ❖ Salle de musique 2
- ❖ Archives
- ❖ Réserve 3
- ❖ Bureau
- ❖ Dégagement 2
- ❖ Plénum
- ❖ Chaufferie
- ❖ WC 1
- ❖ Réserve 1
- ❖ Combles
- ❖ Escalier
- ❖ Toiture 1
- ❖ Salle de musique 1
- ❖ WC 2
- ❖ Réserve 2
- ❖ Toiture terrasse
- ❖ Dégagement 1
- ❖ Toiture 2

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Salle de musique 1; Salle de musique 2; WC 1; WC 2; Réserve 1	Identifiant : M0014 Description : Isolant (A) + pare-vapeur (A) dans plénum	Après analyse en laboratoire (P0014)	
Plénum	Identifiant : M0015 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0015)	
Toiture 1	Identifiant : M0030 Description : Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture	Après analyse en laboratoire (P0030)	
Toiture 1	Identifiant : M0031 Description : Plaque ondulée en fibres-ciment de mur pignon	Après analyse en laboratoire (P0031)	

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Toiture 2	Identifiant : M0033 Description : Mastic vitrier de verrière en toiture	Après analyse en laboratoire (P0033)	
Archives; Réserve 2; Bureau	Identifiant : M0039 Description : Plaque fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0039)	
Archives	Identifiant : M0040 Description : Colle de faïence	Après analyse en laboratoire (P0040)	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée; Chaufferie; Réserve 1	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Chape maigre finition ciment	
Entrée; Chaufferie; Salle de musique 2; Réserve 1	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Entrée; Chaufferie	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Enduit ciment peint mural	
Entrée; Chaufferie; Salle de musique 2; Réserve 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Enduit plâtre peint plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle de musique 2	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Linoleum + colle + ragréage + chape maigre	
Salle de musique 2; Réserve 1	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Salle de musique 2	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Faux plafond	
Salle de musique 2	Identifiant : M0008 (P0008) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
Chaufferie	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Enduit ciment peint sur cuve	
Chaufferie	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	
Salle de musique 1	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Linoleum + colle + ragréage + chape maigre	
Salle de musique 1	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Escalier en Chape maigre finition ciment	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle de musique 1; WC 1; WC 2	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Faux plafond	
Archives; Réserve 2; Dégagement 1	Identifiant : M0016 (P0016) Description : Chape maigre finition ciment	
WC 1; WC 2	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Chape maigre sous carrelage	
WC 1; WC 2; Réserve 3; Escalier	Identifiant : M0018 (P0018) Description : Enduit plâtre sur mur pierre	

Localisation	Description du matériau	Photo
WC 1; WC 2; Archives; Réserve 2; Réserve 3; Combles; Dégagement 1	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Archives; Réserve 2; Escalier; Dégagement 1	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Enduit ciment peint sur mur pierre	
WC 1	Identifiant : M0021 (P0021) Description : Colle de faïence	
WC 2	Identifiant : M0022 (P0022) Description : Colle de faïence	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle de musique 1; Dégagement 1	Identifiant : M0023 (P0023) Description : Joint chassis-vitrage	
Bureau	Identifiant : M0024 (P0024) Description : Mastic vitrier sur verrière	
Dégagement 1	Identifiant : M0025 (P0025) Description : Mastic vitrier au dessus de porte	
Combles	Identifiant : M0026 (P0026) Description : Joint sur mur pierre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Combles	Identifiant : M0027 (P0027) Description : Joint sur mur brique	
Combles	Identifiant : M0028 (P0028) Description : Isolant + pare vapeur	
Réserve 3; Combles	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Mastic vitrier de fenêtres	
Toiture terrasse; Toiture 1; Toiture 2	Identifiant : M0032 (P0032) Description : Bande d'étanchéité	

Localisation	Description du matériau	Photo
Dégagement 2; Toiture 2	Identifiant : M0034 (P0034) Description : Mastic vitrier de lucarne	
Réserve 3	Identifiant : M0035 (P0035) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Parties extérieures	Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit de façade en soubassement	
Parties extérieures	Identifiant : M0037 (P0037) Description : Enduit de façade	
Archives	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Linoleum + colle + ragréage	
Bureau	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Mastic vitrier de porte et fenêtre	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Néant	-	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement	Photo
Néant	-	-	

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **VICHY**, le **09/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

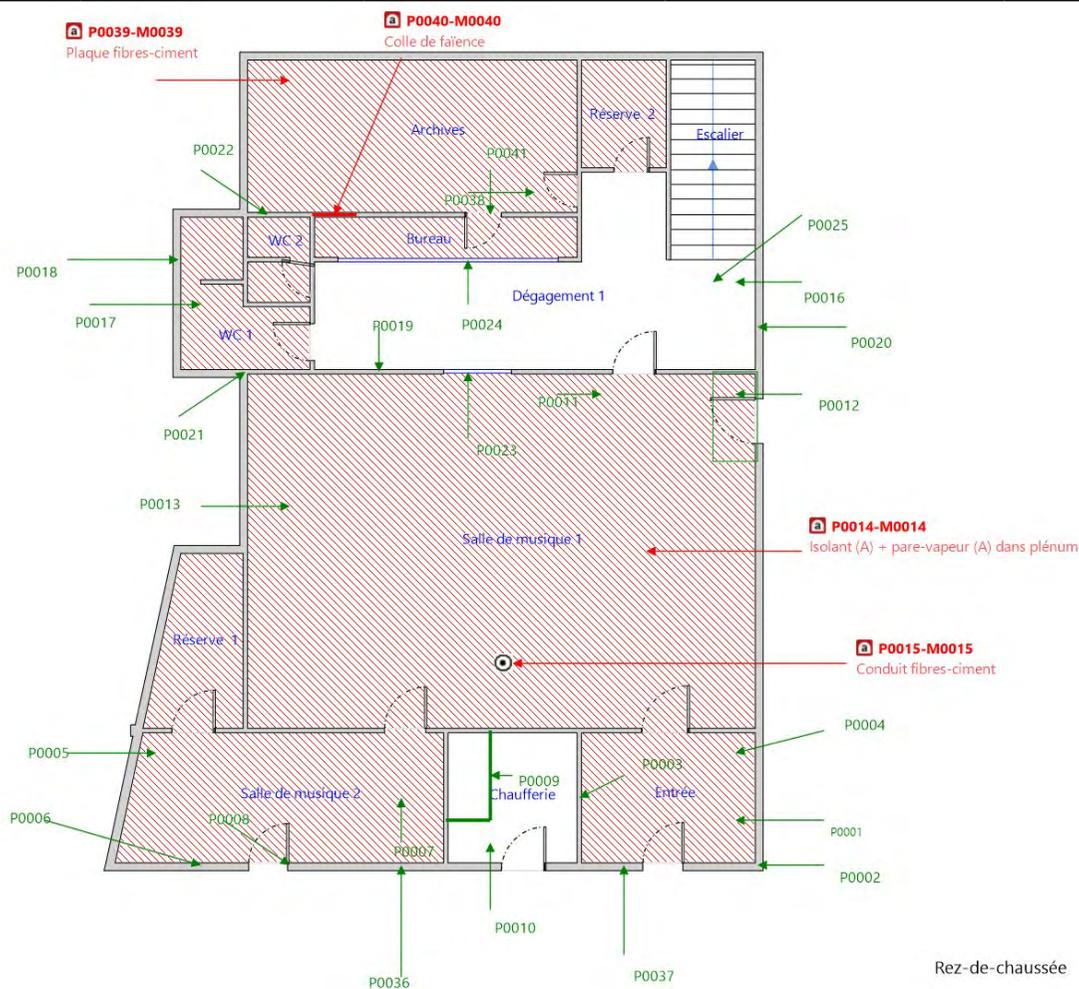
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Chape maigre finition ciment	Entrée
P0002	Enduit plâtre sur mur brique	Entrée
P0003	Enduit ciment peint mural	Entrée
P0004	Enduit plâtre peint plafond	Entrée
P0005	Linoleum + colle + ragréage + chape maigre	Salle de musique 2
P0006	Enduit plâtre sur mur béton	Salle de musique 2
P0007	Faux plafond	Salle de musique 2
P0008	Mastic vitrier	Salle de musique 2
P0009	Enduit ciment peint sur cuve	Chaufferie
P0010	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	Chaufferie
P0011	Linoleum + colle + ragréage + chape maigre	Salle de musique 1
P0012	Escalier en Chape maigre finition ciment	Salle de musique 1
P0013	Faux plafond	Salle de musique 1
P0014	Isolant (A) + pare-vapeur (A) dans plénum	Salle de musique 1
P0015	Conduit fibres-ciment	Plenum
P0016	Chape maigre finition ciment	Dégagement 1
P0017	Chape maigre sous carrelage	WC 1
P0018	Enduit plâtre sur mur pierre	WC 1
P0019	Enduit plâtre sur mur brique	Dégagement 1
P0020	Enduit ciment peint sur mur pierre	Dégagement 1
P0021	Colle de faïence	WC 1
P0022	Colle de faïence	WC 2
P0023	Joint chassis-vitrage	Dégagement 1
P0024	Mastic vitrier sur verrière	Bureau
P0025	Mastic vitrier au dessus de porte	Dégagement 1
P0026	Joint sur mur pierre	Combles
P0027	Joint sur mur brique	Combles
P0028	Isolant + pare vapeur	Combles
P0029	Mastic vitrier de fenêtres	Réserve 3
P0030	Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture	Toiture 1
P0031	Plaque ondulée en fibres-ciment de mur pignon	Toiture 1
P0032	Bande d'étanchéité	Toiture 2
P0033	Mastic vitrier de verrière en toiture	Toiture 2
P0034	Mastic vitrier de lucarne	Toiture 2
P0035	Enduit plâtre peint plafond	Réserve 3
P0036	Enduit de façade en soubassement	Parties extérieures
P0037	Enduit de façade	Parties extérieures
P0038	Linoleum + colle + ragréage	Archives
P0039	Plaque fibres-ciment	Archives
P0040	Colle de faïence	Archives
P0041	Mastic vitrier de porte et fenêtre	Bureau

E.3. Planches de repérage



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

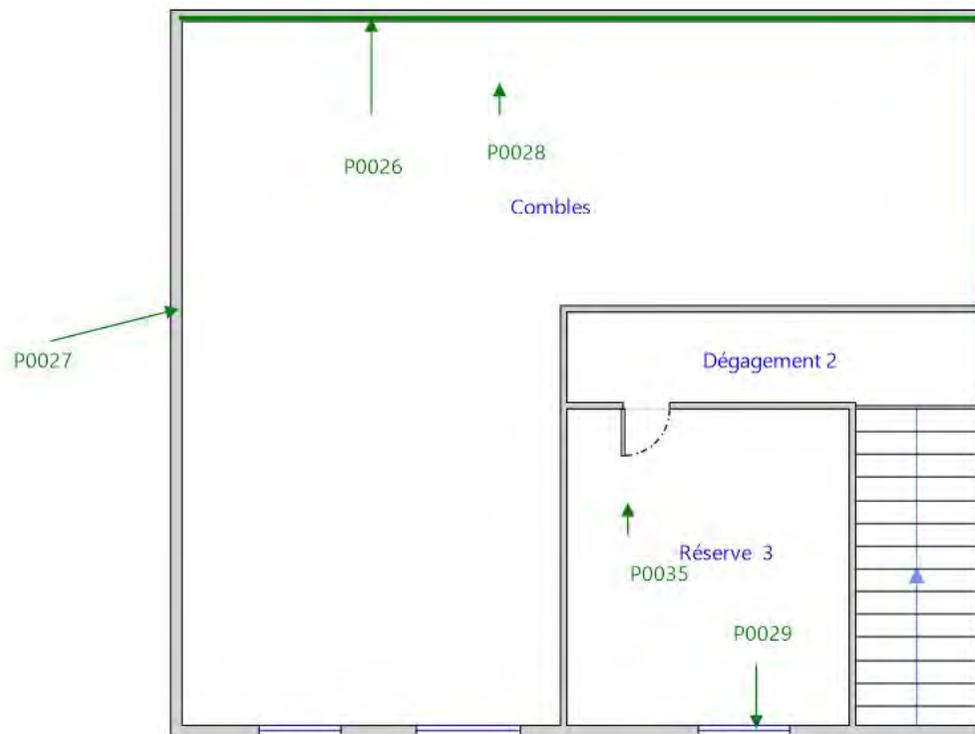


Nom du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

**HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



1er Etage

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

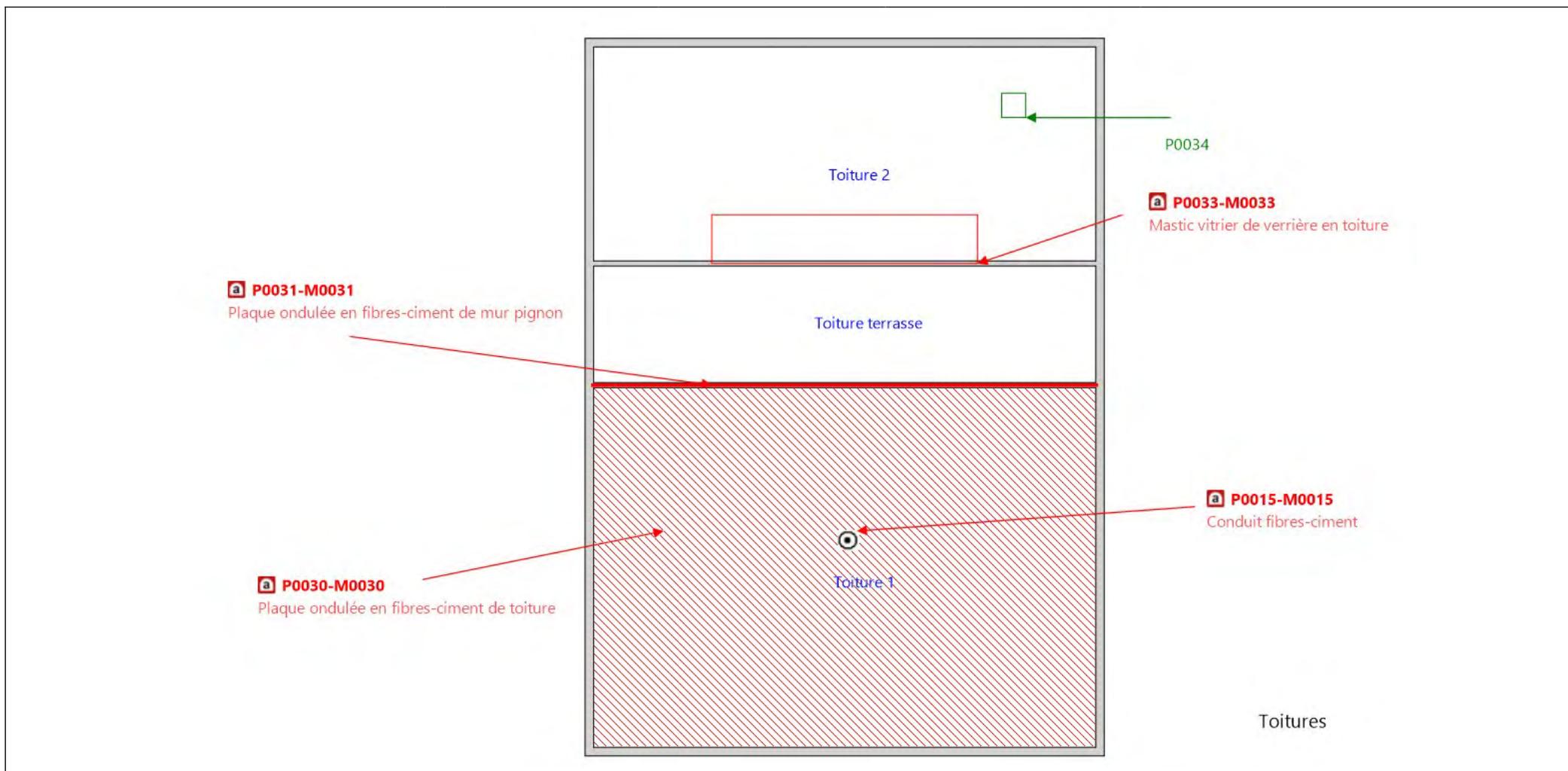
MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

E.4. Procès verbaux d'analyses

AED EXPERTISES CENTRE-AUVERGNE
Monsieur Florian GANNE
77 Avenue de Gramont
03200 VICHY

Numéro de dossier : 19K014752

Référence de dossier : Dossier: M201231_01668

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 19K014752-001 - Référence *P0001* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Entree*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-002 - Référence *P0002* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Entree*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-003 - Référence *P0003* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment peint mural - Entree*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-004 - Référence *P0004* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Entree*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-005 - Référence *P0005* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + ragreage + chape maigre - Salle de musique 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-006 - Référence *P0006* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur betor - Salle de musique 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-007 - Référence *P0007* - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Salle de musique 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-008 - Référence *P0008* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Salle de musique 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-009 - Référence *P0009* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment peint sur cuve - Chaufferie*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-010 - Référence *P0010* - *Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Chaufferie*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-011 - Référence *P0011* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + ragreage + chape maigre - Salle de musique 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-012 - Référence *P0012* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Escalier en Chape maigre finition ciment - Salle de musique 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-013 - Référence *P0013* - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Salle de musique 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-014 - Référence *P0014* - *Combles - - - Isolant + pare-vapeur dans plenum - Salle de musique 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-015 - Référence *P0015* - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Plenum*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-016 - Référence *P0016* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Degagement 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-017 - Référence *P0017* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous carrelage - WC 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-018 - Référence *P0018* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur pierre - WC 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-019 - Référence *P0019* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Degagement 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-020 - Référence *P0020* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment peint sur mur pierre - Degagement 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-021 - Référence *P0021* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - WC 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-022 - Référence *P0022* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - WC 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-023 - Référence *P0023* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - Degagement 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-024 - Référence *P0024* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier sur verriere - Bureau*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-025 - Référence *P0025* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier au dessus de porte - Degagement 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-026 - Référence *P0026* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint sur mur pierre - Combles*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-027 - Référence *P0027* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint sur mur brique - Combles*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-028 - Référence *P0028* - *Combles - - - Isolant + pare vapeur - Combles*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-029 - Référence *P0029* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Reserve 3*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-030 - Référence *P0030* - *Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de toiture - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-031 - Référence P0031 - *Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de mur pignon - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-032 - Référence P0032 - *Etancheite - - - Bande d'etancheite - Toiture 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-033 - Référence P0033 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere en toiture - Toiture 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-034 - Référence P0034 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de lucarne - Toiture 2*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-035 - Référence P0035 - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Reserve 3*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-036 - Référence P0036 - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade en soubassement - Parties exterieures*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-037 - Référence P0037 - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade - Parties exterieures*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-038 - Référence P0038 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + ragreage - Archives*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-039 - Référence P0039 - *Plafonds - Panneaux colles ou visses - Plaque fibres-ciment - Archives*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-040 - Référence P0040 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Archives*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

- N° 19K014752-041 - Référence P0041 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte et fenetre - Bureau*, prélevé par vos soins, et analysé par ESL ANALYSES

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

AED EXPERTISES CENTRE-AUVERGNE
Monsieur Florian GANNE
 77 Avenue de Gramont
 03200 VICHY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01	Version du : 07/05/2019 18:18	Page 1/7
Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364	Référence de suivi du dossier N° : 19K014752	
Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019	Date de réception : 30/04/2019	
Date d'analyse : 06/05/2019		
Référence Dossier : Dossier: M201231_01668		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
001	19K014752-001	P0001 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Entree	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002 (1)	19K014752-002	P0002 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit platre sur mur brique - Entree	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	19K014752-003	P0003 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - Entree	Matériau de type système d'enduit peinture (noir) + (beige) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004 (1)	19K014752-004	P0004 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit platre peint plafond - Entree	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) + (blanc) ; matériau dur de type brique (rouge)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	19K014752-005	P0005 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + ragréage + chape maigre - Salle de musique 2	Matériau souple de type revêtement de sol (gris) + (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364
 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019
 Date d'analyse : 06/05/2019
 Référence Dossier : Dossier: M201231_01668

Version du : 07/05/2019 18:18
 Référence de suivi du dossier N° : 19K014752
 Date de réception : 30/04/2019

Page 2/7

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
006	19K014752-006	P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Salle de musique 2	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type maillage de fibres et liant (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau de type système d'enduit peinture (jaune) + (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	19K014752-007	P0007 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Salle de musique 2	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	19K014752-008	P0008 - Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Salle de musique 2	Matériau de type peinture (rose) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	19K014752-009	P0009 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint sur cuve - Chauffage	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	19K014752-010	P0010 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Chauffage	Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364
 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019
 Date d'analyse : 06/05/2019
 Référence Dossier : Dossier: M201231_01668

Version du : 07/05/2019 18:18
 Référence de suivi du dossier N° : 19K014752
 Date de réception : 30/04/2019

Page 3/7

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
011	19K014752-011	P0011 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoléum + colle + ragréage + chape maigre - Salle de musique 1	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	19K014752-012	P0012 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Escalier en Chape maigre finition ciment - Salle de musique 1	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	19K014752-013	P0013 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Salle de musique 1	Matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (blanc) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	19K014752-014	P0014 - Combles - - - Isolant + pare-vapeur dans plenum - Salle de musique 1	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
015	19K014752-015	P0015 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Plenum	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364
 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019
 Date d'analyse : 06/05/2019
 Référence Dossier : Dossier: M201231_01668

Version du : 07/05/2019 18:18
 Référence de suivi du dossier N° : 19K014752
 Date de réception : 30/04/2019

Page 4/7

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
016	19K014752-016	P0016 - Revêtements de sol (1 ^{re} analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Degagement 1	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau de type peinture (rouge) en traces	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	19K014752-017	P0017 - Revêtements de sol (1 ^{re} analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous carrelage - WC 1	Matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type carrelage, faïence (rouge) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	19K014752-018	P0018 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - WC 1	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	19K014752-019	P0019 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Degagement 1	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (blanc)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	19K014752-020	P0020 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint sur mur pierre - Degagement 1	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	19K014752-021	P0021 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - WC 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	19K014752-022	P0022 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - WC 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	19K014752-023	P0023 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - Degagement 1	Matériau (friable) (marron)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364
 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019
 Date d'analyse : 06/05/2019
 Référence Dossier : Dossier: M201231_01668

Version du : 07/05/2019 18:18
 Référence de suivi du dossier N° : 19K014752
 Date de réception : 30/04/2019

Page 5/7

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
024	19K014752-024	P0024 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier sur verriere - Bureau	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025	19K014752-025	P0025 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier au dessus de porte - Degagement 1	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	19K014752-026	P0026 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint sur mur pierre - Combles	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	19K014752-027	P0027 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint sur mur brique - Combles	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	19K014752-028	P0028 - Combles - - - Isolant + pare vapeur - Combles	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple bitumineux (noir)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	19K014752-029	P0029 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Reserve 3	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	19K014752-030	P0030 - Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de toiture - Toiture 1	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
031	19K014752-031	P0031 - Plaques ondulees - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulee en fibres-ciment de mur pignon - Toiture 1	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01
 Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364
 Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019
 Date d'analyse : 06/05/2019
 Référence Dossier : Dossier: M201231_01668

Version du : 07/05/2019 18:18
 Référence de suivi du dossier N° : 19K014752
 Date de réception : 30/04/2019

Page 6/7

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
032	19K014752-032	P0032 - Etancheite - - - Bande d'etancheite - Toiture 2	Matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibres)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
033	19K014752-033	P0033 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere en toiture - Toiture 2	Matériau de type peinture (gris) ; matériau de type aluminium (gris) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile, amosite
034	19K014752-034	P0034 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de lucarne - Toiture 2	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	19K014752-035	P0035 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Reserve 3	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) + (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	19K014752-036	P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade en soubassement - Parties exterieures	Matériau de type système d'enduit peinture (gris) + (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
037	19K014752-037	P0037 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade - Parties exterieures	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	19K014752-038	P0038 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revetement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + ragreage - Archives	Matériau souple de type revêtement de sol (beige) + (gris)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
			Matériau de type colle ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039 (2)	19K014752-039	P0039 - Plafonds - Panneaux colles ou visses - Plaque fibres-ciment - Archives	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) + (blanc)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-NB-000293-01	Version du : 07/05/2019 18:18	Page 7/7
Référence laboratoire sous-traitant N° : 19NB000364	Référence de suivi du dossier N° : 19K014752	
Reçu au laboratoire sous-traitant le : 02/05/2019	Date de réception : 30/04/2019	
Date d'analyse : 06/05/2019		
Référence Dossier : Dossier: M201231_01668		

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest.

N° éch.	Code échantillon client	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
					Nb	Type	
040	19K014752-040	P0040 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Archives	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (jaune)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
041	19K014752-041	P0041 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte et fenetre - Bureau	Matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau de type peinture (beige)	MET *	1	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (mode opératoire **METMESSPM01**) pour les matériaux et produits du bâtiment, traitement par une méthode interne (mode opératoire **METMPRPI05**) pour les enrobés (Hors granulat) en vue d'une identification des fibres au Microscope Électronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon ne correspond pas à la description du client
- (2) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau dur fibreux de type fibres-ciment ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.



Anne-Flore NISSON
Technicienne de Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

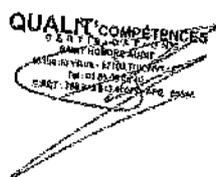
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GÉF-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Diagnostic plomb avant démolition

Numéro de dossier : **M201231_01668**
Norme employée : Absence de norme de référence
Date du repérage : 09/04/2019
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 06 h 00
Date émission rapport : 09/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.

Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.

Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur.

Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire
(Sur déclaration de l'intéressé)**
Nom : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
GANNE Florian	QUALIT'COMPETENCES CERTIFICATIONS	Obtention : 09/01/2017 Échéance : 08/01/2022 N° de certification : C015-SE12-2016	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant

Il a été repéré des matériaux contenant du plomb



Sommaire

A.	Références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le bien objet de la mission.....	3
	B.5. Liste des locaux visités :	4
	B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :	4
C.	Résultats des mesures positives.....	5
D.	Commentaires et signature.....	6
E.	Méthodologie d'intervention.....	7
F.	Notice d'information à remettre au donneur d'ordre.....	8
G.	Planches de repérage.....	10

A. Références réglementaires

- ❖ Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- ❖ Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **MAIRIE DE VICHY (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **FONDIS**
 Modèle de l'appareil : **FENX**
 N° de série de l'appareil : **1-0026**
 Nature du radionucléide : **109 Cd**
 Date du dernier chargement de la source : **03/03/2016** (Activité à cette date : **850 MBq**)
 Autorisation ASN (DGSNR) : **N° T330644**
 Date autorisation de l'ASN : **01/03/2016**
 Fin de validité de l'autorisation de l'ASN : **03/03/2020**
 Titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : **AED Expertises**
 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) : **Antoine STEVENSON**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon : Pas d'étalon. Machine à Auto-étalonnage

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	09/04/2019	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	4 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	MAIRIE DE VICHY HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY

B.5. Liste des locaux visités :

- ❖ Entrée
- ❖ Salle de musique 1
- ❖ WC 1
- ❖ Archives
- ❖ Réserve 2
- ❖ Combles
- ❖ Bureau
- ❖ Dégagement 1
- ❖ Toiture 1
- ❖ Plénum
- ❖ Chaufferie
- ❖ Salle de musique 2
- ❖ WC 2
- ❖ Réserve 1
- ❖ Réserve 3
- ❖ Toiture terrasse
- ❖ Escalier
- ❖ Dégagement 2
- ❖ Toiture 2

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

Néant

C. Résultats des mesures positives

Tout matériau concerné par le périmètre de repérage et le programme de travaux fourni par le client a fait l'objet d'une mesure afin de déterminer la présence ou l'absence de plomb.

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Bureau	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	métal	peinture	3,2
Bureau	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	métal	peinture	3,2
Bureau	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	métal	peinture	3,2
Bureau	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	métal	peinture	3,2

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Fait à **VICHY**, le **09/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.

Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- ❖ en travaillant sans protection,
- ❖ en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- ❖ en se rongant les ongles,
- ❖ en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- ❖ Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- ❖ Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- ❖ Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- ❖ mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- ❖ Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- ❖ Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- ❖ Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- ❖ Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- ❖ Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- ❖ des conseils dans le choix des protections,
- ❖ une aide à l'information et à la formation,
- ❖ une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

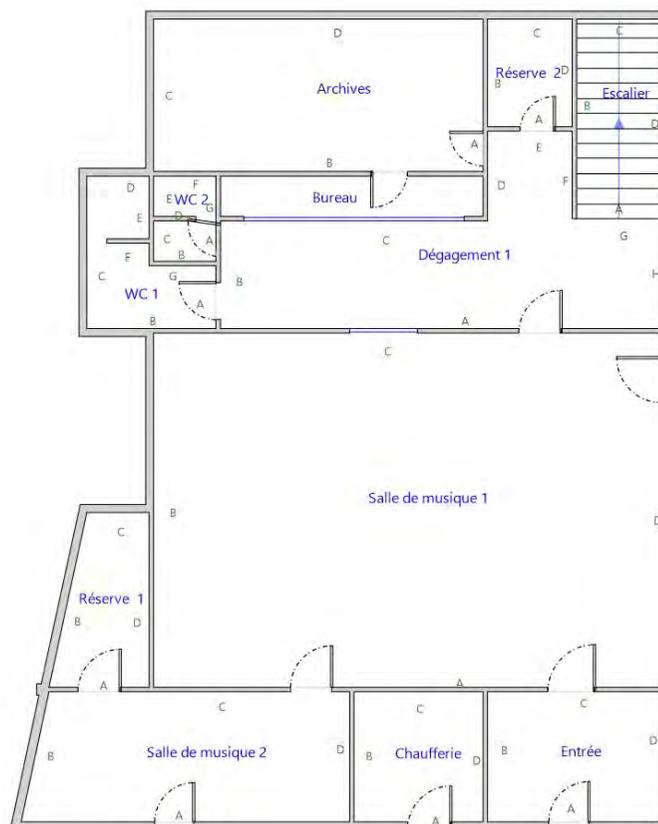
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- ❖ le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- ❖ la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- ❖ Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

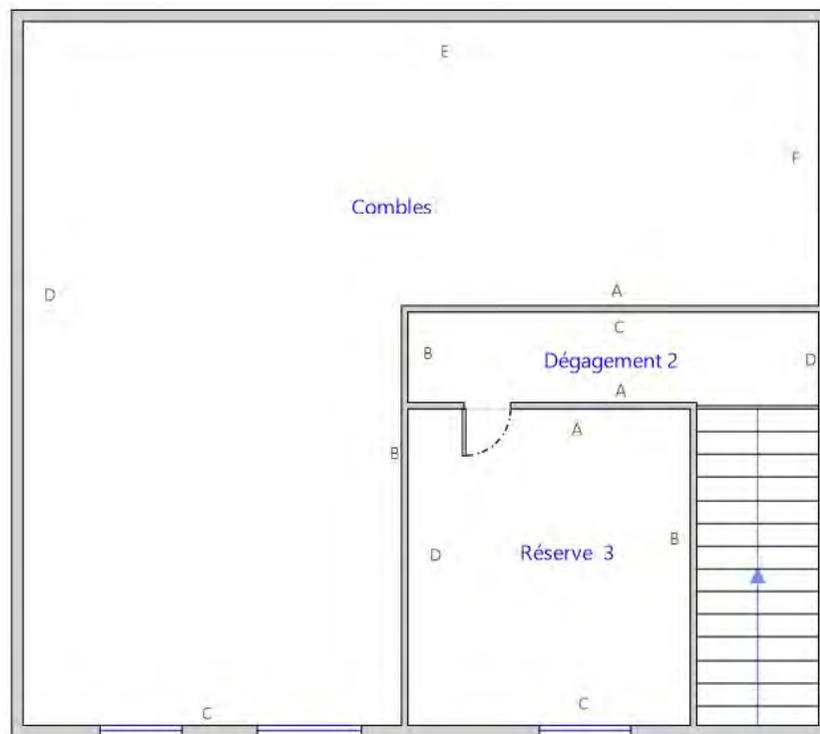
G. Planches de repérage



Rez-de-chaussée



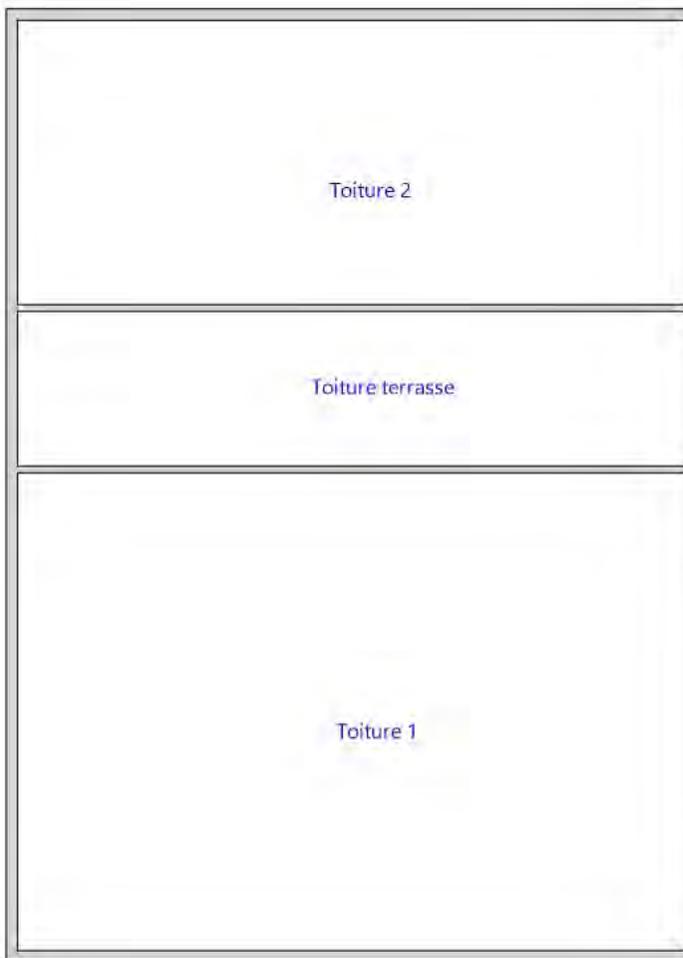
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE**
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



1er Etage



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



Toitures



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

**MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

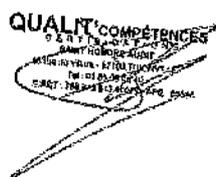
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GÉF-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Ville de Vichy
Démolition de bâtiments
4 Place de l'Hôtel de Ville
Photos datant de 09/2019



Pré-Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Numéro de dossier : **M201231_01668_2**
 Norme employée : AFNOR NFX 46-020
 Date du repérage : 09/04/2019
 Heure d'arrivée : 13 h 00
 Durée du repérage : 06 h 00
 Date émission rapport : 15/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition. Arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012, Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-23 et R. 1334-24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **6 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
 Périmètre de repérage :
Ensemble des bâtiments

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE**
 Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
 Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
 Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

La mission n'a pu être menée à son terme : il y a lieu de réaliser des investigations approfondies.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	28
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	28
	D.6. Zones non visitées.....	29
E.	Annexes au rapport.....	30
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	30
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	32
	E.3. Planches de repérage.....	34
	E.4. Procès verbaux d'analyses.....	41

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **09/04/2019**
 Durée du repérage : **06 h 00**
 Type de bâtiment : **BATIMENTS COMMUNAUX**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

**Le linoleum du Wc 3 n'a pas été prélevé car il est simplement posé au sol (pas de colle).
 Le Séjour-Bât.3 et la Chambre-Bât.3 n'ont pas pu être inspectés car la sécurité des lieux était insuffisante.
 L'intégralité des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées n'ont pas pu être vérifiés.
 Des prélèvements complémentaires pourront être effectués sur les parties qui n'ont pas été inspectées en totalité.**

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Écarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses

Nom du laboratoire : **EUROFINS**
 Adresse : **4, Chemin des Maures
 33170 GRADIGNAN**
 Acc. Cofrac ou équivalent : **COFRAC 1-5840, PCA AB1609, IPAC L0705**

C. Conclusions du rapport

L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en oeuvre des moyens d'accès spécifique.

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Mastic vitrier de fenêtres (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1; WC 2 - Bât. 1

Mastic vitrier (A) + pax alu (A) (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture - Bât. 1

Mastic vitrier de porte et fenêtre (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Cuisine - Bât. 3

Mastic vitrier de fenêtre (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Séjour 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1

Entourage de poteau (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture - Bât. 1

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Cuisine - Bât. 3; Lavoir - Bât. 3

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Zones non visitées :

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Séjour - Bât. 3	Toutes	Sécurité insuffisante
Chambre - Bât. 3	Toutes	Sécurité insuffisante

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- ❖ Bâtiment 1
 - ❖ Cour intérieur
 - ❖ Entrée 1 - Bât. 1
 - ❖ WC - Bât. 1
 - ❖ Placard 1 - Bât. 1
 - ❖ Dégagement 1 - Bât. 1
 - ❖ Dégagement 2 - Bât. 1
 - ❖ Chambre 1 - Bât. 1
 - ❖ Entrée 2 - Bât. 1
 - ❖ Séjour 2 - Bât. 1
 - ❖ Chambre 3 - Bât. 1
 - ❖ Placard 5 - Bât. 1
 - ❖ Bureau 1 - Bât. 2
 - ❖ Bureau 4 - Bât. 2
 - ❖ Balcon 1
 - ❖ Bureau 7 - Bât. 2
 - ❖ WC 1 - Bât. 2
 - ❖ Lavoir - Bât. 3
 - ❖ Toiture - Bât. 2
 - ❖ Balcon 2
- ❖ Bâtiment 2
 - ❖ Cave - Bat. 1
 - ❖ Bureau 1 - Bât. 1
 - ❖ Elec - Bât. 1
 - ❖ Escalier niv2 A - Bât. 1
 - ❖ Placard 2 - Bât. 1
 - ❖ Cuisine 1 - Bât. 1
 - ❖ Chambre 2 - Bât. 1
 - ❖ Dégagement 3 - Bât. 1
 - ❖ Cuisine 2 - Bât. 1
 - ❖ Chambre 4 - Bât. 1
 - ❖ Cave - Bât. 2
 - ❖ Bureau 2 - Bât. 2
 - ❖ Bureau 5 - Bât. 2
 - ❖ Accueil - Bât. 2
 - ❖ Bureau 8 - Bât. 2
 - ❖ Cuisine - Bât. 3
 - ❖ Placard - Bât. 3
 - ❖ Toiture - Bât. 3
 - ❖ WC exter.
- ❖ Bâtiment 3
 - ❖ Escalier cave - Bat. 1
 - ❖ Bureau 2 - Bât. 1
 - ❖ Escalier niv1 - Bât. 1
 - ❖ Escalier niv2 B - Bât. 1
 - ❖ Placard 3 - Bât. 1
 - ❖ Séjour - Bât. 1
 - ❖ WC 2 - Bât. 1
 - ❖ Dégagement 4 - Bât. 1
 - ❖ WC 3 - Bât. 1
 - ❖ Placard 4 - Bât. 1
 - ❖ Escalier cave - Bât. 2
 - ❖ Bureau 3 - Bât. 2
 - ❖ Placard 1 - Bât. 2
 - ❖ Bureau 6 - Bât. 2
 - ❖ Salle de réunion - Bât. 2
 - ❖ WC - Bât. 3
 - ❖ Toiture - Bât. 1
 - ❖ S/escalier - Bât.1

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1; WC 2 - Bât. 1	Identifiant : M0031 Description : Mastic vitrier de fenêtres	Après analyse en laboratoire (P0031)	
Séjour 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1	Identifiant : M0039 Description : Mastic vitrier de fenêtre	Après analyse en laboratoire (P0039)	
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0044 Description : Mastic vitrier (A) + pax alu (A)	Après analyse en laboratoire (P0044)	
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0045 Description : Entourage de poteau	Après analyse en laboratoire (P0045)	

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Cuisine - Bât. 3	Identifiant : M0081 Description : Mastic vitrier de porte et fenêtre	Après analyse en laboratoire (P0081)	
Cuisine - Bât. 3; Lavoir - Bât. 3	Identifiant : M0083 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0083)	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Cave - Bat. 1; Cave - Bât. 2	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Joint de murs pierre	
Cour intérieur; Cave - Bat. 1	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Dalle béton	
Cave - Bat. 1	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Conduits	
Entrée 1 - Bât. 1; Bureau 1 - Bât. 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Chape maigre sous granito	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1 - Bât. 1	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Colle de plinthe granito	
Bureau 1 - Bât. 1	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Moquette + colle + ragréage	
Bureau 2 - Bât. 1	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Colle de moquette + Briquettes + chappe maigre	
Entrée 1 - Bât. 1; Bureau 1 - Bât. 1; Bureau 2 - Bât. 1; WC - Bât. 1; Placard 1 - Bât. 1	Identifiant : M0008 (P0008) Description : Enduit plâtre sur mur pierre	

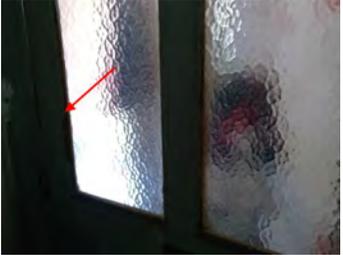
Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1 - Bât. 1; Bureau 1 - Bât. 1	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Bureau 2 - Bât. 1; WC - Bât. 1	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Cloison en carreau de plâtre	
Entrée 1 - Bât. 1; Bureau 1 - Bât. 1; WC - Bât. 1	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Bureau 2 - Bât. 1	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1 - Bât. 1; Bureau 2 - Bât. 1	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Mastic vitrier de porte	
Bureau 1 - Bât. 1	Identifiant : M0014 (P0014) Description : Mastic vitrier de porte	
Bureau 2 - Bât. 1; WC - Bât. 1	Identifiant : M0015 (P0015) Description : Mastic vitrier de fenêtres	
WC - Bât. 1	Identifiant : M0016 (P0016) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
Bureau 2 - Bât. 1	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Mastic vitrier de verrière	
Bureau 2 - Bât. 1; Salle de réunion - Bât. 2	Identifiant : M0018 (P0018) Description : Isolant + pare vapeur	
Escalier niv2 A - Bât. 1; Entrée 2 - Bât. 1	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Chape maigre finition ciment	
Dégagement 1 - Bât. 1; Cuisine 1 - Bât. 1; Entrée 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Chape maigre sous granito	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Dégagement 1 - Bât. 1; Cuisine 1 - Bât. 1; Entrée 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0021 (P0021) Description : Colle de plinthe granito</p>	
<p>Dégagement 2 - Bât. 1; Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0022 (P0022) Description : Colle de moquette</p>	
<p>WC 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0023 (P0023) Description : Linoleum + colle</p>	
<p>Escalier niv2 A - Bât. 1; Escalier niv2 B - Bât. 1; Cuisine 1 - Bât. 1; Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1; WC 2 - Bât. 1; Entrée 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0024 (P0024) Description : Enduit plâtre sur mur pierre</p>	

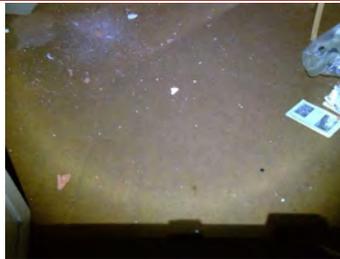
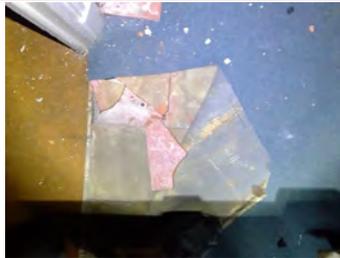
Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Escalier niv2 A - Bât. 1; Escalier niv2 B - Bât. 1; Dégagement 1 - Bât. 1; Placard 2 - Bât. 1; Placard 3 - Bât. 1; Dégagement 2 - Bât. 1; Cuisine 1 - Bât. 1; Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1; WC 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0025 (P0025) Description : Enduit plâtre sur mur brique</p>	
<p>Escalier niv2 A - Bât. 1; Escalier niv2 B - Bât. 1; Dégagement 1 - Bât. 1; Placard 2 - Bât. 1; Placard 3 - Bât. 1; Dégagement 2 - Bât. 1; Cuisine 1 - Bât. 1; Séjour - Bât. 1; Chambre 1 - Bât. 1; Chambre 2 - Bât. 1; WC 2 - Bât. 1; Entrée 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0026 (P0026) Description : Enduit plâtre peint plafond</p>	
<p>Cuisine 1 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0027 (P0027) Description : Colle de faïence</p>	
<p>Entrée 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0028 (P0028) Description : Mastic vitrier de porte d'entrée</p>	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 2 - Bât. 1	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Mastic vitrier de porte	
Dégagement 1 - Bât. 1; Séjour 2 - Bât. 1	Identifiant : M0030 (P0030) Description : Mastic vitrier de porte	
Séjour 2 - Bât. 1	Identifiant : M0032 (P0032) Description : Linoleum + colle	
Placard 5 - Bât. 1	Identifiant : M0033 (P0033) Description : Linoleum + colle	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Séjour 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; WC 3 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0034 (P0034) Description : Enduit plâtre sur mur pierre</p>	
<p>Dégagement 3 - Bât. 1; Dégagement 4 - Bât. 1; Séjour 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; WC 3 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1; Placard 4 - Bât. 1; Placard 5 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0035 (P0035) Description : Enduit plâtre sur mur brique</p>	
<p>Dégagement 3 - Bât. 1; Dégagement 4 - Bât. 1; Séjour 2 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; WC 3 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1; Placard 4 - Bât. 1; Placard 5 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit plâtre peint plafond</p>	
<p>Cuisine 2 - Bât. 1</p>	<p>Identifiant : M0037 (P0037) Description : Colle de faïence</p>	

Localisation	Description du matériau	Photo
Séjour 2 - Bât. 1; Chambre 3 - Bât. 1; Chambre 4 - Bât. 1; Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Joints de boisseau brique	
Cuisine 1 - Bât. 1; Cuisine 2 - Bât. 1; WC 3 - Bât. 1	Identifiant : M0040 (P0040) Description : Mastic vitrier de fenêtre	
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Revêtement d'étanchéité (1ere couche)	
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0042 (P0042) Description : Pare vapeur d'étanchéité (2ème couche) + dalle béton	

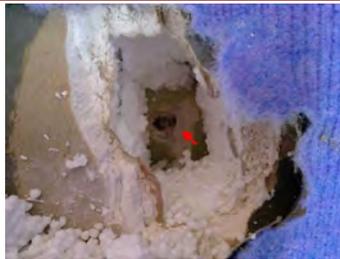
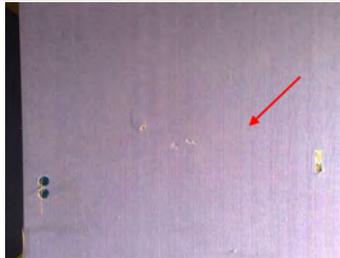
Localisation	Description du matériau	Photo
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0043 (P0043) Description : Relevé d'étanchéité	
Toiture - Bât. 1	Identifiant : M0046 (P0046) Description : Mastic vitrier de verrière	
Toiture - Bât. 2	Identifiant : M0047 (P0047) Description : Revêtement d'étanchéité	
Toiture - Bât. 2	Identifiant : M0048 (P0048) Description : relevé d'étanchéité	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cave - Bât. 2	Identifiant : M0049 (P0049) Description : Joints de voutain brique	
Bureau 1 - Bât. 2	Identifiant : M0050 (P0050) Description : Colle de moquette	
Bureau 2 - Bât. 2	Identifiant : M0051 (P0051) Description : Colle de moquette	
Bureau 3 - Bât. 2	Identifiant : M0052 (P0052) Description : Colle de moquette + tomettes + chappe maigre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Bureau 3 - Bât. 2	Identifiant : M0053 (P0053) Description : Colle de plinthe tomettes	
Bureau 1 - Bât. 2; Bureau 2 - Bât. 2; Bureau 3 - Bât. 2; Bureau 4 - Bât. 2; Bureau 5 - Bât. 2; Placard 1 - Bât. 2	Identifiant : M0054 (P0054) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Bureau 2 - Bât. 2; Bureau 3 - Bât. 2; Bureau 4 - Bât. 2; Bureau 5 - Bât. 2; Placard 1 - Bât. 2	Identifiant : M0055 (P0055) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Bureau 1 - Bât. 2	Identifiant : M0056 (P0056) Description : Plaque cartonné	

Localisation	Description du matériau	Photo
Bureau 1 - Bât. 2; Bureau 2 - Bât. 2; Bureau 4 - Bât. 2; Bureau 5 - Bât. 2	Identifiant : M0057 (P0057) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Bureau 3 - Bât. 2; Placard 1 - Bât. 2	Identifiant : M0058 (P0058) Description : Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique	
Bureau 5 - Bât. 2	Identifiant : M0059 (P0059) Description : Colle de faïence	
Bureau 1 - Bât. 2; Bureau 2 - Bât. 2; Bureau 3 - Bât. 2; Bureau 4 - Bât. 2; Bureau 5 - Bât. 2	Identifiant : M0060 (P0060) Description : Mastic vitrier de fenêtre et porte fenêtre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Bureau 1 - Bât. 2; Bureau 3 - Bât. 2	Identifiant : M0061 (P0061) Description : Joint de boisseau brique	
Accueil - Bât. 2	Identifiant : M0062 (P0062) Description : Linoleum + Dalles de sol + colle + ragréage	
WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0063 (P0063) Description : Colle de carrelage	
WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0064 (P0064) Description : Colle de plinthe carrelage	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2</p>	<p>Identifiant : M0065 (P0065) Description : Moquettes + Chape maigre sous tomettes</p>	
<p>Accueil - Bât. 2; Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2; WC 1 - Bât. 2; WC exter.</p>	<p>Identifiant : M0066 (P0066) Description : Enduit plâtre sur mur béton</p>	
<p>Accueil - Bât. 2; Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2; WC 1 - Bât. 2</p>	<p>Identifiant : M0067 (P0067) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + isolant + colle</p>	
<p>Accueil - Bât. 2; Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2</p>	<p>Identifiant : M0068 (P0068) Description : Cloison en carreau de plâtre</p>	

Localisation	Description du matériau	Photo
WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0069 (P0069) Description : Enduits projetés mural et plafond	
Accueil - Bât. 2; Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2; WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0070 (P0070) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Accueil - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2	Identifiant : M0071 (P0071) Description : Faux plafond	
WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0072 (P0072) Description : Colle de faïence	

Localisation	Description du matériau	Photo
WC 1 - Bât. 2	Identifiant : M0073 (P0073) Description : Mastic vitrier de fenêtre	
Accueil - Bât. 2; Bureau 6 - Bât. 2; Bureau 7 - Bât. 2; Bureau 8 - Bât. 2; Salle de réunion - Bât. 2	Identifiant : M0074 (P0074) Description : Joint d'étanchéité ouvrant-dormant	
Salle de réunion - Bât. 2	Identifiant : M0075 (P0075) Description : Joint chassis-vitrage de fenêtre	
Cuisine - Bât. 3	Identifiant : M0076 (P0076) Description : Chape maigre sous tomettes	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cuisine - Bât. 3; Placard - Bât. 3	Identifiant : M0077 (P0077) Description : Colle de plinthe tomettes	
Cuisine - Bât. 3; Séjour - Bât. 3; Chambre - Bât. 3; Placard - Bât. 3	Identifiant : M0078 (P0078) Description : Enduit plâtre sur mur pierre	
Cuisine - Bât. 3; Séjour - Bât. 3; Placard - Bât. 3	Identifiant : M0079 (P0079) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Cuisine - Bât. 3	Identifiant : M0080 (P0080) Description : Colle de faïence	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cour intérieur; WC - Bât. 3; Lavoir - Bât. 3	Identifiant : M0082 (P0082) Description : Chape maigre finition ciment	
Lavoir - Bât. 3	Identifiant : M0084 (P0084) Description : Mastic vitrier de fenêtres	
WC - Bât. 3; WC exter.	Identifiant : M0085 (P0085) Description : Mastic vitrier de porte	
Escalier niv1 - Bât. 1; Balcon 1; Balcon 2	Identifiant : M0086 (P0086) Description : Dalle béton	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Bâtiment 2; Bâtiment 3; Elec - Bât. 1; WC - Bât. 3; Lavoir - Bât. 3; WC exter.</p>	<p>Identifiant : M0087 (P0087) Description : Enduit de façade sur mur pierre</p>	
<p>Bâtiment 1</p>	<p>Identifiant : M0088 (P0088) Description : Enduit de façade sur mur pierre</p>	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Néant	-	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement	Photo
Néant	-	-	

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Séjour - Bât. 3	Toutes	Sécurité insuffisante
Chambre - Bât. 3	Toutes	Sécurité insuffisante

Fait à **VICHY**, le **15/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

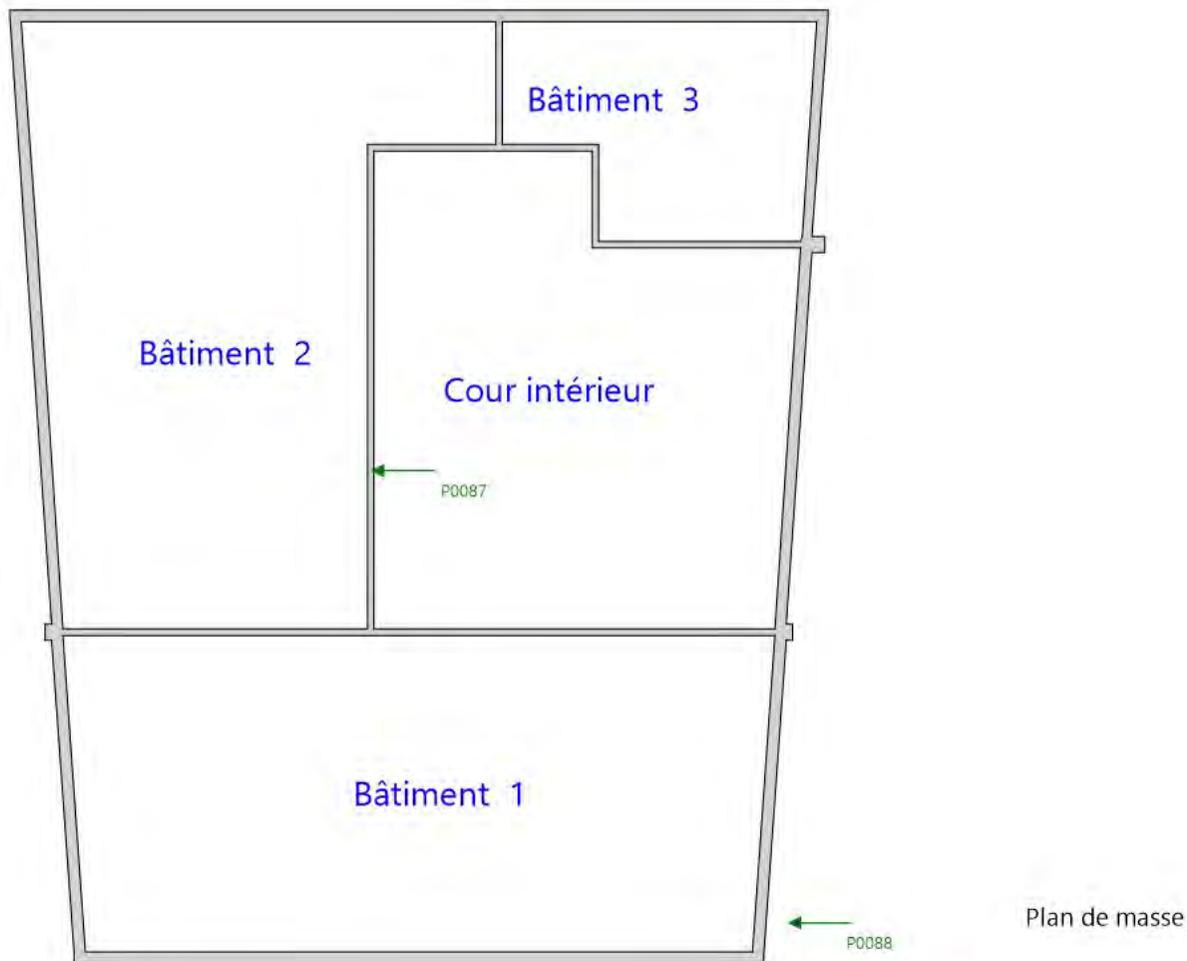
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Joint de murs pierre	Cave - Bat. 1
P0002	Dalle béton	Cave - Bat. 1
P0003	Conduits	Cave - Bat. 1
P0004	Chape maigre sous granito	Entrée 1 - Bât. 1
P0005	Colle de plinthe granito	Entrée 1 - Bât. 1
P0006	Moquette + colle + ragréage	Bureau 1 - Bât. 1
P0007	Colle de moquette + Briquettes + chape maigre	Bureau 2 - Bât. 1
P0008	Enduit plâtre sur mur pierre	Bureau 1 - Bât. 1
P0009	Enduit plâtre sur mur brique	Bureau 1 - Bât. 1
P0010	Cloison en carreau de plâtre	WC - Bât. 1
P0011	Enduit plâtre peint plafond	Bureau 1 - Bât. 1
P0012	Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique	Bureau 2 - Bât. 1
P0013	Mastic vitrier de porte	Entrée 1 - Bât. 1
P0014	Mastic vitrier de porte	Bureau 1 - Bât. 1
P0015	Mastic vitrier de fenêtres	Bureau 2 - Bât. 1
P0016	Mastic vitrier	WC - Bât. 1
P0017	Mastic vitrier de verrière	Bureau 2 - Bât. 1
P0018	Isolant + pare vapeur	Bureau 2 - Bât. 1
P0019	Chape maigre finition ciment	Escalier niv2 A - Bât. 1
P0020	Chape maigre sous granito	Dégagement 1 - Bât. 1
P0021	Colle de plinthe granito	Dégagement 1 - Bât. 1
P0022	Colle de moquette	Dégagement 2 - Bât. 1
P0023	Linoleum + colle	WC 2 - Bât. 1
P0024	Enduit plâtre sur mur pierre	Chambre 1 - Bât. 1
P0025	Enduit plâtre sur mur brique	Dégagement 1 - Bât. 1
P0026	Enduit plâtre peint plafond	Chambre 1 - Bât. 1
P0027	Colle de faïence	Cuisine 1 - Bât. 1
P0028	Mastic vitrier de porte d'entrée	Entrée 2 - Bât. 1
P0029	Mastic vitrier de porte	Entrée 2 - Bât. 1
P0030	Mastic vitrier de porte	Dégagement 1 - Bât. 1
P0031	Mastic vitrier de fenêtres	Séjour - Bât. 1
P0032	Linoleum + colle	Séjour 2 - Bât. 1
P0033	Linoleum + colle	Placard 5 - Bât. 1
P0034	Enduit plâtre sur mur pierre	Séjour 2 - Bât. 1
P0035	Enduit plâtre sur mur brique	Dégagement 3 - Bât. 1
P0036	Enduit plâtre peint plafond	Séjour 2 - Bât. 1
P0037	Colle de faïence	Cuisine 2 - Bât. 1
P0038	Joints de boisseau brique	Séjour 2 - Bât. 1
P0039	Mastic vitrier de fenêtre	Séjour 2 - Bât. 1
P0040	Mastic vitrier de fenêtre	WC 3 - Bât. 1
P0041	Revêtement d'étanchéité (1ere couche)	Toiture - Bât. 1
P0042	Pare vapeur d'étanchéité (2ème couche) + dalle béton	Toiture - Bât. 1
P0043	Relevé d'étanchéité	Toiture - Bât. 1
P0044	Mastic vitrier (A) + pax alu (A)	Toiture - Bât. 1
P0045	Entourage de poteau	Toiture - Bât. 1
P0046	Mastic vitrier de verrière	Toiture - Bât. 1
P0047	Revêtement d'étanchéité	Toiture - Bât. 2
P0048	relevé d'étanchéité	Toiture - Bât. 2
P0049	Joints de voutain brique	Cave - Bât. 2
P0050	Colle de moquette	Bureau 1 - Bât. 2
P0051	Colle de moquette	Bureau 2 - Bât. 2
P0052	Colle de moquette + tomettes + chape maigre	Bureau 3 - Bât. 2

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0053	Colle de plinthe tomettes	Bureau 3 - Bât. 2
P0054	Enduit plâtre sur mur béton	Bureau 1 - Bât. 2
P0055	Enduit plâtre sur mur brique	Bureau 2 - Bât. 2
P0056	Plaque cartonné	Bureau 1 - Bât. 2
P0057	Enduit plâtre peint plafond	Bureau 2 - Bât. 2
P0058	Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique	Bureau 3 - Bât. 2
P0059	Colle de faïence	Bureau 5 - Bât. 2
P0060	Mastic vitrier de fenêtre et porte fenêtre	Bureau 1 - Bât. 2
P0061	Joint de boisseau brique	Bureau 1 - Bât. 2
P0062	Linoleum + Dalles de sol + colle + ragréage	Accueil - Bât. 2
P0063	Colle de carrelage	WC 1 - Bât. 2
P0064	Colle de plinthe carrelage	WC 1 - Bât. 2
P0065	Moquettes + Chape maigre sous tomettes	Bureau 7 - Bât. 2
P0066	Enduit plâtre sur mur béton	Salle de réunion - Bât. 2
P0067	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + isolant + colle	Accueil - Bât. 2
P0068	Cloison en carreau de plâtre	Accueil - Bât. 2
P0069	Enduits projetés mural et plafond	WC 1 - Bât. 2
P0070	Enduit plâtre peint plafond	Accueil - Bât. 2
P0071	Faux plafond	Accueil - Bât. 2
P0072	Colle de faïence	WC 1 - Bât. 2
P0073	Mastic vitrier de fenêtre	WC 1 - Bât. 2
P0074	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant	Accueil - Bât. 2
P0075	Joint châssis-vitrage de fenêtre	Salle de réunion - Bât. 2
P0076	Chape maigre sous tomettes	Cuisine - Bât. 3
P0077	Colle de plinthe tomettes	Cuisine - Bât. 3
P0078	Enduit plâtre sur mur pierre	Cuisine - Bât. 3
P0079	Enduit plâtre peint plafond	Cuisine - Bât. 3
P0080	Colle de faïence	Cuisine - Bât. 3
P0081	Mastic vitrier de porte et fenêtre	Cuisine - Bât. 3
P0082	Chape maigre finition ciment	Lavoir - Bât. 3
P0083	Conduit fibres-ciment	Lavoir - Bât. 3
P0084	Mastic vitrier de fenêtres	Lavoir - Bât. 3
P0085	Mastic vitrier de porte	WC - Bât. 3
P0086	Dalle béton	Balcon 2
P0087	Enduit de façade sur mur pierre	Bâtiment 2
P0088	Enduit de façade sur mur pierre	Bâtiment 3

E.3. Planches de repérage



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

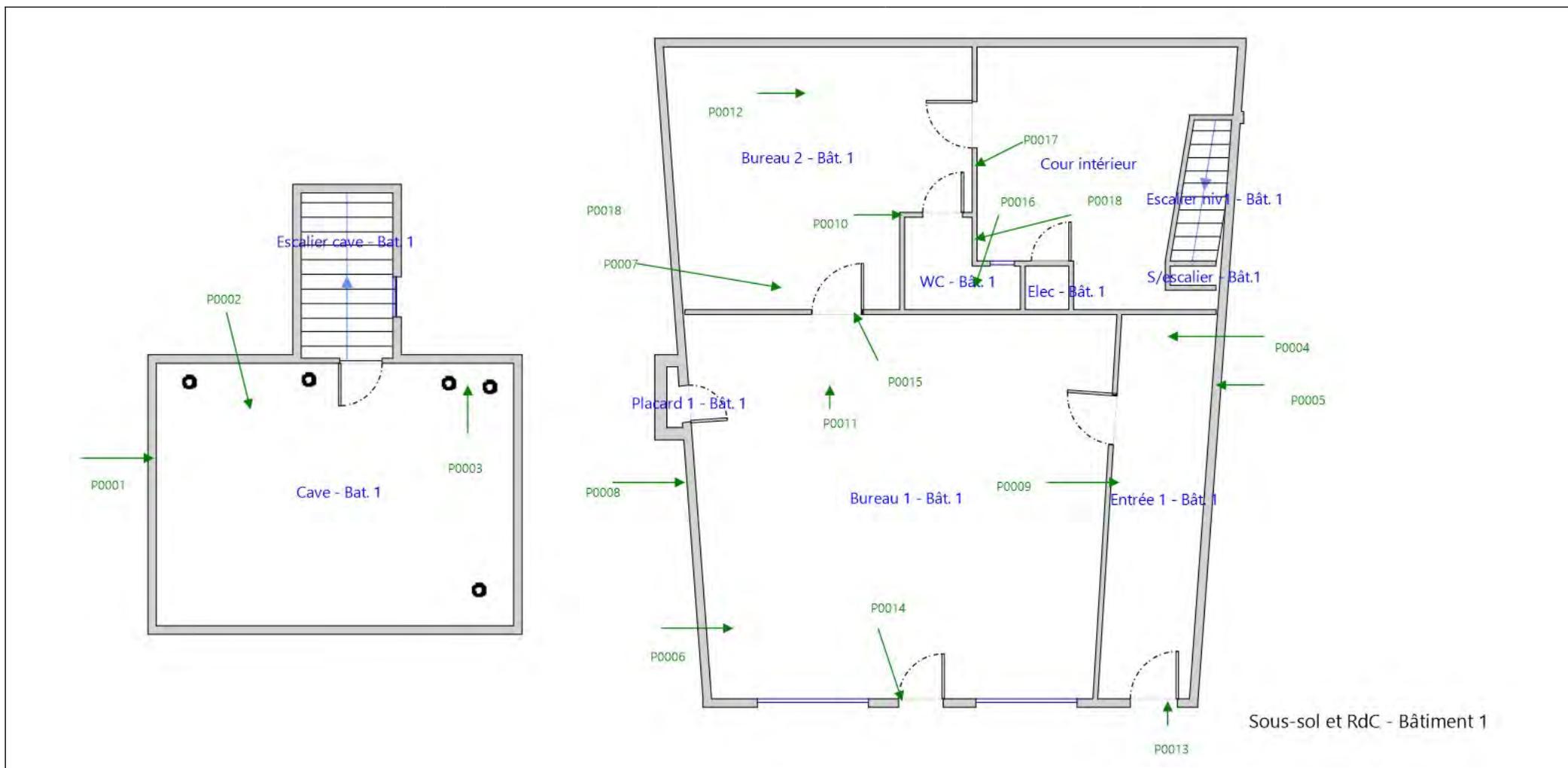
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

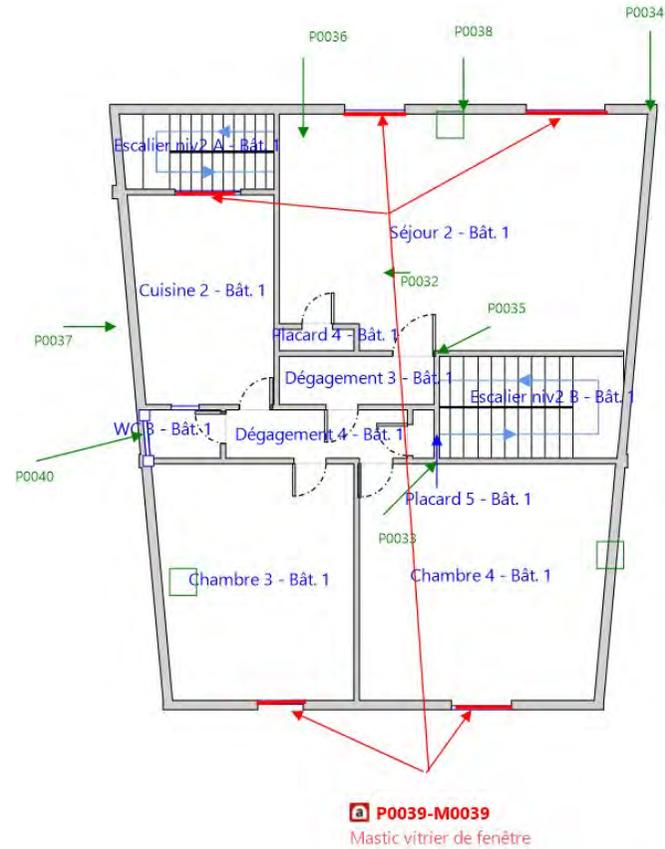
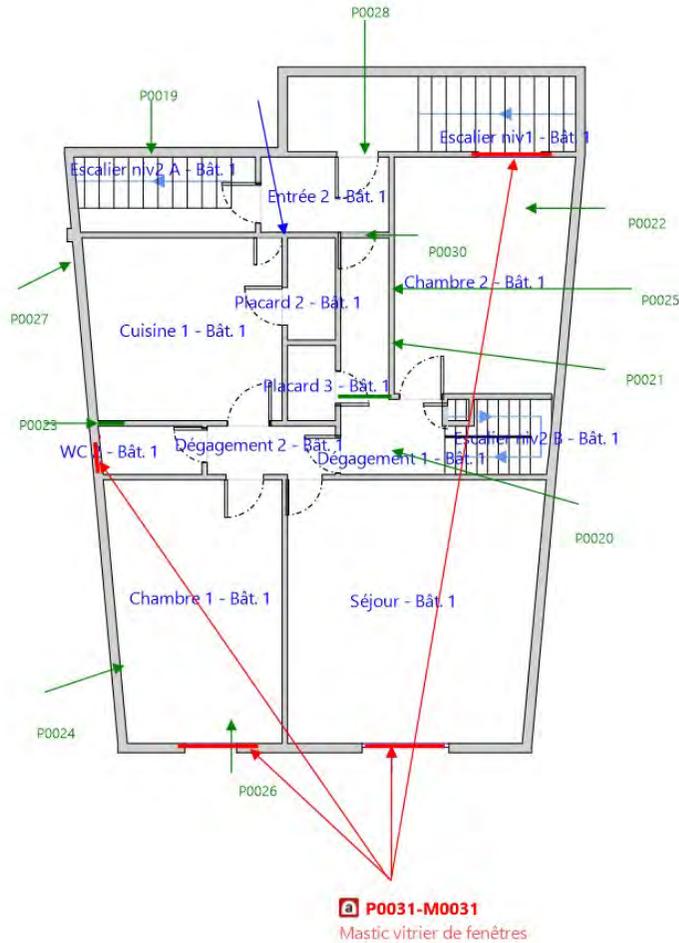
03200 VICHY



PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire : MAIRIE DE VICHY
Adresse du propriétaire : HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY

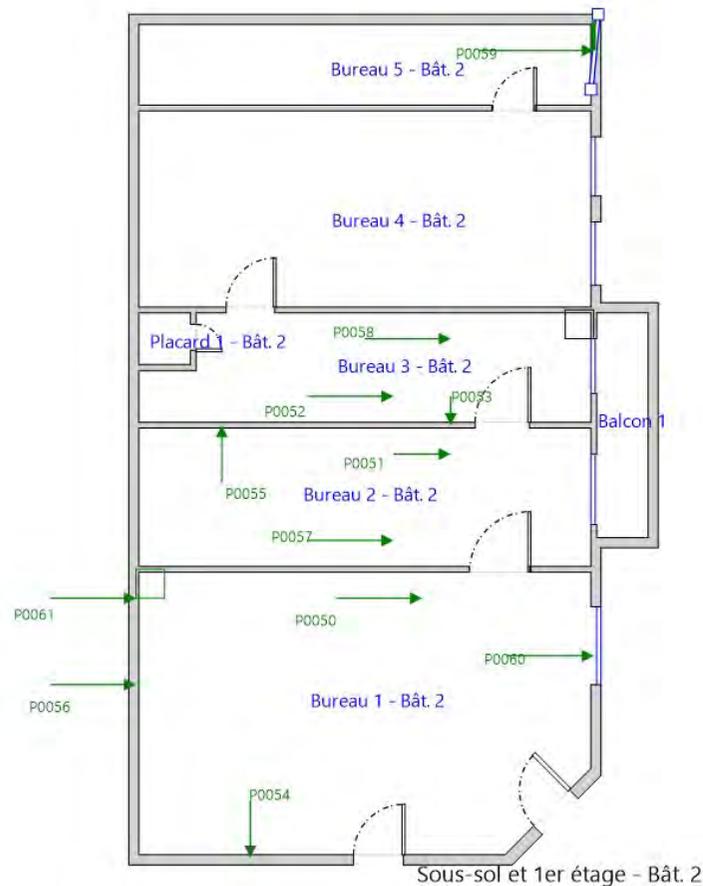
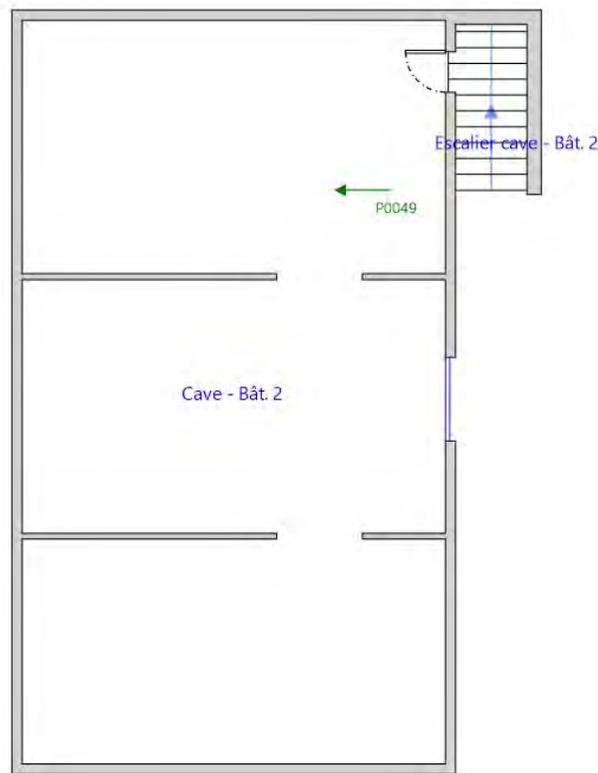


1er Etage et 2ème étage - Bât. 1

	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire : MAIRIE DE VICHY
Adresse du propriétaire : HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

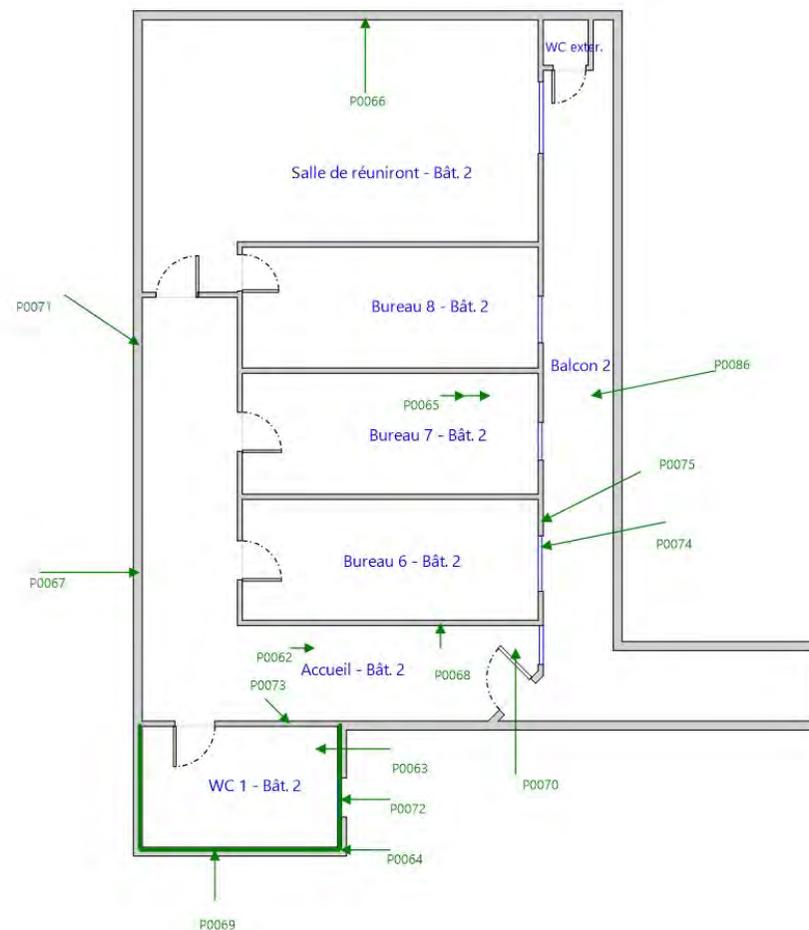
MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



1er Etage - Bât. 2

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

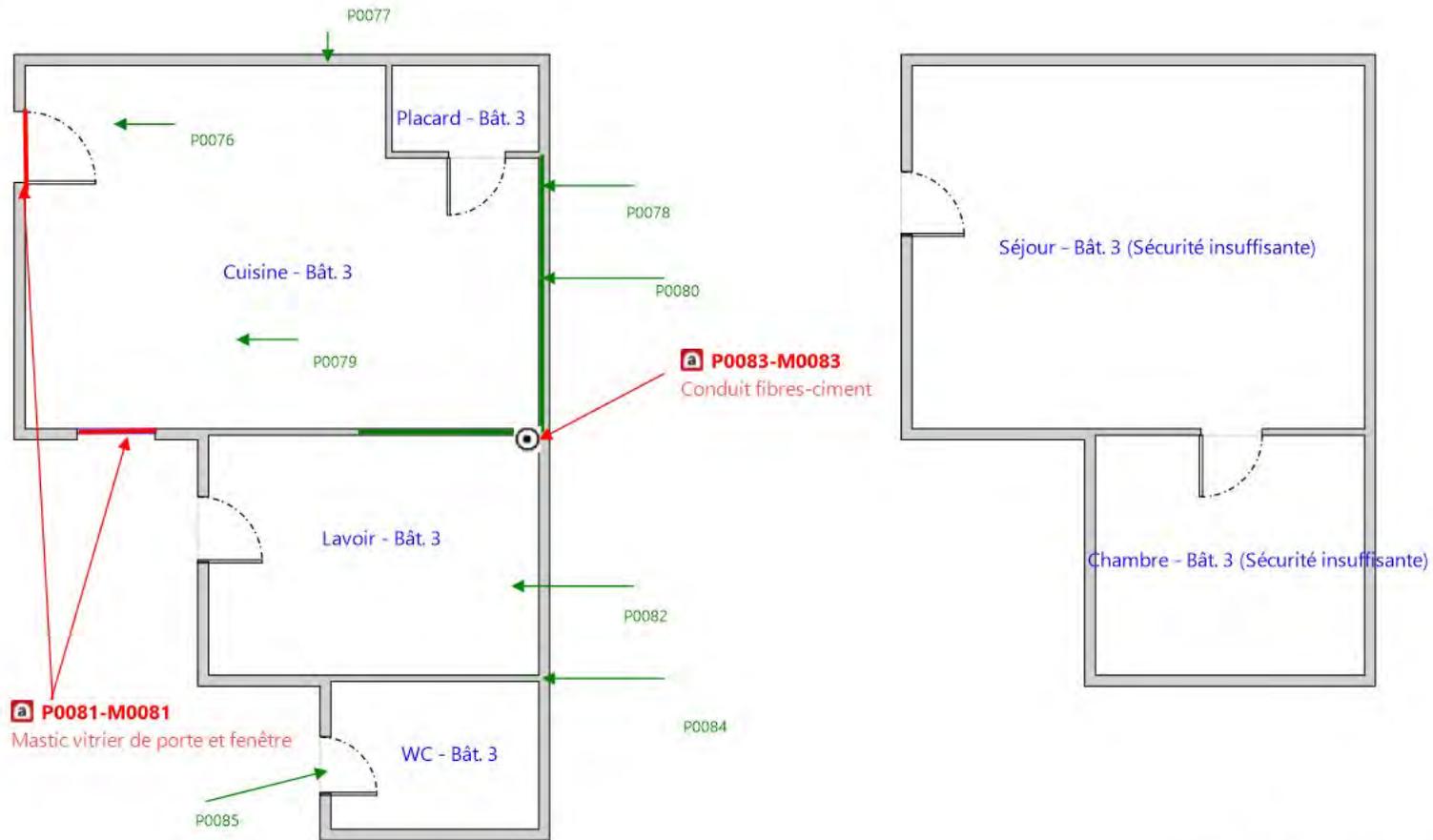
MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



Rez-de-chaussée et 1er étage - Bâ

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

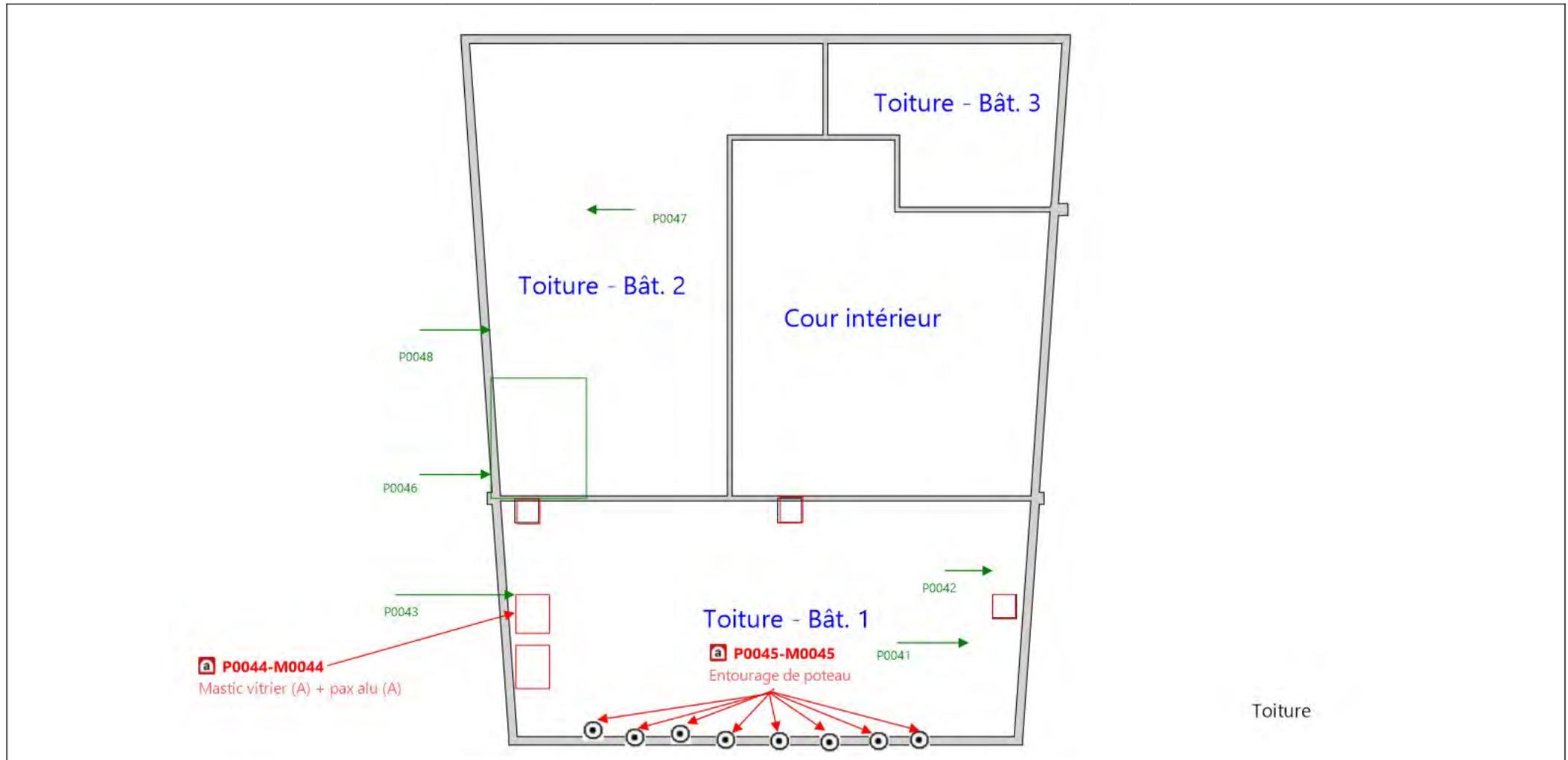


Nom du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

**HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



 PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
 MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

E.4. Procès verbaux d'analyses

AED EXPERTISES CENTRE-AUVERGNE
Monsieur Florian GANNE
77 Avenue de Gramont
03200 VICHY

Numéro de dossier : 19K015559

Référence de dossier : Dossier: M201231_01668_2

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 19K015559-001 - Référence *P0001* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de murs pierre - Cave - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-002 - Référence *P0002* - *Plafonds - Enduits projetés - Dalle béton - Cave - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-003 - Référence *P0003* - *Conduits de vapeur, fumée, échappement - Conduits - Conduits - Cave - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-004 - Référence *P0004* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous granito - Entree 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-005 - Référence *P0005* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe granito - Entree 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-006 - Référence *P0006* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Moquette + colle + ragreage - Bureau 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-007 - Référence *P0007* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + Briquettes + chape maigre - Bureau 2 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-008 - Référence *P0008* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur pierre* - Bureau 1 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-009 - Référence *P0009* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique* - Bureau 1 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-010 - Référence *P0010* - *Cloisons legeres ou prefabriquees - Panneaux de cloisons - Cloison en carreau de platre - WC* - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-011 - Référence *P0011* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond* - Bureau 1 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-012 - Référence *P0012* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond sur voutain brique* - Bureau 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-013 - Référence *P0013* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte* - Entree 1 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-014 - Référence *P0014* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte* - Bureau 1 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-015 - Référence *P0015* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres* - Bureau 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-016 - Référence *P0016* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier* - WC - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-017 - Référence *P0017* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere* - Bureau 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-018 - Référence *P0018* - *Isolant - - Isolant + pare vapeur* - Bureau 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-019 - Référence *P0019* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Escalier niv2 A* - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-020 - Référence P0020 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous granito - Degagement 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-021 - Référence P0021 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe granito - Degagement 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-022 - Référence P0022 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Degagement 2 - Bat. 1; Sejour - Bat. 1; Chambre 1 - Bat. 1; Chambre 2 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-023 - Référence P0023 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - WC 2 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-024 - Référence P0024 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Chambre 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-025 - Référence P0025 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Degagement 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-026 - Référence P0026 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Chambre 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-027 - Référence P0027 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-028 - Référence P0028 - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte d'entrée - Entrée 2 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-029 - Référence P0029 - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Entrée 2 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-030 - Référence P0030 - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Degagement 1 - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-031 - Référence P0031 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Sejour - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-032 - Référence P0032 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Sejour 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-033 - Référence P0033 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Placard 5 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-034 - Référence P0034 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur pierre - Sejour 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-035 - Référence P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Degagement 3 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-036 - Référence P0036 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Sejour 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-037 - Référence P0037 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Cuisine 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-038 - Référence P0038 - Conduit de cheminee - Enduits projetes - Joints de boisseau brique - Sejour 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-039 - Référence P0039 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - Sejour 2 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-040 - Référence P0040 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - WC 3 - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-041 - Référence P0041 - Revêtements bitumineux d'etancheite - Bardeaux bitume ("shingle") - Revêtement d'etancheite (1ere couche) - Toiture - Bat. 1, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-042 - Référence *P0042* - - - - - *Pare vapeur d'etancheite (2eme couche) + dalle beton - Toiture - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-043 - Référence *P0043* - *Toiture* - - - *Releve d'etancheite - Toiture - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-044 - Référence *P0044* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier + pax alu - Toiture - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-045 - Référence *P0045* - *Poteaux (peripheriques et interieurs) - Entourages de poteaux - Entourage de poteau - Toiture - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-046 - Référence *P0046* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere - Toiture - Bat. 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-047 - Référence *P0047* - *Toiture* - - - *Revetement d'etancheite - Toiture - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-048 - Référence *P0048* - *Toiture* - - - *releve d'etancheite - Toiture - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-049 - Référence *P0049* - *Plafonds - Enduits projetes - Joints de voutain brique - Cave - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-050 - Référence *P0050* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revetement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Bureau 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-051 - Référence *P0051* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revetement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Bureau 2 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-052 - Référence *P0052* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revetement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + tomettes + chappe maigre - Bureau 3 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-053 - Référence P0053 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe tomettes - Bureau 3 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-054 - Référence P0054 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur beton. - Bureau 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-055 - Référence P0055 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Bureau 2 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-056 - Référence P0056 - *Murs et cloisons - Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment) - Plaque cartonne - Bureau 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-057 - Référence P0057 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Bureau 2 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-058 - Référence P0058 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique - Bureau 3 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-059 - Référence P0059 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Bureau 5 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-060 - Référence P0060 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre et porte fenetre - Bureau 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-061 - Référence P0061 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de boisseau brique - Bureau 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-062 - Référence P0062 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + Dalles de sol + colle + ragrage - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-063 - Référence P0063 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage - WC 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-064 - Référence P0064 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - WC 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-065 - Référence P0065 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Moquettes + Chape maigre sous tomettes - Bureau 7 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-066 - Référence P0066 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur beton. - Salle de reunion - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-067 - Référence P0067 - *Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + isolant + colle - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-068 - Référence P0068 - *Cloisons légères ou préfabriquées - Panneaux de cloisons - Cloison en carreau de plâtre - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-069 - Référence P0069 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduits projetés mural et plafond - WC 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-070 - Référence P0070 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-071 - Référence P0071 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-072 - Référence P0072 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - WC 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-073 - Référence P0073 - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenêtre - WC 1 - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-074 - Référence P0074 - *Chassis de fenêtre - Mastic et joint - Joint d'étanchéité ouvrant-dormant - Accueil - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-075 - Référence *P0075* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage de fenetre - Salle de reunion - Bat. 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-076 - Référence *P0076* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous tomettes - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-077 - Référence *P0077* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe tomettes - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-078 - Référence *P0078* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur pierre - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-079 - Référence *P0079* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-080 - Référence *P0080* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-081 - Référence *P0081* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte et fenetre - Cuisine - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-082 - Référence *P0082* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Lavoir - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-083 - Référence *P0083* - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Lavoir - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-084 - Référence *P0084* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Lavoir - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K015559-085 - Référence *P0085* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - WC - Bat. 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-086 - Référence *P0086* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Dalle beton - Balcon 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-087 - Référence *P0087* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade sur mur pierre - Batiment 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K015559-088 - Référence *P0088* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade sur mur pierre - Batiment 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD-OUEST**

Laboratoire
4 Chemin des Maures
33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 1/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	19K015559-001 - P0001 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de murs pierre - Cave - Bat. 1	Matériau semi-dur (granulaire) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	19K015559-002 - P0002 - Plafonds - Enduits projetés - Dalle béton - Cave - Bat. 1	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	19K015559-003 - P0003 - Conduits de vapeur, fumée, échappement - Conduits - Conduits - Cave - Bat. 1	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) (clair)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	19K015559-004 - P0004 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous granito - Entree 1 - Bat. 1	Matériau dur (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 2/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	19K015559-005 - P0005 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe granito - Entree 1 - Bat. 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	19K015559-006 - P0006 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Moquette + colle + ragréage - Bureau 1 - Bat. 1	Matériau souple fibreux de type moquette (bleu) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	19K015559-007 - P0007 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + Briquettes + chape maigre - Bureau 2 - Bat. 1	Matériau souple fibreux de type moquette (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	19K015559-008 - P0008 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Bureau 1 - Bat. 1	Matériau fibreux de type papier peint (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 3/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	19K015559-009 - P0009 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Bureau 1 - Bat. 1	Matériau fibreux de type papier peint (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (rose)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	19K015559-010 - P0010 - Cloisons légères ou préfabriquées - Panneaux de cloisons - Cloison en carreau de plâtre - WC - Bat. 1	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	19K015559-011 - P0011 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Bureau 1 - Bat. 1	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	19K015559-012 - P0012 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique - Bureau 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 4/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	19K015559-013 - P0013 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Entree 1 - Bat. 1	Matériau semi-dur (marron) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	19K015559-014 - P0014 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Bureau 1 - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	19K015559-015 - P0015 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Bureau 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	19K015559-016 - P0016 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - WC - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	19K015559-017 - P0017 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere - Bureau 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 5/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
018	19K015559-018 - P0018 - Isolant - - - Isolant + pare vapeur - Bureau 2 - Bat. 1	Matériau de type polystyrène (blanc) ; matériau (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
019	19K015559-019 - P0019 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Escalier niv2 A - Bat. 1	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	19K015559-020 - P0020 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous granito - Degagement 1 - Bat. 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	19K015559-021 - P0021 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe granito - Degagement 1 - Bat. 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 6/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
022	19K015559-022 - P0022 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Degagement 2 - Bat. 1; Séjour - Bat. 1; Chambre 1 - Bat. 1; Chambre 2 - Bat. 1	Matériau souple fibreux de type moquette (marron) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	19K015559-023 - P0023 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - WC 2 - Bat. 1	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024	19K015559-024 - P0024 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Chambre 1 - Bat. 1	Matériau souple fibreux de type moquette (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 7/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
025	19K015559-025 - P0025 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Degagement 1 - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	19K015559-026 - P0026 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Chambre 1 - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	19K015559-027 - P0027 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine 1 - Bat. 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	19K015559-028 - P0028 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte d'entree - Entree 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	19K015559-029 - P0029 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Entree 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	19K015559-030 - P0030 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - Degagement 1 - Bat. 1					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 8/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	19K015559-031 - P0031 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Sejour - Bat. 1	Matériau souple de type mastic (marron) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
032	19K015559-032 - P0032 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Sejour 2 - Bat. 1	Matériau (de différentes couleurs) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (beige) + (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
033	19K015559-033 - P0033 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Placard 5 - Bat. 1	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (de différentes couleurs)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
034	19K015559-034 - P0034 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Sejour 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 9/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
035	19K015559-035 - P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Degagement 3 - Bat. 1	Matériau de type peinture (orange) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	19K015559-036 - P0036 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Séjour 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
037	19K015559-037 - P0037 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine 2 - Bat. 1	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	19K015559-038 - P0038 - Conduite de cheminée - Enduits projetés - Joints de boisseau brique - Séjour 2 - Bat. 1	Matériau (marron) ; matériau semi-dur de type joint (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039	19K015559-039 - P0039 - Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenêtre - Séjour 2 - Bat. 1	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 10/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
040 (1)	19K015559-040 - P0040 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - WC 3 - Bat. 1	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
041	19K015559-041 - P0041 - Revêtements bitumineux d"etancheite - Bardeaux bitume ("shingle") - Revêtement d"etancheite (1ere couche) - Toiture - Bat. 1	Matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
042	19K015559-042 - P0042 - - - - Pare vapeur d"etancheite (2eme couche) + dalle beton - Toiture - Bat. 1	Matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
043	19K015559-043 - P0043 - Toiture - - - Releve d"etancheite - Toiture Bat. 1	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
044 (1)	19K015559-044 - P0044 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier + pax alu - Toiture - Bat. 1	Matériau de type aluminium ; matériau semi-dur (noir) ; matériau semi-dur (fibreuse) (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 11/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
045	19K015559-045 - P0045 - Poteaux (peripheriques et interieurs) - Entourages de poteaux - Entourage de poteau - Toiture - Bat. 1	Matériau semi-dur (fibreuse) (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
046 (1)	19K015559-046 - P0046 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de verriere - Toiture - Bat. 1	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
047	19K015559-047 - P0047 - Toiture - - - Revêtement d"etancheite - Toiture - Bat. 2	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau de type maillage de fibres et liant (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
048	19K015559-048 - P0048 - Toiture - - - releve d"etancheite - Toiture - Bat. 2	Matériau semi-dur (granulaire) (gris) ; matériau souple bitumineux (noir) (fibreuse) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
049	19K015559-049 - P0049 - Plafonds - Enduits projetes - Joints de voutain brique - Cave - Bat. 2	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
050	19K015559-050 - P0050 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Bureau 1 - Bat. 2	Matériau souple fibreuse de type moquette (bleu) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 12/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
051	19K015559-051 - P0051 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Bureau 2 - Bat. 2	Matériau souple fibreux de type moquette (marron) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
052	19K015559-052 - P0052 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + tomettes + chappe maigre - Bureau 3 - Bat. 2	Matériau souple fibreux de type moquette (bleu) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau dur (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
053	19K015559-053 - P0053 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe tomettes - Bureau 3 - Bat. 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
054	19K015559-054 - P0054 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Bureau 1 - Bat. 2	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 13/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
055	19K015559-055 - P0055 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Bureau 2 - Bat. 2	Matériau (de différentes couleurs) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
056	19K015559-056 - P0056 - Murs et cloisons - Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment) - Plaque cartonne - Bureau 1 - Bat 2	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (fibreux) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
057	19K015559-057 - P0057 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Bureau 2 - Bat. 2	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 14/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
058	19K015559-058 - P0058 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond sur voutain brique - Bureau 3 - Bat. 2	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
059	19K015559-059 - P0059 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Bureau 5 - Bat. 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
060 (1)	19K015559-060 - P0060 - Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenêtre et porte fenêtre - Bureau 1 - Bat. 2	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) en traces ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
061	19K015559-061 - P0061 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Joint de boisseau brique - Bureau 1 - Bat. 2	Matériau (marron) ; matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 15/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
062	19K015559-062 - P0062 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revetement plastique avec sous-couche - Linoleum + Dalles de sol + colle + ragréage - Accueil - Bat. 2	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) ; matériau de type colle (jaune) (foncé) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type colle (jaune) (foncé)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
063	19K015559-063 - P0063 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage - WC 1 - Bat. 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
064	19K015559-064 - P0064 - Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - WC 1 - Bat. 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 16/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
065	19K015559-065 - P0065 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Moquettes + Chape maigre sous tomettes - Bureau 7 - Bat. 2	Matériau souple fibreux de type moquette (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur (marron) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
066	19K015559-066 - P0066 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Salle de reunion - Bat. 2	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
067	19K015559-067 - P0067 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + isolant + colle - Accueil - Bat. 2	Matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau de type polystyrène (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 17/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
068	19K015559-068 - P0068 - Cloisons legeres ou prefabriquee - Panneaux de cloisons - Cloison en carreau de platre - Accueil - Bat. 2	Matériau souple fibreux de type moquette (violet) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
069	19K015559-069 - P0069 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduits projetes mural et plafond - WC 1 - Bat. 2	Matériau de type peinture (brillant) (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
070	19K015559-070 - P0070 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Accueil - Bat. 2	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
071	19K015559-071 - P0071 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafond - Accueil - Bat. 2	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
072	19K015559-072 - P0072 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - WC 1 - Bat. 2					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 18/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
073	19K015559-073 - P0073 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - WC 1 - Bat. 2	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type mastic (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
074	19K015559-074 - P0074 - Chassis de fenetre - Mastic et joint - Joint d"etancheite ouvrant-dormant - Accueil - Bat. 2	Matériau souple de type joint (noir) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
075	19K015559-075 - P0075 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage de fenetre - Salle de reunion - Bat. 2	Matériau souple de type joint (gris) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
076	19K015559-076 - P0076 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous tomettes - Cuisine - Bat. 3	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 19/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
077	19K015559-077 - P0077 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe tomettes - Cuisine - Bat. 3	Matériau dur de type carrelage, faïence (rouge) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
078	19K015559-078 - P0078 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Cuisine - Bat. 3	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
079	19K015559-079 - P0079 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Cuisine - Bat. 3	Matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
080	19K015559-080 - P0080 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine - Bat. 3	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 20/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (vert)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
081	19K015559-081 - P0081 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte et fenetre - Cuisine - Bat. 3	Matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
082	19K015559-082 - P0082 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Lavoir - Bat. 3	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
083	19K015559-083 - P0083 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Lavoir - Bat. 3	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
084 (1)	19K015559-084 - P0084 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Lavoir - Bat. 3	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
085 (1)	19K015559-085 - P0085 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de porte - WC - Bat. 3					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 21/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
086	19K015559-086 - P0086 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Dalle beton - Balcon 2	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
087	19K015559-087 - P0087 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit de façade sur mur pierre - Batiment 2	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
088	19K015559-088 - P0088 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit de façade sur mur pierre - Batiment 3	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 22 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-033823-01

Version du : 14/05/2019 14:01

Page 22/22

Dossier N° : 19RI033124

Date de réception : 10/05/2019

Référence dossier : 19K015559 - Dossier: M201231_01668_2

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

Observation(s) échantillon(s)

(1) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Validé et approuvé par :



Małgorzata Zakrzewska

Chef d'équipe

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

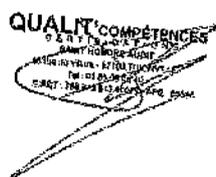
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Diagnostic plomb avant démolition

Numéro de dossier : **M201231_01668_2**
 Norme employée : Absence de norme de référence
 Date du repérage : 09/04/2019
 Heure d'arrivée : 13 h 00
 Durée du repérage : 06 h 00
 Date émission rapport : 15/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.

Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.

Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur.

Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **6 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire**
(Sur déclaration de l'intéressé)
 Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
 Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
GANNE Florian	QUALIT'COMPETENCES CERTIFICATIONS	Obtention : 09/01/2017 Échéance : 08/01/2022 N° de certification : C015-SE12-2016	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant

Il a été repéré des matériaux contenant du plomb



Sommaire

A.	Références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le bien objet de la mission.....	3
	B.5. Liste des locaux visités :	4
	B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :	4
C.	Résultats des mesures positives.....	5
D.	Commentaires et signature.....	14
E.	Méthodologie d'intervention.....	15
F.	Notice d'information à remettre au donneur d'ordre.....	16
G.	Planches de repérage.....	18

A. Références réglementaires

- ❖ Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- ❖ Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **MAIRIE DE VICHY (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **FONDIS**
 Modèle de l'appareil : **FENX**
 N° de série de l'appareil : **1-0026**
 Nature du radionucléide : **109 Cd**
 Date du dernier chargement de la source : **03/03/2016** (Activité à cette date : **850 MBq**)
 Autorisation ASN (DGSNR) : **N° T330644**
 Date autorisation de l'ASN : **01/03/2016**
 Fin de validité de l'autorisation de l'ASN : **03/03/2020**
 Titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : **AED Expertises**
 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) : **Antoine STEVENSON**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon : Pas d'étalon. Machine à Auto-étalonnage

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	09/04/2019	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	6 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	MAIRIE DE VICHY HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY

B.5. Liste des locaux visités :

- ❖ Bâtiment 1
- ❖ Bâtiment 3
- ❖ Cave - Bat. 1
- ❖ Entrée 1 - Bât. 1
- ❖ Bureau 2 - Bât. 1
- ❖ Elec - Bât. 1
- ❖ Placard 1 - Bât. 1
- ❖ Escalier niv2 B - Bât. 1
- ❖ Placard 2 - Bât. 1
- ❖ Dégagement 2 - Bât. 1
- ❖ Séjour - Bât. 1
- ❖ Chambre 2 - Bât. 1
- ❖ Entrée 2 - Bât. 1
- ❖ Dégagement 4 - Bât. 1
- ❖ Cuisine 2 - Bât. 1
- ❖ Chambre 3 - Bât. 1
- ❖ Placard 4 - Bât. 1
- ❖ Cave - Bât. 2
- ❖ Bureau 1 - Bât. 2
- ❖ Bureau 3 - Bât. 2
- ❖ Bureau 5 - Bât. 2
- ❖ Balcon 1
- ❖ Bureau 6 - Bât. 2
- ❖ Bureau 8 - Bât. 2
- ❖ WC 1 - Bât. 2
- ❖ WC - Bât. 3
- ❖ Placard - Bât. 3
- ❖ Toiture - Bât. 2
- ❖ S/escalier - Bât.1
- ❖ WC exter.
- ❖ Bâtiment 2
- ❖ Cour intérieur
- ❖ Escalier cave - Bat. 1
- ❖ Bureau 1 - Bât. 1
- ❖ WC - Bât. 1
- ❖ Escalier niv1 - Bât. 1
- ❖ Escalier niv2 A - Bât. 1
- ❖ Dégagement 1 - Bât. 1
- ❖ Placard 3 - Bât. 1
- ❖ Cuisine 1 - Bât. 1
- ❖ Chambre 1 - Bât. 1
- ❖ WC 2 - Bât. 1
- ❖ Dégagement 3 - Bât. 1
- ❖ Séjour 2 - Bât. 1
- ❖ WC 3 - Bât. 1
- ❖ Chambre 4 - Bât. 1
- ❖ Placard 5 - Bât. 1
- ❖ Escalier cave - Bât. 2
- ❖ Bureau 2 - Bât. 2
- ❖ Bureau 4 - Bât. 2
- ❖ Placard 1 - Bât. 2
- ❖ Accueil - Bât. 2
- ❖ Bureau 7 - Bât. 2
- ❖ Salle de réunion - Bât. 2
- ❖ Cuisine - Bât. 3
- ❖ Lavoir - Bât. 3
- ❖ Toiture - Bât. 1
- ❖ Toiture - Bât. 3
- ❖ Balcon 2

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

- ❖ Séjour - Bât. 3 (Sécurité insuffisante)
- ❖ Chambre - Bât. 3 (Sécurité insuffisante)

C. Résultats des mesures positives

Tout matériau concerné par le périmètre de repérage et le programme de travaux fourni par le client a fait l'objet d'une mesure afin de déterminer la présence ou l'absence de plomb.

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Cave - Bat. 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Cave - Bat. 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Cave - Bat. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Cave - Bat. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Escalier cave - Bat. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Escalier cave - Bat. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Entrée 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3
Entrée 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Mur inférieur	plâtre	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3,4 (3,4)
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	1,55
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P3)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P3)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P3)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P3)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	4

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Bureau 1 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Bureau 2 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	2
Bureau 2 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	2
Bureau 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	2
Bureau 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	2
WC - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	4
WC - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	4
Elec - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	<0,9
Elec - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	20
Elec - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	20
Elec - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	20
Chambre 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	12
Chambre 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	12
Chambre 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	12
Chambre 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	12
Dégagement 2 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	8
Dégagement 2 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	8
Dégagement 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8
Dégagement 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Séjour - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	5
Séjour - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	5
Séjour - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	5
Séjour - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	5
Cuisine 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9
Cuisine 1 - Bât. 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9
WC 2 - Bât. 1	Conduite d'eau	Métal	Peinture	3
WC 2 - Bât. 1	Conduite d'eau	Métal	Peinture	3
Placard 4 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Placard 4 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Placard 4 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Placard 4 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Séjour 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	7
Séjour 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	7
Chambre 4 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	4
Chambre 4 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	4
Chambre 4 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	4
Chambre 4 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	4
WC 3 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	18
WC 3 - Bât. 1	Porte (P1)	bois	peinture	18
WC 3 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	18
WC 3 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	18
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Mur	plâtre	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Cimaise	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	2
Cuisine 2 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Porte (P2)	bois	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	1,5
Cuisine 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	8
Cuisine 2 - Bât. 1	Volet intérieur	métal	peinture	8
Cuisine 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	8
Cuisine 2 - Bât. 1	Volet extérieur	métal	peinture	8
Chambre 3 - Bât. 1	Porte de placard	bois	peinture	6
Chambre 3 - Bât. 1	Porte de placard	bois	peinture	6
Chambre 3 - Bât. 1	Porte de placard	bois	peinture	6
Chambre 3 - Bât. 1	Porte de placard	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	15
Bureau 1 - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	15
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	15
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	15
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4
Bureau 1 - Bât. 2	Garde corps	Métal	Peinture	5
Bureau 1 - Bât. 2	Garde corps	Métal	Peinture	5
Bureau 2 - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Plinthes	bois	peinture	6
Bureau 2 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Bureau 2 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 2 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	4
Bureau 2 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Bureau 2 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	4
Bureau 3 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	6
Bureau 3 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	6
Bureau 3 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	6
Bureau 3 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	6
Bureau 4 - Bât. 2	Volet intérieur (V1)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet intérieur (V1)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet extérieur (V1)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet extérieur (V1)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet intérieur (V2)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet intérieur (V2)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet extérieur (V2)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Volet extérieur (V2)	métal	peinture	5
Bureau 4 - Bât. 2	Garde corps	Métal	Peinture	2,5
Bureau 4 - Bât. 2	Garde corps	Métal	Peinture	2,5
Bureau 5 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	3
Bureau 5 - Bât. 2	Volet intérieur	métal	peinture	3
Bureau 5 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	3
Bureau 5 - Bât. 2	Volet extérieur	métal	peinture	3
Balcon 1	Garde corps	Métal	Peinture	3
Balcon 1	Garde corps	Métal	Peinture	3
Cave - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	8
Cave - Bât. 2	Porte (P1)	bois	peinture	8
Cave - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8
Cave - Bât. 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8
Cave - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Cave - Bât. 2	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Mur	plâtre	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Cimaise	bois	peinture	2
WC - Bât. 3	Porte	bois	peinture	11
WC - Bât. 3	Porte	bois	peinture	11
WC - Bât. 3	Huisserie Porte	bois	peinture	11
WC - Bât. 3	Huisserie Porte	bois	peinture	11
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Lavoir - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Cuisine - Bât. 3	Porte (P1)	bois	peinture	13
Cuisine - Bât. 3	Porte (P1)	bois	peinture	13
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	13
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	13
Cuisine - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Cuisine - Bât. 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Cuisine - Bât. 3	Volet intérieur	métal	peinture	5
Cuisine - Bât. 3	Volet intérieur	métal	peinture	5
Cuisine - Bât. 3	Volet extérieur	métal	peinture	5
Cuisine - Bât. 3	Volet extérieur	métal	peinture	5
Placard - Bât. 3	Porte (P1)	bois	peinture	7
Placard - Bât. 3	Porte (P1)	bois	peinture	7
Placard - Bât. 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	7
Placard - Bât. 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	7

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Fait à **VICHY**, le **15/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.

Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine -t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- ❖ en travaillant sans protection,
- ❖ en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- ❖ en se rongant les ongles,
- ❖ en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- ❖ Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- ❖ Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- ❖ Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- ❖ mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- ❖ Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- ❖ Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- ❖ Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- ❖ Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- ❖ Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- ❖ des conseils dans le choix des protections,
- ❖ une aide à l'information et à la formation,
- ❖ une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

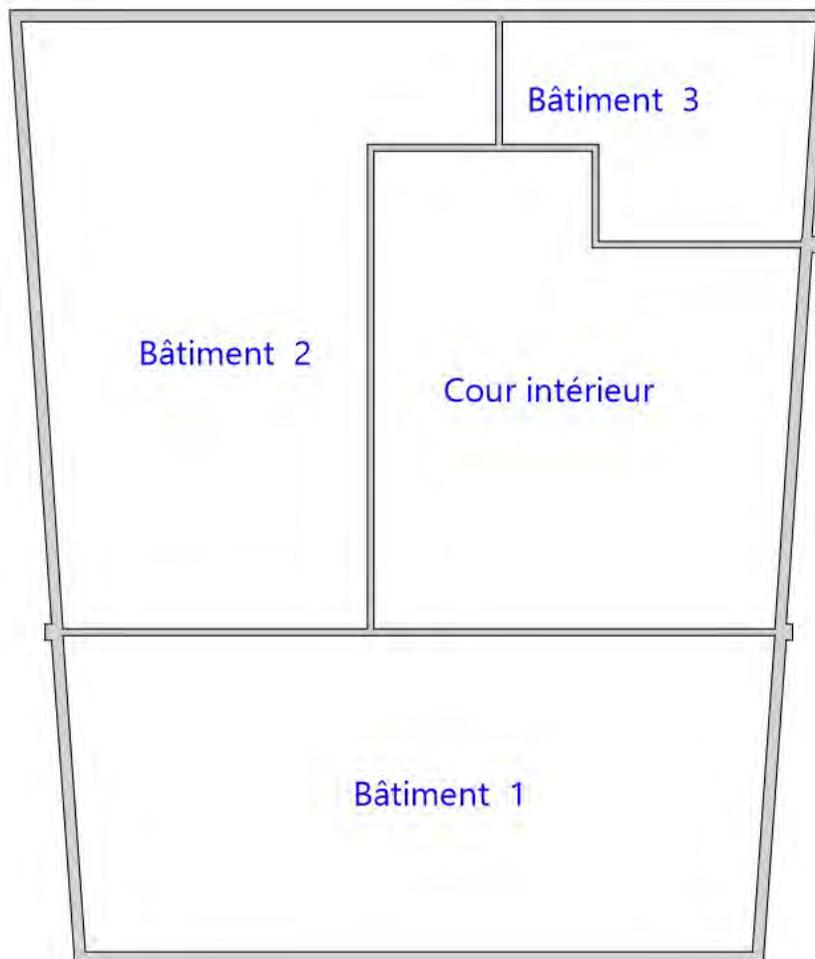
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- ❖ le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- ❖ la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- ❖ Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

G. Planches de repérage



Plan de masse



Nom du propriétaire :

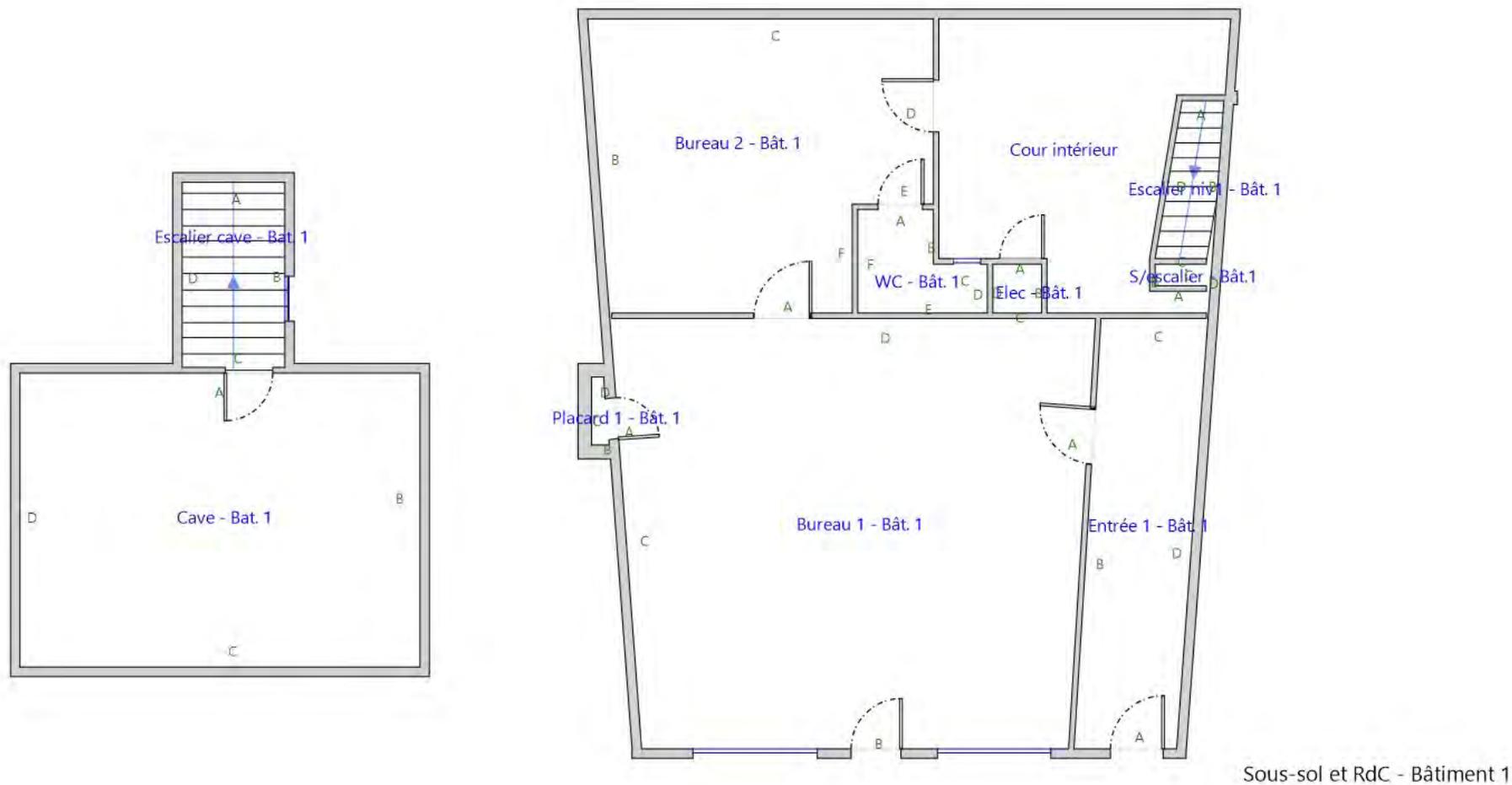
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

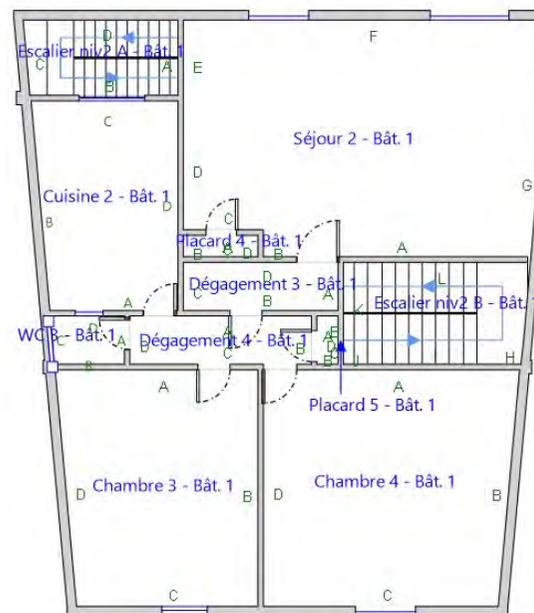
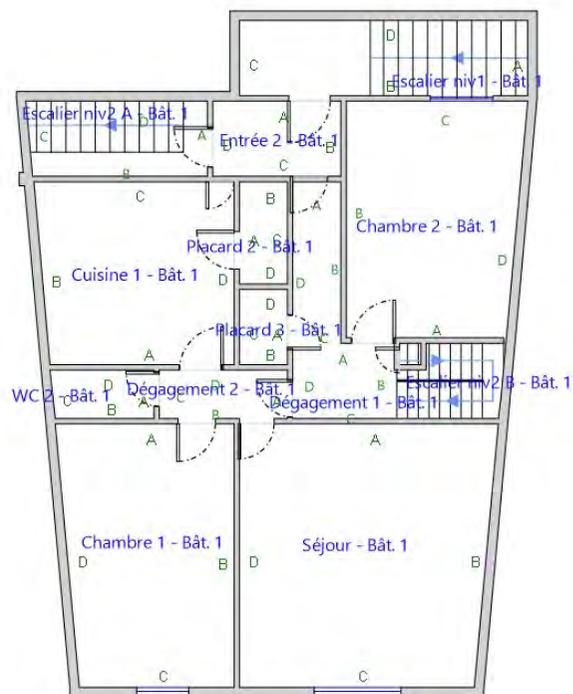
HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



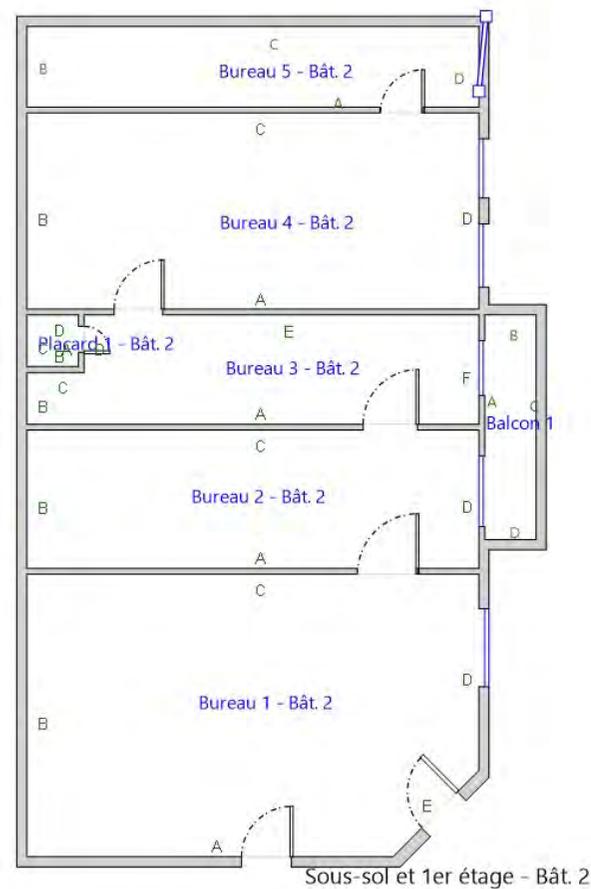
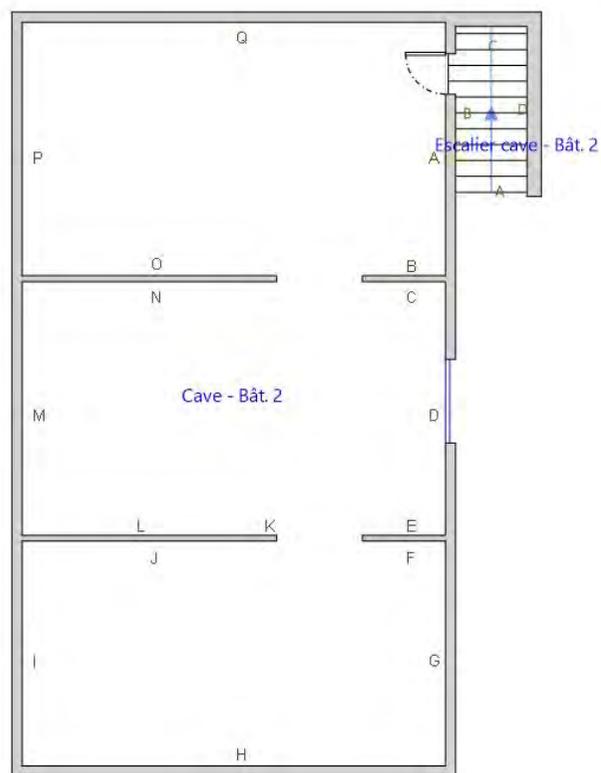
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



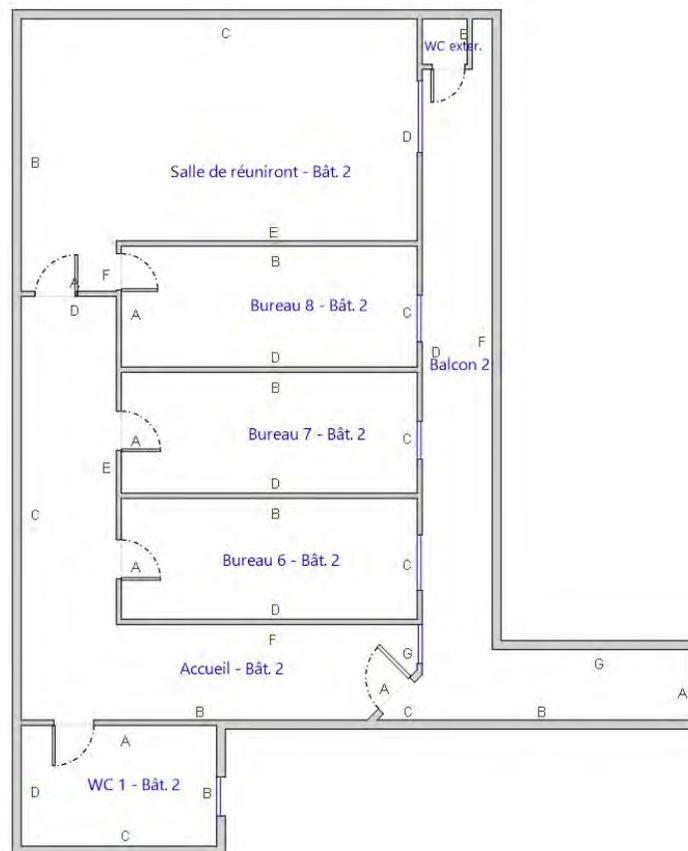
1er Etage et 2ème étage - Bât. 1



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE**
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



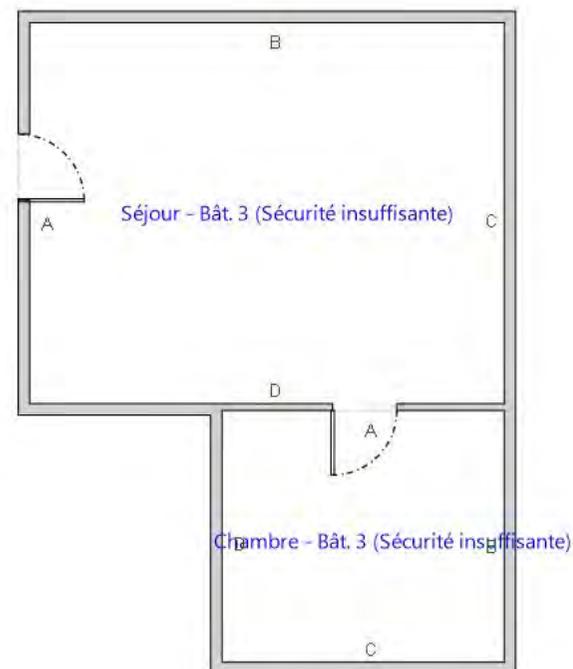
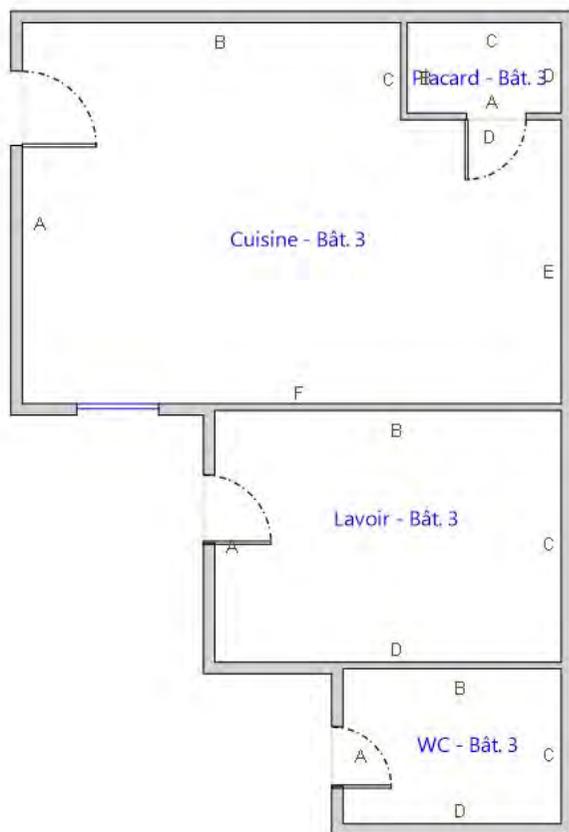
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



1er Etage - Bât. 2



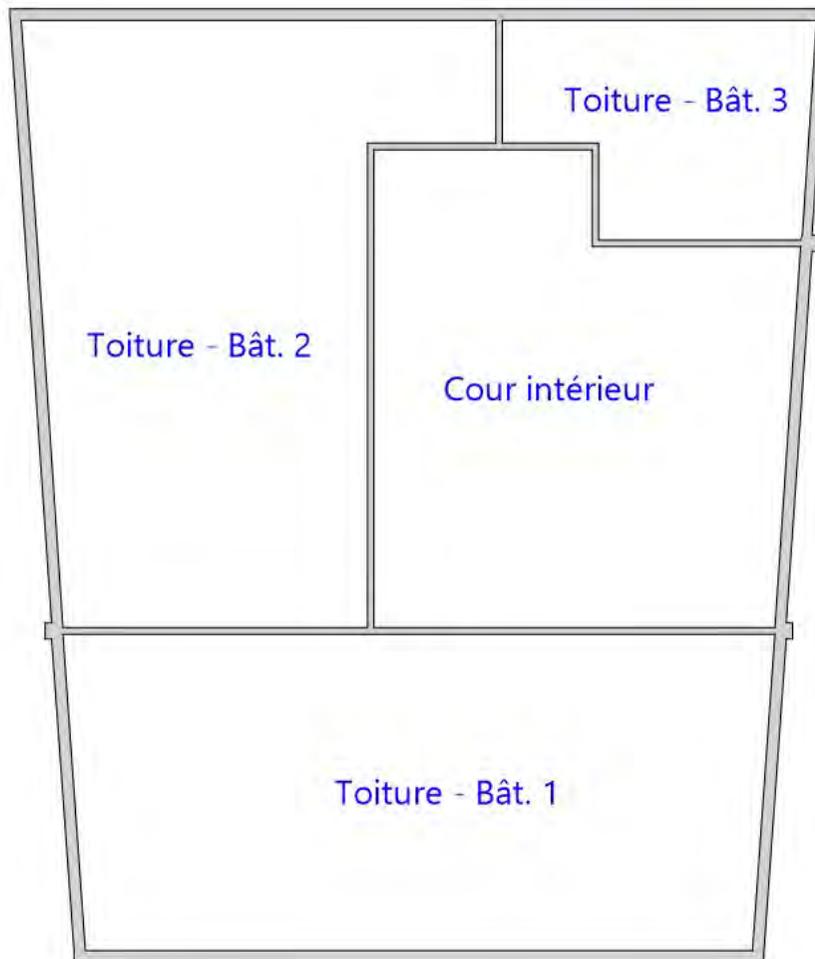
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



Rez-de-chaussée et 1er étage - Bâ



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



Toiture



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

**MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

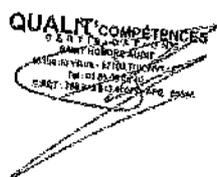
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales) Recours (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu 25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Ville de Vichy
Démolition de bâtiments
6 Place de l'Hôtel de Ville
Photos datant de 09/2019



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Numéro de dossier : **M201231_01668_3**
 Norme employée : AFNOR NFX 46-020
 Date du repérage : 09/04/2019
 Heure d'arrivée : 15 h 00
 Durée du repérage : 06 h 00
 Date émission rapport : 14/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition. Arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012, Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-23 et R. 1334-24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage. Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **8 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
 Périmètre de repérage :
Ensemble des bâtiments

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE**
 Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
 Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
 Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	28
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	28
	D.6. Zones non visitées.....	29
E.	Annexes au rapport.....	30
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	30
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	32
	E.3. Planches de repérage.....	34
	E.4. Procès verbaux d'analyses.....	40

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **09/04/2019**
 Durée du repérage : **06 h 00**
 Type de bâtiment : **BATIMENTS COMMUNAUX**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

L'intégralité des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées n'ont pas pu être vérifiés. Des prélèvements complémentaires pourront être effectués sur les parties qui n'ont pas été inspectées en totalité si besoin.

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Écarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses

Nom du laboratoire : **EUROFINS**
 Adresse : **4, Chemin des Maures
 33170 GRADIGNAN**
 Acc. Cofrac ou équivalent : **COFRAC 1-5840, PCA AB1609, IPAC L0705**

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Colle de plinthe carrelage (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Entrée 1

Calorifugeages (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Cave 4; Cave 5

Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture coursive

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture coursive

Dalles de sol (A) + colle noire (A) + ragréage (A) (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Bureau 1

Conduit fibres-ciment déposé (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Cave 5

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Salle de bains - appart 1; Salle de bains - appart 2; Toiture - immeuble sur rue

Mastic vitrier de porte d'entrée (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Entrée - appart 3

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- ❖ Circulation 1
- ❖ Cave 3
- ❖ Coursive
- ❖ Escalier niv1-1
- ❖ Bureau 1
- ❖ Entrée - appart 1
- ❖ Placard - appart 1
- ❖ Toiture coursive
- ❖ Escalier niv2-1
- ❖ Salle de bains - appart 2
- ❖ Chambre 2 -- appart 2
- ❖ Entrée - appart 3
- ❖ Escalier niv1-2
- ❖ Chambre 2 - appart 3
- ❖ Toiture - immeuble sur rue
- ❖ Placard 1 - appart 3
- ❖ Cave 1
- ❖ Cave 4
- ❖ Entrée 1
- ❖ WC coursive
- ❖ Bureau 2
- ❖ WC - appart 1
- ❖ Salle de bains - appart 1
- ❖ Balcon 1
- ❖ Entrée - appart 2
- ❖ Séjour - appart 2
- ❖ Combles - immeuble sur rue
- ❖ Cuisine - appart 3
- ❖ Balcon 3
- ❖ Escalier niv2-2
- ❖ Toiture - immeuble sur coursive
- ❖ Placard 2 - appart 3
- ❖ Cave 2
- ❖ Cave 5
- ❖ Chaufferie
- ❖ Entrée 2
- ❖ Cuisine - appart 1
- ❖ Chambre - appart 1
- ❖ Séjour - appart 1
- ❖ Balcon 2
- ❖ Cuisine - appart 2
- ❖ Chambre 1 - appart 2
- ❖ WC - appart 2
- ❖ Séjour - appart 3
- ❖ Chambre 1 - appart 3
- ❖ Combles 1 - immeuble sur coursive
- ❖ Palier

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Entrée 1	Identifiant : M0010 Description : Colle de plinthe carrelage	Après analyse en laboratoire (P0010)	
Bureau 1	Identifiant : M0024 Description : Dalles de sol (A) + colle noire (A) + ragréage (A)	Après analyse en laboratoire (P0024)	
Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0027 Description : Calorifugeages	Après analyse en laboratoire (P0027)	
Cave 5	Identifiant : M0028 Description : Conduit fibres-ciment déposé	Après analyse en laboratoire (P0028)	

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Toiture coursive	Identifiant : M0048 Description : Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture	Après analyse en laboratoire (P0048)	
Salle de bains - appart 1; Salle de bains - appart 2; Toiture - immeuble sur rue	Identifiant : M0063 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0063)	
Toiture coursive	Identifiant : M0064 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0064)	
Entrée - appart 3	Identifiant : M0087 Description : Mastic vitrier de porte d'entrée	Après analyse en laboratoire (P0087)	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Circulation 1; Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Chape maigre finition ciment	
Circulation 1; Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Enduit plâtre mural	
Circulation 1; Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Mur béton	

Localisation	Description du matériau	Photo
Circulation 1; Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Circulation 1; Cave 3	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Mastic vitrier	
Cave 1; Cave 3	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Conduit	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Circulation 1; Cave 1; Cave 2; Cave 3; Cave 4; Cave 5; Coursive; Entrée 1; Chaufferie; Escalier niv1-1; WC coursive; Entrée 2; Bureau 1; Bureau 2; Cuisine - appart 1; Entrée - appart 1; WC - appart 1; Chambre - appart 1; Placard - appart 1; Salle de bains - appart 1; Séjour - appart 1; Toiture coursive; Balcon 1; Balcon 2; Escalier niv2-1; Entrée - appart 2; Cuisine - appart 2; Salle de bains - appart 2; Séjour - appart 2; Chambre 1 - appart 2; Chambre 2 - appart 2; Combles - immeuble sur rue; WC - appart 2; Entrée - appart 3; Cuisine - appart 3; Séjour - appart 3; Escalier niv1-2; Balcon 3; Chambre 1 - appart 3; Chambre 2 - appart 3; Escalier niv2-2; Combles 1 - immeuble sur coursive; Combles 2 - immeuble sur coursive; Toiture - immeuble sur rue; Toiture - immeuble sur coursive</p>	<p>Identifiant : M0008 (P0008) Description : Interrupteur Cartonné</p>	
<p>Entrée 1</p>	<p>Identifiant : M0009 (P0009) Description : Chape maigre sous carrelage</p>	
<p>Entrée 1; Chaufferie; Entrée 2</p>	<p>Identifiant : M0011 (P0011) Description : Enduit plâtre sur mur béton</p>	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1; Chaufferie; Bureau 1; Bureau 2	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Enduit plâtre sur mur brique + habillage cartonné	
Entrée 1; Chaufferie; Entrée 2; Bureau 1; Bureau 2	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Enduit plâtre + peinture de plafond + habillage cartonné	
Chaufferie; Entrée 2	Identifiant : M0014 (P0014) Description : Chape maigre finition ciment	
Chaufferie	Identifiant : M0015 (P0015) Description : Joints	

Localisation	Description du matériau	Photo
Chaufferie	Identifiant : M0016 (P0016) Description : Mastic vitrier	
Coursive	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Chape maigre finition ciment	
Coursive; WC coursive; Bureau 1	Identifiant : M0018 (P0018) Description : Enduit ciment peint mural	
Coursive; Entrée 2	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Faux plafonds	

Localisation	Description du matériau	Photo
Coursive	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Plaque ondulée plastique	
WC coursive	Identifiant : M0021 (P0021) Description : Enduit plâtre mural carreaux plâtre	
Bureau 2	Identifiant : M0022 (P0022) Description : Faux plafonds	
Bureau 2	Identifiant : M0023 (P0023) Description : Mastic vitrier	

Localisation	Description du matériau	Photo
Bureau 1	Identifiant : M0025 (P0025) Description : Faux plafonds	
Bureau 2	Identifiant : M0026 (P0026) Description : Mastic vitrier	
Entrée - appart 1; WC - appart 1	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Linoleum + colle	
Cuisine - appart 1	Identifiant : M0030 (P0030) Description : Linoleum + colle	

Localisation	Description du matériau	Photo
Chambre - appart 1	Identifiant : M0031 (P0031) Description : Colle de moquette + colle de lino	
Placard - appart 1	Identifiant : M0032 (P0032) Description : Linoleum + colle	
Salle de bains - appart 1	Identifiant : M0033 (P0033) Description : Colle de moquette	
Séjour - appart 1	Identifiant : M0034 (P0034) Description : Colle de moquette	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cuisine - appart 1; Entrée - appart 1; WC - appart 1; Chambre - appart 1; Placard - appart 1; Salle de bains - appart 1; Séjour - appart 1	Identifiant : M0035 (P0035) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Entrée - appart 1; WC - appart 1; Chambre - appart 1; Placard - appart 1; Salle de bains - appart 1; Séjour - appart 1	Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Cuisine - appart 1; Entrée - appart 1; WC - appart 1; Chambre - appart 1; Placard - appart 1; Salle de bains - appart 1; Séjour - appart 1	Identifiant : M0037 (P0037) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Chambre - appart 1	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Faux plafonds	

Localisation	Description du matériau	Photo
Séjour - appart 1	Identifiant : M0039 (P0039) Description : Faux plafonds	
Salle de bains - appart 1	Identifiant : M0040 (P0040) Description : Colle de faïence	
Cuisine - appart 1	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Colle de faïence	
Séjour - appart 1	Identifiant : M0042 (P0042) Description : Enduit plâtre sur mur brique conduit de cheminée	

Localisation	Description du matériau	Photo
Séjour - appartement 1	Identifiant : M0043 (P0043) Description : Enduit ciment peint mural joint de pierre + colle	
Séjour - appartement 1	Identifiant : M0044 (P0044) Description : Enduit ciment peint mural joint de pierre cheminée	
Séjour - appartement 1	Identifiant : M0045 (P0045) Description : Enduit ciment peint mural joint de scellement brique de cheminée	
Séjour - appartement 1	Identifiant : M0046 (P0046) Description : Colle d'ardoise + chape maigre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cuisine - appart 1; WC - appart 1; Chambre - appart 1; Séjour - appart 1	Identifiant : M0047 (P0047) Description : Mastic vitrier	
Toiture coursive	Identifiant : M0049 (P0049) Description : Remontée d'étanchéité	
Toiture coursive	Identifiant : M0050 (P0050) Description : Plaque ondulée	
Toiture coursive	Identifiant : M0051 (P0051) Description : Mastic vitrier lucarne	

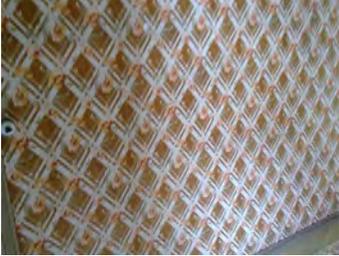
Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée - appart 2; Cuisine - appart 2; Chambre 1 - appart 2	Identifiant : M0052 (P0052) Description : Linoleum + colle	
Salle de bains - appart 2; WC - appart 2	Identifiant : M0053 (P0053) Description : Linoleum + colle + moquette	
Chambre 2 -- appart 2	Identifiant : M0054 (P0054) Description : Colle de moquette + lino + colle	
Séjour - appart 2	Identifiant : M0055 (P0055) Description : Colle de moquette + Lino + colle	

Localisation	Description du matériau	Photo
<p>Escalier niv2-1; Entrée - appart 2; Cuisine - appart 2; Salle de bains - appart 2; Séjour - appart 2; Chambre 1 - appart 2; Chambre 2 - - appart 2; WC - appart 2</p>	<p>Identifiant : M0056 (P0056) Description : Enduit plâtre sur mur béton</p>	
<p>Escalier niv2-1; Entrée - appart 2; Cuisine - appart 2; Salle de bains - appart 2; Séjour - appart 2; Chambre 1 - appart 2; Chambre 2 - - appart 2; WC - appart 2</p>	<p>Identifiant : M0057 (P0057) Description : Enduit plâtre sur mur brique</p>	
<p>Escalier niv2-1; Entrée - appart 2; Cuisine - appart 2; Salle de bains - appart 2; Séjour - appart 2; Chambre 1 - appart 2; Chambre 2 - - appart 2; WC - appart 2</p>	<p>Identifiant : M0058 (P0058) Description : Enduit plâtre + peinture de plafond</p>	
<p>Cuisine - appart 2; Séjour - appart 2; Chambre 1 - appart 2; Chambre 2 -- appart 2; WC - appart 2</p>	<p>Identifiant : M0059 (P0059) Description : Mastic vitrier</p>	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cuisine - appart 2	Identifiant : M0060 (P0060) Description : Plaque bitumineuse isophonique	
Cuisine - appart 2	Identifiant : M0061 (P0061) Description : Colle de faïence	
Salle de bains - appart 2	Identifiant : M0062 (P0062) Description : Colle de faïence	
Toiture courseive	Identifiant : M0065 (P0065) Description : Enduit ciment + peinture	

Localisation	Description du matériau	Photo
Combles - immeuble sur rue	Identifiant : M0066 (P0066) Description : Isolation	
Combles - immeuble sur rue	Identifiant : M0067 (P0067) Description : Pare vapeur	
Combles - immeuble sur rue	Identifiant : M0068 (P0068) Description : Enduit ciment peint mural joint de scellement brique	
Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0069 (P0069) Description : Enduit plâtre + peinture de plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0070 (P0070) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0071 (P0071) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0072 (P0072) Description : Enduit ciment peint mural	
Balcon 3; Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0073 (P0073) Description : Enduit ciment peint mural joint de scellement boisseau	

Localisation	Description du matériau	Photo
Combles 1 - immeuble sur coursive	Identifiant : M0074 (P0074) Description : Mastic vitrier lucarne	
Chambre 1 - appart 3; Chambre 2 - appart 3; Escalier niv2-2	Identifiant : M0075 (P0075) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Chambre 1 - appart 3; Chambre 2 - appart 3; Escalier niv2-2	Identifiant : M0076 (P0076) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Chambre 1 - appart 3; Chambre 2 - appart 3; Escalier niv2-2	Identifiant : M0077 (P0077) Description : Enduit plâtre + peinture de plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Chambre 1 - appart 3; Chambre 2 - appart 3	Identifiant : M0078 (P0078) Description : Mastic vitrier	
Balcon 3; Escalier niv2-2	Identifiant : M0079 (P0079) Description : Mastic vitrier	
Balcon 3	Identifiant : M0080 (P0080) Description : Chape maigre finition ciment	
Entrée - appart 3; Cuisine - appart 3	Identifiant : M0081 (P0081) Description : Colle de carrelage + chape maigre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée - appart 3; Cuisine - appart 3; Séjour - appart 3; Escalier niv1-2	Identifiant : M0082 (P0082) Description : Enduit plâtre sur mur béton	
Cuisine - appart 3; Escalier niv1-2	Identifiant : M0083 (P0083) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Cuisine - appart 3	Identifiant : M0084 (P0084) Description : Colle de plinthe carrelage	
Cuisine - appart 3	Identifiant : M0085 (P0085) Description : Colle de faïence	

Localisation	Description du matériau	Photo
Escalier niv1-2	Identifiant : M0086 (P0086) Description : Chape maigre finition ciment	
Cuisine - appart 3; Séjour - appart 3	Identifiant : M0088 (P0088) Description : Mastic vitrier	
Entrée - appart 3; Cuisine - appart 3; Séjour - appart 3	Identifiant : M0089 (P0089) Description : Enduit plâtre + peinture de plafond	
Parties extérieures	Identifiant : M0090 (P0090) Description : Enduit de façade sur mur pierre	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Néant	-	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement	Photo
Néant	-	-	

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **VICHY**, le **14/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

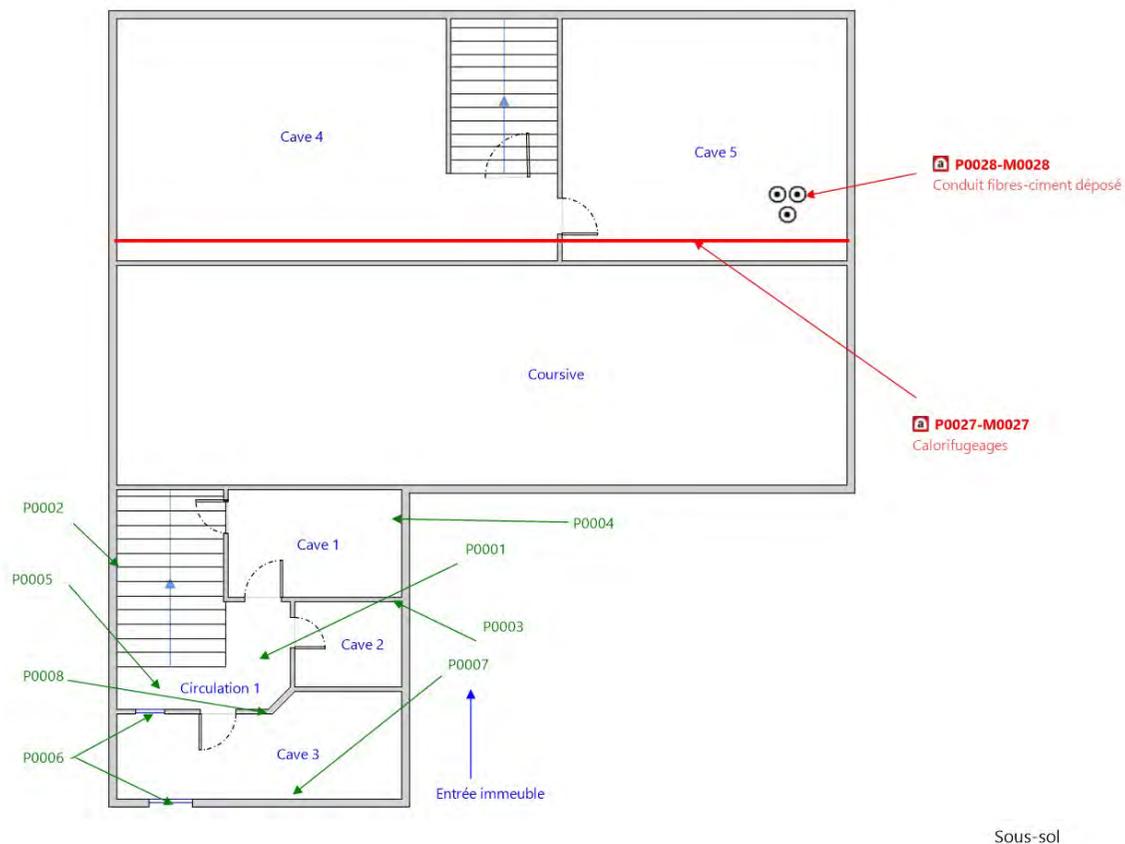
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Chape maigre finition ciment	Circulation 1
P0002	Enduit plâtre mural	Circulation 1
P0003	Enduit plâtre sur mur brique	Cave 2
P0004	Mur béton	Cave 1
P0005	Enduit plâtre peint plafond	Circulation 1
P0006	Mastic vitrier	Circulation 1
P0007	Conduit	Cave 3
P0008	Interrupteur Cartonné	Cave 1
P0009	Chape maigre sous carrelage	Entrée 1
P0010	Colle de plinthe carrelage	Entrée 1
P0011	Enduit plâtre sur mur béton	Entrée 1
P0012	Enduit plâtre sur mur brique + habillage cartonné	Entrée 1
P0013	Enduit plâtre + peinture de plafond + habillage cartonné	Entrée 1
P0014	Chape maigre finition ciment	Chaudière
P0015	Joints	Chaudière
P0016	Mastic vitrier	Chaudière
P0017	Chape maigre finition ciment	Coursive
P0018	Enduit ciment peint mural	Coursive
P0019	Faux plafonds	Coursive
P0020	Plaque ondulée plastique	Coursive
P0021	Enduit plâtre mural carreaux plâtre	WC coursive
P0022	Faux plafonds	Bureau 2
P0023	Mastic vitrier	Bureau 2
P0024	Dalles de sol (A) + colle noire (A) + ragréage (A)	Bureau 1
P0025	Faux plafonds	Bureau 1
P0026	Mastic vitrier	Bureau 2
P0027	Calorifugeages	Cave 4
P0028	Conduit fibres-ciment déposé	Cave 5
P0029	Linoleum + colle	Entrée - appart 1
P0030	Linoleum + colle	Cuisine - appart 1
P0031	Colle de moquette + colle de lino	Chambre - appart 1
P0032	Linoleum + colle	Placard - appart 1
P0033	Colle de moquette	Salle de bains - appart 1
P0034	Colle de moquette	Séjour - appart 1
P0035	Enduit plâtre sur mur béton	Séjour - appart 1
P0036	Enduit plâtre sur mur brique	Séjour - appart 1
P0037	Enduit plâtre peint plafond	Cuisine - appart 1
P0038	Faux plafonds	Chambre - appart 1
P0039	Faux plafonds	Séjour - appart 1
P0040	Colle de faïence	Salle de bains - appart 1
P0041	Colle de faïence	Cuisine - appart 1
P0042	Enduit plâtre sur mur brique conduit de cheminée	Séjour - appart 1
P0043	Enduit ciment peint mural joint de pierre + colle	Séjour - appart 1
P0044	Enduit ciment peint mural joint de pierre cheminée	Séjour - appart 1
P0045	Enduit ciment peint mural joint de scellement brique de cheminée	Séjour - appart 1
P0046	Colle d'ardoise + chape maigre	Séjour - appart 1
P0047	Mastic vitrier	Séjour - appart 1
P0048	Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture	Toiture coursive
P0049	Remontée d'étanchéité	Toiture coursive
P0050	Plaque ondulée	Toiture coursive
P0051	Mastic vitrier lucarne	Toiture coursive
P0052	Linoleum + colle	Entrée - appart 2

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0053	Linoleum + colle + moquette	WC - appart 2
P0054	Colle de moquette + lino + colle	Chambre 2 -- appart 2
P0055	Colle de moquette + Lino + colle	Séjour - appart 2
P0056	Enduit plâtre sur mur béton	Cuisine - appart 2
P0057	Enduit plâtre sur mur brique	Cuisine - appart 2
P0058	Enduit plâtre + peinture de plafond	Cuisine - appart 2
P0059	Mastic vitrier	Cuisine - appart 2
P0060	Plaque bitumineuse isophonique	Cuisine - appart 2
P0061	Colle de faïence	Cuisine - appart 2
P0062	Colle de faïence	Salle de bains - appart 2
P0063	Conduit fibres-ciment	Salle de bains - appart 2
P0064	Conduit fibres-ciment	Toiture coursive
P0065	Enduit ciment + peinture	Toiture coursive
P0066	Isolation	Combles - immeuble sur rue
P0067	Pare vapeur	Combles - immeuble sur rue
P0068	Enduit ciment peint mural joint de scellement brique	Combles - immeuble sur rue
P0069	Enduit plâtre + peinture de plafond	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0070	Enduit plâtre sur mur béton	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0071	Enduit plâtre sur mur brique	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0072	Enduit ciment peint mural	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0073	Enduit ciment peint mural joint de scellement boisseau	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0074	Mastic vitrier lucarne	Combles 1 - immeuble sur coursive
P0075	Enduit plâtre sur mur béton	Chambre 2 - appart 3
P0076	Enduit plâtre sur mur brique	Chambre 2 - appart 3
P0077	Enduit plâtre + peinture de plafond	Chambre 2 - appart 3
P0078	Mastic vitrier	Chambre 2 - appart 3
P0079	Mastic vitrier	Escalier niv2-2
P0080	Chape maigre finition ciment	Balcon 3
P0081	Colle de carrelage + chape maigre	Entrée - appart 3
P0082	Enduit plâtre sur mur béton	Cuisine - appart 3
P0083	Enduit plâtre sur mur brique	Cuisine - appart 3
P0084	Colle de plinthe carrelage	Cuisine - appart 3
P0085	Colle de faïence	Cuisine - appart 3
P0086	Chape maigre finition ciment	Escalier niv1-2
P0087	Mastic vitrier de porte d'entrée	Entrée - appart 3
P0088	Mastic vitrier	Séjour - appart 3
P0089	Enduit plâtre + peinture de plafond	Séjour - appart 3
P0090	Enduit de façade sur mur pierre	Parties extérieures

E.3. Planches de repérage



Sous-sol

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

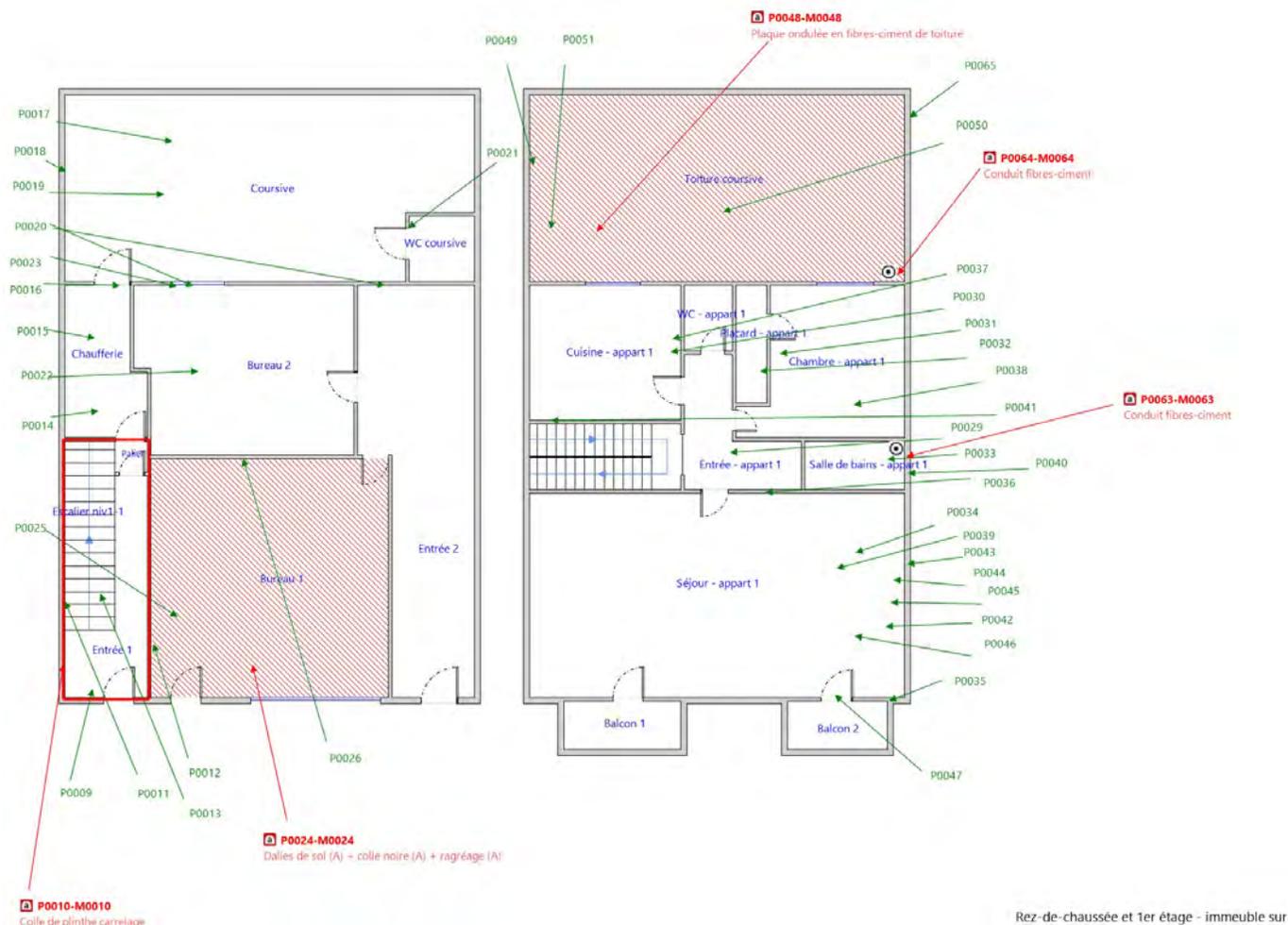


Nom du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

**HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

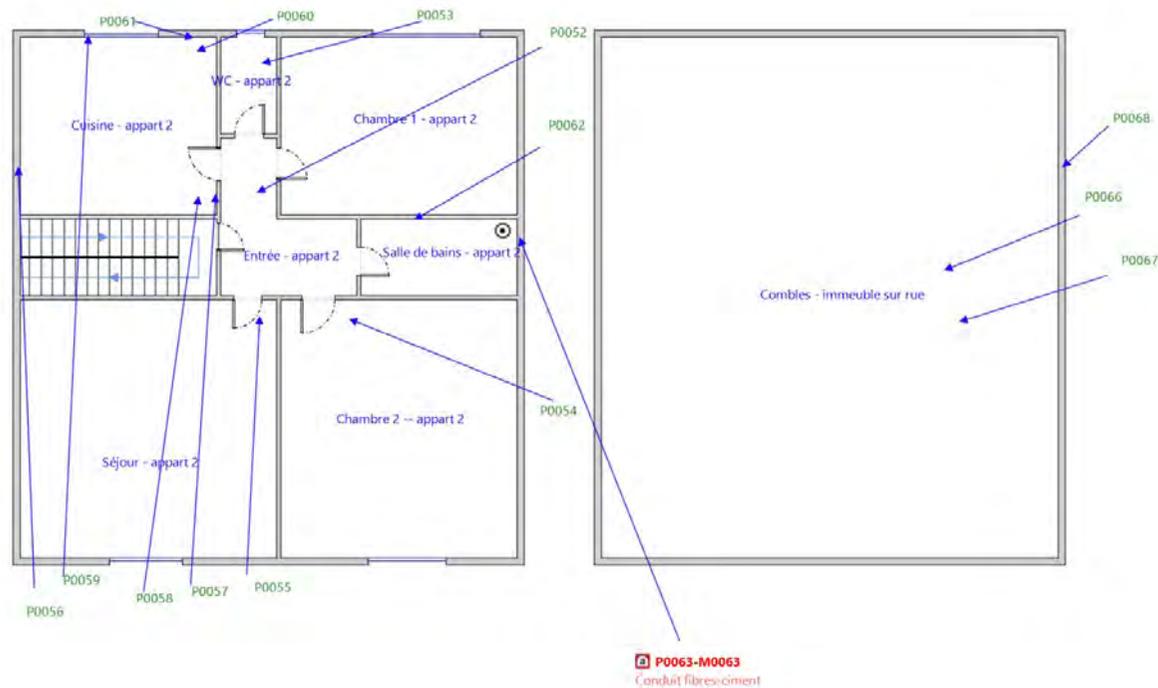
MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



2ème Etage et combles- immeuble sur r

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

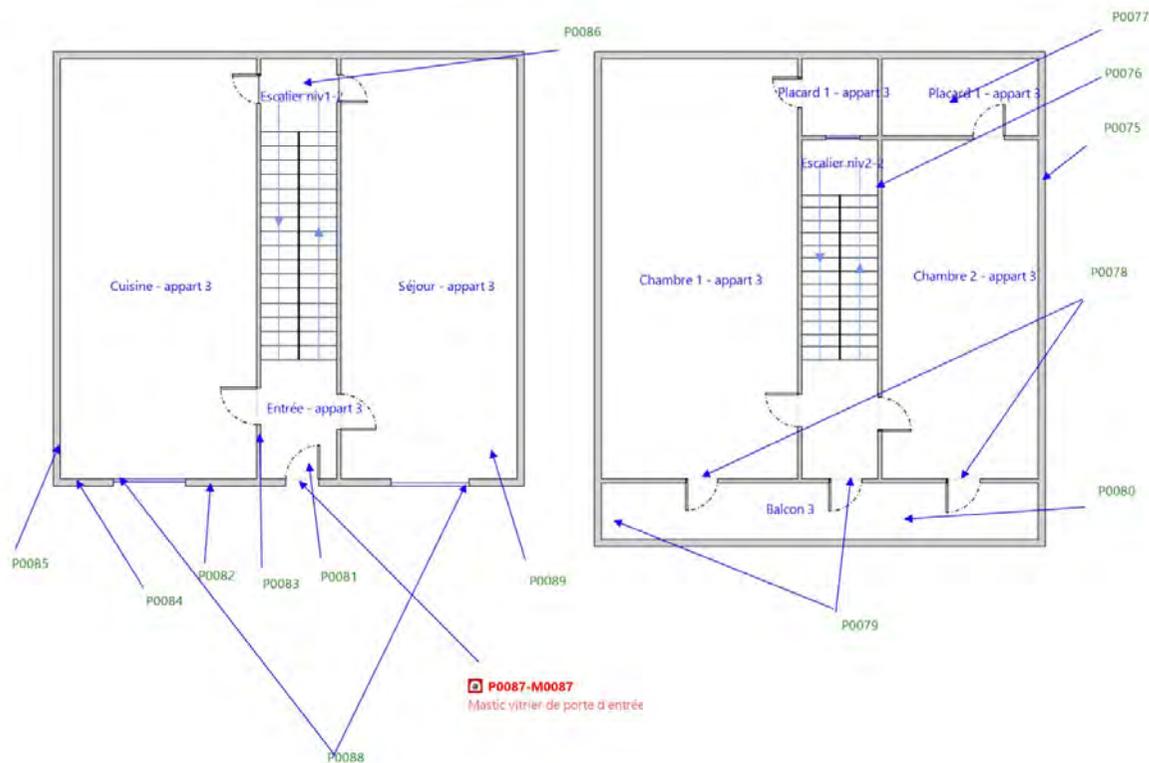
MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



Rez-de-chaussée et 1er étage - immeuble sur

PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

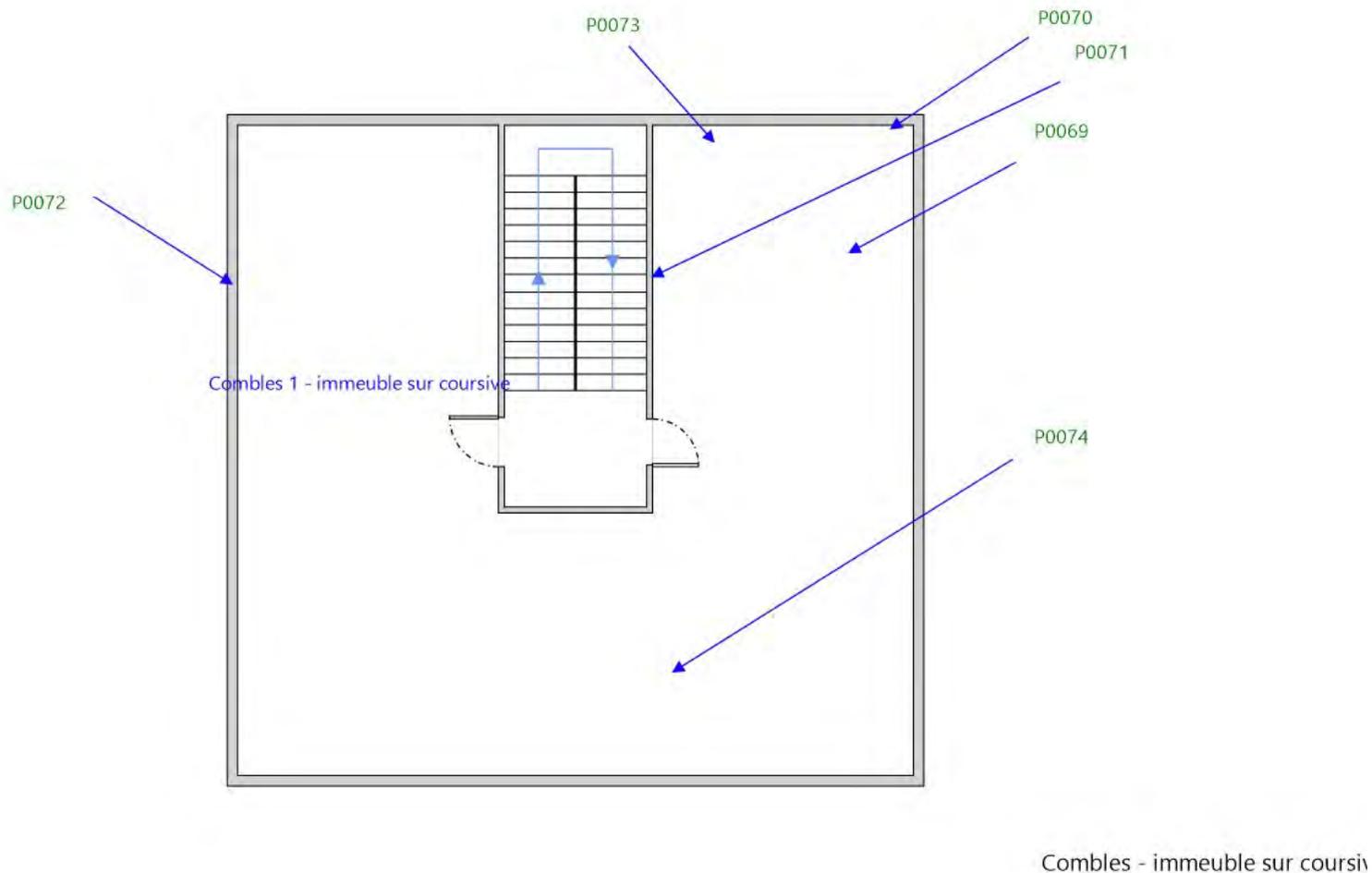
MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



 **PXXX - MXXX**

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

 **PXXX**

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

 **MXXX**

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



a P0063-M0063
Conduit fibres-ciment

Toitures

a PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

a MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

Adresse du propriétaire :

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY

E.4. Procès verbaux d'analyses

AED EXPERTISES CENTRE-AUVERGNE
Monsieur Florian GANNE
77 Avenue de Gramont
03200 VICHY

Numéro de dossier : 19K012685

Référence de dossier : Dossier: M201231_01668_3

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 19K012685-001 - Référence *P0001* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Circulation 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-002 - Référence *P0002* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre mural - Circulation 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-003 - Référence *P0003* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Cave 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-004 - Référence *P0004* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Mur béton - Cave 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-005 - Référence *P0005* - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Circulation 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-006 - Référence *P0006* - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Circulation 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-007 - Référence *P0007* - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits - Conduit - Cave 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-008 - Référence *P0008* - *Electricite - Interrupteur - Interrupteur Cartonne - Cave 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-009 - Référence *P0009* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous carrelage - Entree 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-010 - Référence *P0010* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-011 - Référence *P0011* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur beton - Entree 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-012 - Référence *P0012* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique + habillage cartonne - Entree 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-013 - Référence *P0013* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafona + habillage cartonne - Entree 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-014 - Référence *P0014* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Chaufferie*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-015 - Référence *P0015* - *Chaudieres, tuyauteries, etuves, groupes electrogenes, convecteurs et radiateurs, aérothermes .. - Joints - Joints - Chaufferie*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-016 - Référence *P0016* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Chaufferie*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-017 - Référence *P0017* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-018 - Référence *P0018* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment peint mural - Coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-019 - Référence P0019 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-020 - Référence P0020 - *Plaques ondulees - Plaques - Plaque ondulee plastique - Coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-021 - Référence P0021 - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre mural carreaux platre - WC coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-022 - Référence P0022 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Bureau 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-023 - Référence P0023 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Bureau 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-024 - Référence P0024 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Dalles plastiques - Dalles de sol + colle noire + ragreage - Bureau 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-025 - Référence P0025 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Bureau 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-026 - Référence P0026 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Bureau 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-027 - Référence P0027 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Calorifugeages - Calorifugeages - Cave 4*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-028 - Référence P0028 - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment depose - Cave 5*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-029 - Référence P0029 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Entree - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-030 - Référence P0030 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Cuisine - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-031 - Référence P0031 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + colle de lino - Chambre - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-032 - Référence P0032 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Placard - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-033 - Référence P0033 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Salle de bains - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-034 - Référence P0034 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Sejour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-035 - Référence P0035 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur betor. - Sejour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-036 - Référence P0036 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Sejour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-037 - Référence P0037 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Cuisine - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-038 - Référence P0038 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Chambre - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-039 - Référence P0039 - *Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Sejour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-040 - Référence P0040 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle de bains - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-041 - Référence *P0041* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-042 - Référence *P0042* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique conduit de cheminée - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-043 - Référence *P0043* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de pierre + colle - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-044 - Référence *P0044* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de pierre cheminée - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-045 - Référence *P0045* - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement brique de cheminée - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-046 - Référence *P0046* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle d'ardoise + chape maigre - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-047 - Référence *P0047* - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Séjour - appart 1*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-048 - Référence *P0048* - *Plaques ondulées - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-049 - Référence *P0049* - *Revetements bitumineux d'étanchéité - Bardeaux bitume ("shingle") - Remontée d'étanchéité - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-050 - Référence *P0050* - *Plaques ondulées - Plaques - Plaque ondulée - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-051 - Référence *P0051* - *Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier lucarne - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-052 - Référence P0052 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Entree - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-053 - Référence P0053 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + moquette - WC - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-054 - Référence P0054 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + lino + colle - Chambre 2 -- appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-055 - Référence P0055 - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + Lino + colle - Sejour - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-056 - Référence P0056 - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur betor. Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-057 - Référence P0057 - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-058 - Référence P0058 - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafond - Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-059 - Référence P0059 - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-060 - Référence P0060 - *Evier - Plaque bitumineuse - Plaque bitumineuse isophonique - Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-061 - Référence P0061 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Cuisine - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-062 - Référence P0062 - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Salle de bains - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-063 - Référence P0063 - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Salle de bains - appart 2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-064 - Référence P0064 - *Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-065 - Référence P0065 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment + peinture - Toiture cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-066 - Référence P0066 - *Planchers - Isolation - Isolation - Combles - immeuble sur rue*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-067 - Référence P0067 - *Toiture - Pare vapeur - Pare vapeur - Combles - immeuble sur rue*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-068 - Référence P0068 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement brique - Combles - immeuble sur rue*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-069 - Référence P0069 - *Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre + peinture de plafond - Combles 1 - immeuble sur cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-070 - Référence P0070 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Combles 1 - immeuble sur cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-071 - Référence P0071 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Combles 1 - immeuble sur cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-072 - Référence P0072 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - Combles 1 - immeuble sur cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-073 - Référence P0073 - *Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement boisseau - Combles 1 - immeuble sur cursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-074 - Référence *P0074* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier lucarne - Combles 1 - immeuble sur coursive*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-075 - Référence *P0075* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur betor - Chambre 2 - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-076 - Référence *P0076* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Chambre 2 - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-077 - Référence *P0077* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafona - Chambre 2 - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-078 - Référence *P0078* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Chambre 2 - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-079 - Référence *P0079* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Escalier niv2-2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-080 - Référence *P0080* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Balcon 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-081 - Référence *P0081* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Entree - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-082 - Référence *P0082* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur betor - Cuisine - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-083 - Référence *P0083* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Cuisine - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-084 - Référence *P0084* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Cuisine - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska
- N° 19K012685-085 - Référence *P0085* - *Revetements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Cuisine - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-086 - Référence *P0086* - *Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Escalier niv1-2*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-087 - Référence *P0087* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Entree - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-088 - Référence *P0088* - *Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Sejour - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-089 - Référence *P0089* - *Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafona - Sejour - appart 3*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 19K012685-090 - Référence *P0090* - *Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade sur mur pierre - Parties exterieures*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT SUD-OUEST**
Laboratoire
 4 Chemin des Maures
 33170 GRADIGNAN

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 1/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	19K012685-001 - P0001 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Circulation 1	Matériau semi-dur (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	19K012685-002 - P0002 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre mural - Circulation 1	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	19K012685-003 - P0003 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Cave 2	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron) + (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	19K012685-004 - P0004 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Mur béton - Cave 1	Matériau semi-dur (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 2/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	19K012685-005 - P0005 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Circulation 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	19K012685-006 - P0006 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Circulation 1	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	19K012685-007 - P0007 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits - Conduit - Cave 3	Matériau dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	19K012685-008 - P0008 - Electricite - Interrupteur - Interrupteur Cartoné - Cave 1	Matériau souple (fibreuse) (orange) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	19K012685-009 - P0009 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre sous carrelage - Entree 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 3/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
010	19K012685-010 - P0010 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (noir) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau de type peinture (noir) ; matériau (marron)(i)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
011	19K012685-011 - P0011 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Entree 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	19K012685-012 - P0012 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique + habillage cartonne - Entree 1	Matériau de type peinture (noir) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type plaque (fibreux) (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 4/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
013	19K012685-013 - P0013 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafond + habillage cartonne - Entree 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreuse) (marron) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	19K012685-014 - P0014 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Chaufferie	Matériau (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	19K012685-015 - P0015 - Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes .. - Joints - Joints - Chaufferie	Matériau semi-dur (fibreuse) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur (fibreuse) (blanc) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 5/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
016	19K012685-016 - P0016 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Chaufferie	Matériau de type peinture (marron) ; matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	19K012685-017 - P0017 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Coursive	Matériau (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	19K012685-018 - P0018 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - Coursive	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	19K012685-019 - P0019 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Coursive	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 6/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
020	19K012685-020 - P0020 - Plaques ondulees - Plaques - Plaque ondulee plastique - Coursive	Matériau souple de type plaque (fibreuse) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	19K012685-021 - P0021 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre mural carreaux plâtre - WC coursive	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	19K012685-022 - P0022 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Bureau 2	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	19K012685-023 - P0023 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Bureau 2	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024	19K012685-024 - P0024 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Dalles plastiques - Dalles de sol + colle noire + ragreage - Bureau 1	Matériau semi-dur de type dalle de sol (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 7/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur (blanc)(ii)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
025	19K012685-025 - P0025 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Bureau 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	19K012685-026 - P0026 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Bureau 2	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027 (1)	19K012685-027 - P0027 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Calorifugeages - Calorifugeages - Cave 4	Matériau (fibreux) (blanc) ; matériau de type tresse de fibres (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
028	19K012685-028 - P0028 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment depose - Cave 5	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (noir) + (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 8/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
029	19K012685-029 - P0029 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revetement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Entree - appart 1	Matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (vert) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	19K012685-030 - P0030 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revetement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Cuisine - appart 1	Matériau semi-dur de type dalle de sol (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (gris) ; matériau de type colle (jaune)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	19K012685-031 - P0031 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + colle de lino - Chambre - appar 1	Matériau souple fibreuse de type moquette (beige) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (rouge)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
032	19K012685-032 - P0032 - Revetements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revetement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Placard - appart 1	Matériau souple (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (rouge) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 9/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
033	19K012685-033 - P0033 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Salle de bains - appart 1	Matériau souple fibreux de type moquette (bleu)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type moquette (marron) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
034	19K012685-034 - P0034 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette - Séjour - appart 1	Matériau souple fibreux de type moquette (orange) ; matériau semi-dur (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	19K012685-035 - P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Séjour - appart 1	Matériau fibreux de type papier peint (gris) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	19K012685-036 - P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Séjour - appart 1	Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 10/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre ; matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
037	19K012685-037 - P0037 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Cuisine - appart 1	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	19K012685-038 - P0038 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Chambre - appart 1	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plaque (fibreux) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039	19K012685-039 - P0039 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Faux plafonds - Faux plafonds - Séjour - appart 1	Matériau de type aluminium ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 11/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
040	19K012685-040 - P0040 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle de bains - appart 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
041	19K012685-041 - P0041 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine - appart 1	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
042	19K012685-042 - P0042 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique conduit de cheminée - Séjour - appart 1	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
043	19K012685-043 - P0043 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de pierre + colle - Séjour - appart 1	Matériau semi-dur (noir) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 12/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
044	19K012685-044 - P0044 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de pierre cheminée - Séjour - appart 1	Matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
045	19K012685-045 - P0045 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement brique de cheminée - Séjour - appart 1	Matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
046	19K012685-046 - P0046 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle d'ardoise + chape maigre - Séjour - appart 1	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
047	19K012685-047 - P0047 - Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Séjour - appart 1	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
048	19K012685-048 - P0048 - Plaques ondulées - Plaques en fibres-ciment - Plaque ondulée en fibres-ciment de toiture - Toiture courbe	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 13/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
049	19K012685-049 - P0049 - Revêtements bitumineux d'etancheite - Bardeaux bitume ("shingle") - Remontee d'etancheite - Toiture coursive	Matériau de type aluminium ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
050	19K012685-050 - P0050 - Plaques ondulees - Plaques - Plaque ondulee - Toiture coursive	Matériau semi-dur (fibreux) (beige) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
051	19K012685-051 - P0051 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier lucarne - Toiture coursive	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
052	19K012685-052 - P0052 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle - Entree - appart 2	Matériau souple de type dalle de sol (fibreux) (beige) + (noir) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
053	19K012685-053 - P0053 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + colle + moquette - WC - appart 2	Matériau souple de type dalle de sol (fibreux) (beige) + (noir) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron) ; matériau souple fibreux de type moquette (bleu)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 14/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
054	19K012685-054 - P0054 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + lino + colle - Chambre 2 -- appart 2	Matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (beige) + (noir) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron) ; matériau souple fibreux de type moquette (orange)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
055	19K012685-055 - P0055 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + Lino + colle - Sejour - appart 2	Matériau souple de type dalle de sol (fibreuse) (beige) + (noir) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron) ; matériau souple fibreux de type moquette (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
056	19K012685-056 - P0056 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Cuisine - appart 2	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
057	19K012685-057 - P0057 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Cuisine - appart 2					

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 15/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau de type peinture (beige) (foncé) ; matériau (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
058	19K012685-058 - P0058 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre + peinture de plafond - Cuisine - appart 2	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
059	19K012685-059 - P0059 - Chassis de fenêtre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Cuisine - appart 2	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 16/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
060	19K012685-060 - P0060 - Evier - Plaque bitumineuse - Plaque bitumineuse isophonique - Cuisine - appart 2	Matériau souple bitumineux (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
061 (2)	19K012685-061 - P0061 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine - appart 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
062	19K012685-062 - P0062 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle de bains - appart 2	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau semi-dur de type joint (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
063	19K012685-063 - P0063 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Salle de bains - appart 2	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 17/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
064 (3)	19K012685-064 - P0064 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Toiture coursive	Matériau (blanc) ; matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
065	19K012685-065 - P0065 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment + peinture - Toiture coursive	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
066	19K012685-066 - P0066 - Planchers - Isolation - Isolation - Combles - immeuble sur rue	Matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
067	19K012685-067 - P0067 - Toiture - Pare vapeur - Pare vapeur - Combles - immeuble sur rue	Matériau souple (transparent) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
068	19K012685-068 - P0068 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement brique - Combles - immeuble sur rue	Matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 18/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
069	19K012685-069 - P0069 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre + peinture de plafond - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau (pulvérulent) (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
070	19K012685-070 - P0070 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
071	19K012685-071 - P0071 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau de type peinture (rouge) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 19/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
072	19K012685-072 - P0072 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
073	19K012685-073 - P0073 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment peint mural joint de scellement boisseau - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (rouge)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
074	19K012685-074 - P0074 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier lucarne - Combles 1 - immeuble sur coursive	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
075	19K012685-075 - P0075 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit platre sur mur beton - Chambre 2 - appart 3	Matériau semi-dur (orange) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 20/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
076	19K012685-076 - P0076 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Chambre 2 - appart 3	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
077	19K012685-077 - P0077 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre + peinture de plafond - Chambre 2 - appart 3	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur (rouge) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
078	19K012685-078 - P0078 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Chambre 2 - appart 3	Matériau de type peinture (vert) (clair) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
079	19K012685-079 - P0079 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Escalier niv2-2	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 21/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
080	19K012685-080 - P0080 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Balcon 3	Matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
081	19K012685-081 - P0081 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Entree - appart 3	Matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
082	19K012685-082 - P0082 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur béton - Cuisine - appart 3	Matériau fibreux de type papier peint (vert) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
083	19K012685-083 - P0083 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Cuisine - appart 3	Matériau souple (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 22/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
084	19K012685-084 - P0084 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Cuisine - appart 3	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
085	19K012685-085 - P0085 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine - appart 3	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
086	19K012685-086 - P0086 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Escalier niv1-2	Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau semi-dur (pulvérulent) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
087	19K012685-087 - P0087 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Entree - appart 3	Matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile
088	19K012685-088 - P0088 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier - Sejour - appart 3	Matériau de type peinture (vert) ; matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
089	19K012685-089 - P0089 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre + peinture de plafond - Sejour - appart 3	Matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 24 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 23/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
		Matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
090	19K012685-090 - P0090 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit de façade sur mur pierre - Parties extérieures	Matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-RI-030159-01

Version du : 30/04/2019 14:16

Page 24/24

Dossier N° : 19RI027511

Date de réception : 15/04/2019

Référence dossier : 19K012685 - Dossier: M201231_01668_3

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5: "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

Observation(s) échantillon(s)

- (1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau (fibreuse) (blanc). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.
- (2) Un matériau semi-dur de type joint (blanc) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.
- (3) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau dur fibreuse de type fibres-ciment (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.

Observation(s) couche(s)

- (i) La teneur en fibres d'amiante détectée est proche de la limite de détection. Plusieurs prises d'essais ont été réalisées et ont permis de confirmer cette teneur.
- (ii) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau de type colle bitumineux (noir). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.

Validé et approuvé par :



Izabela Zapadka
Chef d'équipe

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

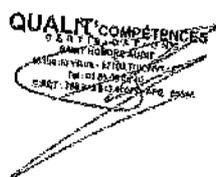
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Diagnostic plomb avant démolition

Numéro de dossier : **M201231_01668_3**
 Norme employée : Absence de norme de référence
 Date du repérage : 09/04/2019
 Heure d'arrivée : 15 h 00
 Durée du repérage : 06 h 00
 Date émission rapport : 14/05/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant démolition conformément l'art. R4412-5 du Code du Travail.

Tous les éléments du bâti susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'une mesure. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'évaluer le risque lié au plomb éventuellement contenu dans les matériaux, en fonction du matériau et du type d'intervention prévue.

Le présent rapport n'est pas un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) et ne peut être utilisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur.

Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **8 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre : **Propriétaire**
(Sur déclaration de l'intéressé)
 Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
 Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2019

Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
GANNE Florian	QUALIT'COMPETENCES CERTIFICATIONS	Obtention : 09/01/2017 Échéance : 08/01/2022 N° de certification : C015-SE12-2016	

Liste de rapports antérieurs

Date	Objet
Néant	Néant

Il a été repéré des matériaux contenant du plomb



Sommaire

A.	Références réglementaires.....	3
B.	Renseignements complémentaires concernant la mission.....	3
	B.1. Commanditaire de la mission.....	3
	B.2. L'appareil à fluorescence X.....	3
	B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X.....	3
	B.4. Le bien objet de la mission.....	3
	B.5. Liste des locaux visités :	4
	B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :	4
C.	Résultats des mesures positives.....	5
D.	Commentaires et signature.....	15
E.	Méthodologie d'intervention.....	16
F.	Notice d'information à remettre au donneur d'ordre.....	17
G.	Planches de repérage.....	19

A. Références réglementaires

- ❖ Principes généraux de prévention de l'article L4121-2 du code du travail
- ❖ Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Articles R4412-59 et suivants du code du travail

B. Renseignements complémentaires concernant la mission

B.1. Commanditaire de la mission

Nom et prénom: **MAIRIE DE VICHY (Propriétaire - Sur déclaration de l'intéressé)**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**

B.2. L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : **FONDIS**
 Modèle de l'appareil : **FENX**
 N° de série de l'appareil : **1-0026**
 Nature du radionucléide : **109 Cd**
 Date du dernier chargement de la source : **03/03/2016** (Activité à cette date : **850 MBq**)
 Autorisation ASN (DGSNR) : **N° T330644**
 Date autorisation de l'ASN : **01/03/2016**
 Fin de validité de l'autorisation de l'ASN : **03/03/2020**
 Titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR) : **AED Expertises**
 Personne Compétente en Radioprotection (PCR) : **Antoine STEVENSON**

B.3. Etalonnage de l'appareil à fluorescence X

Etalon : Pas d'étalon. Machine à Auto-étalonnage

Vérification de la justesse de l'appareil	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	09/04/2019	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

B.4. Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	8 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY
Description de l'ensemble immobilier	Autres
Année de construction	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	MAIRIE DE VICHY HOTEL DE VILLE PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 03200 VICHY

B.5. Liste des locaux visités :

- ❖ Circulation 1
- ❖ Cave 2
- ❖ Cave 4
- ❖ Coursive
- ❖ Chaufferie
- ❖ WC coursive
- ❖ Bureau 1
- ❖ Cuisine - appart 1
- ❖ WC - appart 1
- ❖ Placard - appart 1
- ❖ Séjour - appart 1
- ❖ Balcon 1
- ❖ Escalier niv2-1
- ❖ Cuisine - appart 2
- ❖ Séjour - appart 2
- ❖ Chambre 2 -- appart 2
- ❖ WC - appart 2
- ❖ Cuisine - appart 3
- ❖ Escalier niv1-2
- ❖ Chambre 1 - appart 3
- ❖ Escalier niv2-2
- ❖ Toiture - immeuble sur rue
- ❖ Palier
- ❖ Placard 2 - appart 3
- ❖ Cave 1
- ❖ Cave 3
- ❖ Cave 5
- ❖ Entrée 1
- ❖ Escalier niv1-1
- ❖ Entrée 2
- ❖ Bureau 2
- ❖ Entrée - appart 1
- ❖ Chambre - appart 1
- ❖ Salle de bains - appart 1
- ❖ Toiture coursive
- ❖ Balcon 2
- ❖ Entrée - appart 2
- ❖ Salle de bains - appart 2
- ❖ Chambre 1 - appart 2
- ❖ Combles - immeuble sur rue
- ❖ Entrée - appart 3
- ❖ Séjour - appart 3
- ❖ Balcon 3
- ❖ Chambre 2 - appart 3
- ❖ Combles 1 - immeuble sur coursive
- ❖ Toiture - immeuble sur coursive
- ❖ Placard 1 - appart 3

B.6. Liste des locaux non visités (avec justification) :

Néant

C. Résultats des mesures positives

Tout matériau concerné par le périmètre de repérage et le programme de travaux fourni par le client a fait l'objet d'une mesure afin de déterminer la présence ou l'absence de plomb.

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Circulation 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Circulation 1	Porte (P1)	bois	peinture	6
Circulation 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Circulation 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Circulation 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Circulation 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	10
Cave 4	Porte (P1)	bois	peinture	4
Cave 4	Porte (P1)	bois	peinture	4
Cave 4	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Cave 4	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Palier	Porte (P1)	bois	peinture	3
Palier	Porte (P1)	bois	peinture	3
Palier	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3
Palier	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	3
Palier	Plinthes	bois	peinture	11
Palier	Plinthes	bois	peinture	11
Chaufferie	Porte (P1)	bois	peinture	9
Chaufferie	Porte (P1)	bois	peinture	9
Chaufferie	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	9
Chaufferie	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	9
Chaufferie	Porte (P2)	bois	peinture	9
Chaufferie	Porte (P2)	bois	peinture	9
Chaufferie	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	9
Chaufferie	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	9
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Plinthes	bois	peinture	7
Chaufferie	Embrasure	plâtre	peinture	4
Chaufferie	Embrasure	plâtre	peinture	4
Bureau 1	Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 1	Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	10
Bureau 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	10
Entrée 2	Porte (P1)	bois	peinture	1,5
Entrée 2	Porte (P1)	bois	peinture	1,5
Entrée 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	1,5
Entrée 2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	1,5
Escalier niv1-1	Faux Limon	bois	peinture	7
Escalier niv1-1	Faux Limon	bois	peinture	7
Escalier niv1-1	Crémaillère	bois	peinture	7
Escalier niv1-1	Crémaillère	bois	peinture	7
Escalier niv1-1	Faux Limon	bois	peinture	1
Escalier niv1-1	Faux Limon	bois	peinture	1
Escalier niv1-1	Crémaillère	bois	peinture	1
Escalier niv1-1	Crémaillère	bois	peinture	1
WC - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	11
WC - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	14
WC - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	14
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	12
Cuisine - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	12
Cuisine - appart 1	Allège	plâtre	peinture	12
Cuisine - appart 1	Allège	plâtre	peinture	12
Cuisine - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	9 (8)
Cuisine - appart 1	Volet intérieur	bois	peinture	14
Cuisine - appart 1	Volet intérieur	bois	peinture	14
Cuisine - appart 1	Volet extérieur	bois	peinture	14
Cuisine - appart 1	Volet extérieur	bois	peinture	14
Cuisine - appart 1	Garde corps	Métal	Peinture	6
Cuisine - appart 1	Garde corps	Métal	Peinture	6
Chambre - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	20
Chambre - appart 1	Embrasure	plâtre	peinture	20
Chambre - appart 1	Allège	plâtre	peinture	20
Chambre - appart 1	Allège	plâtre	peinture	20
Chambre - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	24
Chambre - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	24

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Chambre - appart 1	Volet intérieur	bois	peinture	8
Chambre - appart 1	Volet intérieur	bois	peinture	8
Chambre - appart 1	Volet extérieur	bois	peinture	8
Chambre - appart 1	Volet extérieur	bois	peinture	8
Chambre - appart 1	Garde corps	Métal	Peinture	7
Chambre - appart 1	Garde corps	Métal	Peinture	7
Séjour - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 1	Volet intérieur	métal	peinture	6
Séjour - appart 1	Volet intérieur	métal	peinture	6
Séjour - appart 1	Volet extérieur	métal	peinture	6
Séjour - appart 1	Volet extérieur	métal	peinture	6
Balcon 1	Garde corps	Métal	Peinture	6
Balcon 1	Garde corps	Métal	Peinture	6
Balcon 2	Garde corps	Métal	Peinture	6
Balcon 2	Garde corps	Métal	Peinture	6
Escalier niv2-1	Faux Limon	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Faux Limon	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Crémaillère	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Crémaillère	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Faux Limon	bois	peinture	1

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Escalier niv2-1	Faux Limon	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Crémaillère	bois	peinture	1
Escalier niv2-1	Crémaillère	bois	peinture	1
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Entrée - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Cuisine - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Porte (P2)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Porte (P2)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	8
Cuisine - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5.5 (14)
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Cuisine - appart 3	Cimaise	bois	Peinture	2
Séjour - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Porte (P2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Porte (P2)	bois	peinture	5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Séjour - appart 3	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	5
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4 (4)
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Poteau	bois	Peinture	4
Séjour - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Séjour - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	3 (14)
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Escalier niv1-2	Faux Limon	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Crémaillère	bois	peinture	5
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Plinthes	bois	peinture	3
Escalier niv1-2	Porte (P1)	bois	peinture	12
Escalier niv1-2	Porte (P1)	bois	peinture	12
Escalier niv1-2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	12
Escalier niv1-2	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	12
Escalier niv1-2	Volet intérieur	bois	peinture	15
Escalier niv1-2	Volet intérieur	bois	peinture	15
Escalier niv1-2	Volet extérieur	bois	peinture	15
Escalier niv1-2	Volet extérieur	bois	peinture	15
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	3
Chambre 1 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	7
Chambre 1 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	7
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	7
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	7
Chambre 1 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 1 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	17
Chambre 1 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	17

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Chambre 1 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	17
Chambre 1 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	17
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	6
Chambre 2 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	4
Chambre 2 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	4
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	4
Chambre 2 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	12
Chambre 2 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet intérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	15
Chambre 2 - appart 3	Volet extérieur	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	4,5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Placard 1 - appart 3	Porte (P1)	bois	peinture	4,5
Placard 1 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 1 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	6
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Plinthes	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Placard 2 - appart 3	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	bois	peinture	5
Balcon 3	Garde corps	Métal	Peinture	4
Balcon 3	Garde corps	Métal	Peinture	4
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5

Localisation	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Faux Limon	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Escalier niv2-2	Crémaillère	bois	peinture	1,5
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Plinthes	bois	peinture	6
Combles 1 - immeuble sur coursive	Porte (P1)	bois	peinture	15
Combles 1 - immeuble sur coursive	Porte (P1)	bois	peinture	15
Combles 1 - immeuble sur coursive	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	15
Combles 1 - immeuble sur coursive	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	15
Combles 1 - immeuble sur coursive	Porte (P1)	bois	peinture	11
Combles 1 - immeuble sur coursive	Porte (P1)	bois	peinture	11
Combles 1 - immeuble sur coursive	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	11
Combles 1 - immeuble sur coursive	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	11
Circulation 1	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	6

D. Commentaires et signature

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : **Aucun document n'a été remis**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Fait à **VICHY**, le **14/05/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Méthodologie d'intervention

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage.

Identification des locaux et des zones

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc. Le local est désigné selon une appellation non équivoque et non susceptible d'évoluer dans le temps. Le nom d'usage peut s'avérer insuffisant.

L'auteur du constat effectue une visite exhaustive des locaux concernés par la démolition. Il dresse la liste détaillée des locaux visités. Si des locaux concernés par la démolition n'ont pas été visités, il en dresse aussi la liste et précise les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été visités.

Il réalise un croquis lisible de l'ensemble des locaux concernés par la démolition et reporte sur le croquis la désignation de chaque local.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction. Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Si le bâtiment à démolir comporte des faïences, le repérage est nécessaire.

Identification des matériaux

Les matériaux susceptibles de contenir du plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur.

Choix des points de mesures

Toutes les unités de diagnostic impactées par la démolition font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

F. Notice d'information à remettre au donneur d'ordre

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine -t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers

- ❖ en travaillant sans protection,
- ❖ en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- ❖ en se rongant les ongles,
- ❖ en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- ❖ Exploiter le diagnostic plomb avant démolition pour construire le projet de démolition
- ❖ Remettre le diagnostic plomb avant démolition aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- ❖ Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage
- ❖ mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- ❖ Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- ❖ Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- ❖ Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- ❖ Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- ❖ Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- ❖ Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - ✓ interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - ✓ rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - ✓ interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ✓ ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- ❖ des conseils dans le choix des protections,
- ❖ une aide à l'information et à la formation,
- ❖ une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

CARSAT du Centre
www.carsat-centre.fr
Tél 02 38 81 50 00
prev@carsat-centre.fr



OPPBTP Centre
www.preventionbtp.fr
Tél 02 38 83 60 21
orleans@oppbtp.fr



RSI région Centre
www.rsi.fr/centre
Tél 08 20 20 96 26



Les coordonnées des services de santé au travail sont disponibles sur le site de la DIRECCTE Centre :

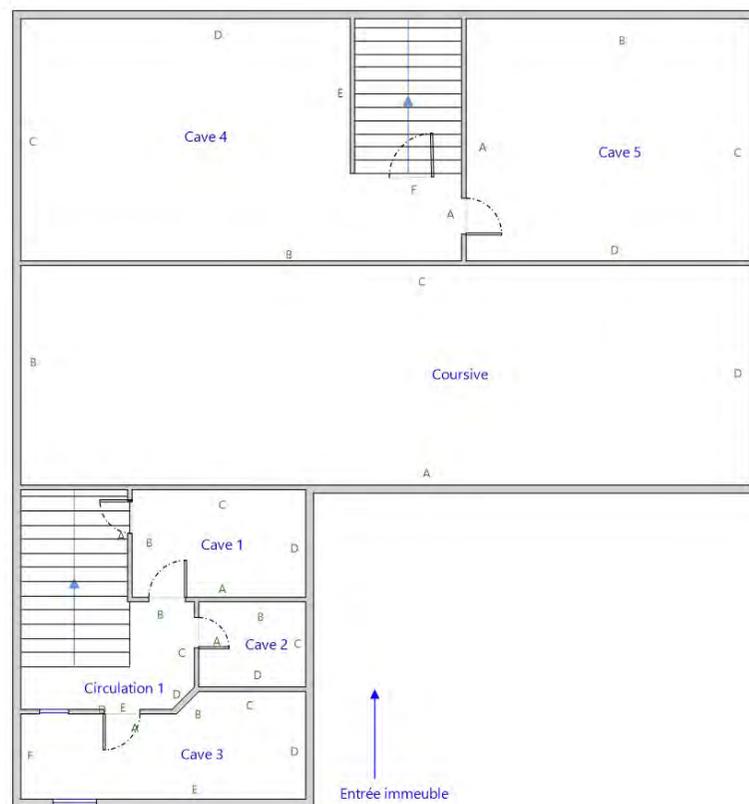
www.centre.direccte.gouv.fr/les-services-de-sante-au-travail-en-region-centre

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- ❖ le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- ❖ la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- ❖ Les guides de prévention :
 - ✓ Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr)
 - ✓ Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

G. Planches de repérage



Sous-sol



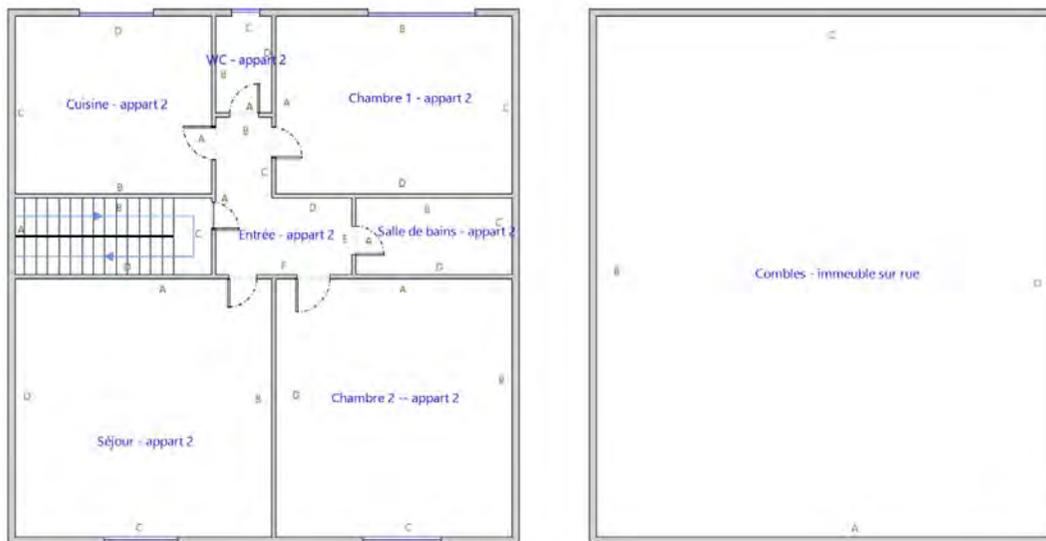
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE**
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



Rez-de-chaussée et 1er étage - immeuble sur



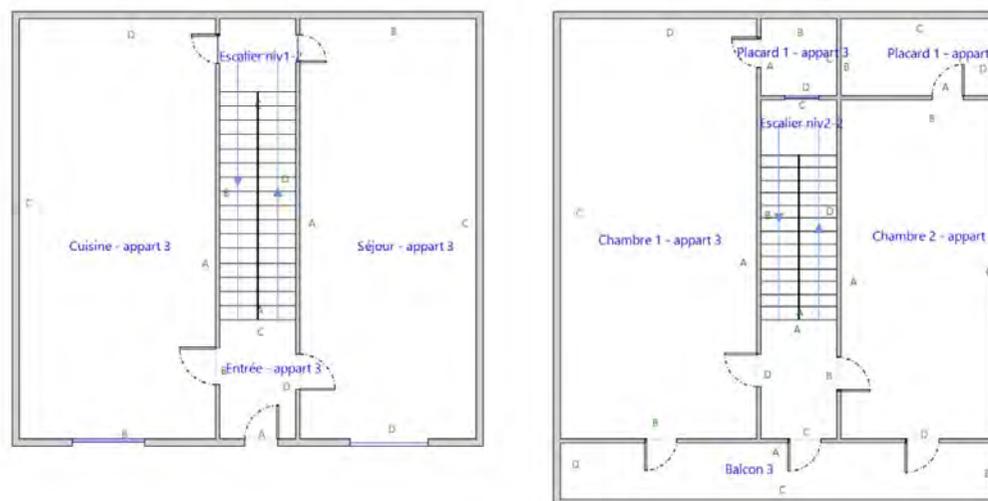
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



2ème Etage et combles- immeuble sur r



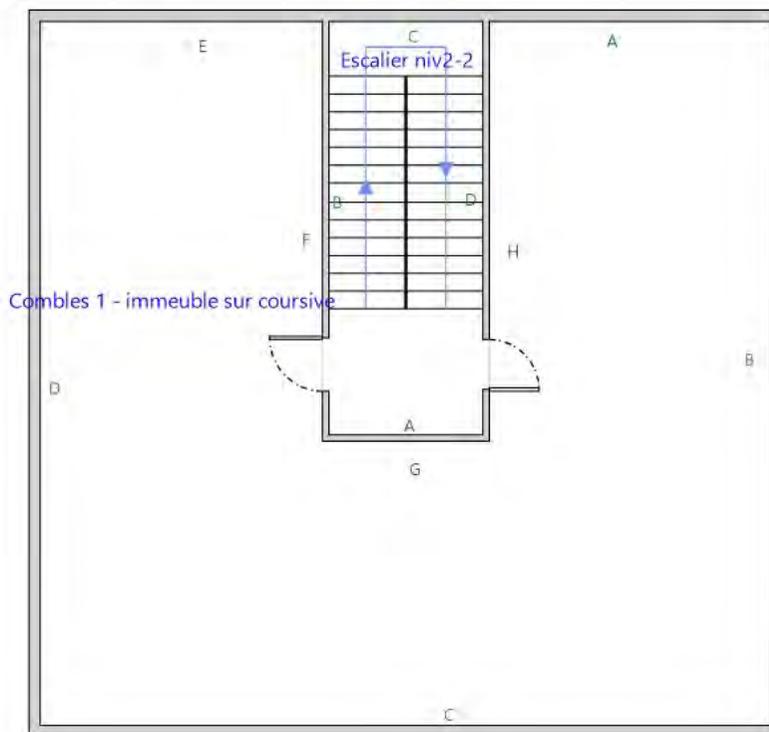
Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



Rez-de-chaussée et 1er étage - immeuble sur



Nom du propriétaire : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse du propriétaire : **HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY**



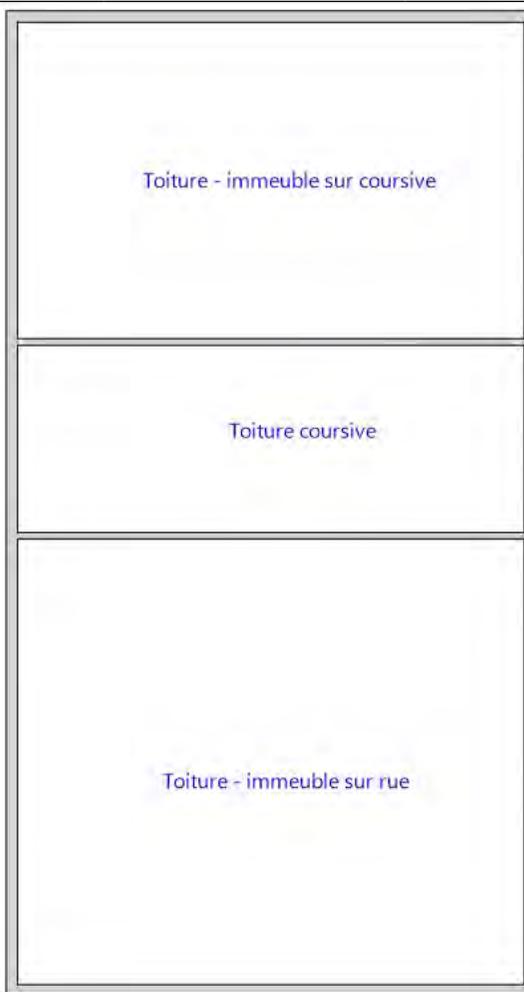
Combles 1 - immeuble sur coursive

Combles - immeuble sur coursiv



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



Toitures



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

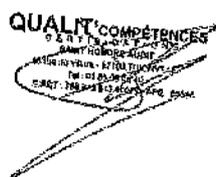
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noce 91190 GÉF-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

▶ RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales) Recours (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu 25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Ville de Vichy
Démolition de bâtiments
8 Place de l'Hôtel de Ville
Photos datant de 09/2019





Ville de Vichy
Démolition de bâtiments
65 et 67 Avenue des Célestins
Photos datant de 09/2019



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

Numéro de dossier : **M201231_01668_4**
 Norme employée : AFNOR NFX 46-020
 Date du repérage : 09/04/2019
 Heure d'arrivée : 16 h 00
 Durée du repérage : 06 h 00
 Date émission rapport : 02/07/2019

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition. Arrêtés du 22 août 2002 et du 12 décembre 2012, Articles L 271-4 à L 271-6 du code de la construction et de l'habitation, Art. L. 1334-19, R. 1334-22, R. 1334-23 et R. 1334-24 du Code de la Santé Publique ; Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
 Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **65-67 AVENUE DES CELESTINS
03200 VICHY**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
 Périmètre de repérage :
Ensemble des bâtiments

Propriétaire

Nom : **MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE**
 Adresse : **PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :
Propriétaire
 Nom : **MAIRIE DE VICHY**
 Adresse : **HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**

Organisme chargé de la mission

Nom de l'entreprise : **AED Expertises Centre-Auvergne**
 Adresse : **77, avenue de Gramont
03200 VICHY**

Numéro SIRET : **843 192 584 00046**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
 Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2020

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	GANNE Florian	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 20/03/2017 Échéance : 19/03/2022 N° de certification : 17-875

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	3
D.	Résultats détaillés du repérage.....	4
	D.1. Listes des locaux visités.....	4
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	26
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	26
	D.6. Zones non visitées.....	27
E.	Annexes au rapport.....	28
	E.1. Consignes générales de sécurité.....	28
	E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	30
	E.3. Planches de repérage.....	32
	E.4. Procès verbaux d'analyses.....	36

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **09/04/2019**
 Durée du repérage : **06 h 00**
 Type de bâtiment : **BATIMENTS COMMUNAUX**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'annexe 13-9 du code de la santé publique, relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

**La fosse et la machinerie du monte charge ne sont pas accessibles.
 Les sol des Réserve 1 et 2 n'ont pas été prélevés car ils sont simplement posé au sol et non collés.
 Le faux-plafond du RdC n'a pas été prélevé car l'année de fabrication inscrit sur les plaques est postérieur à juillet 1997 (Année de fabrication 2003).
 La toiture est en ardoise naturelle.**

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Écarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Désignation du laboratoire ayant effectué des analyses

Nom du laboratoire : **EUROFINS**
 Adresse : **4, Chemin des Maures
 33170 GRADIGNAN**
 Acc. Cofrac ou équivalent : **COFRAC 1-5840, PCA AB1609, IPAC L0705**

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Atelier 2; Salle d'eau 1

Colle de moquette (A) + plaque agglomérée (A) (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Chambre 1; Chambre 3

Mastic vitrier de fenêtre (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Séjour/cuisine; Chambre 2

Mitre en fibres-ciment (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Toiture 1

Linoleum (beige) + linoleum (gris + beige) + colle + linoleum (marron+gris) (A) + colle (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Cuisine

Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant (A)+ colle (A) (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Séjour/cuisine; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2

Mastic vitrier de fenêtre (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Chambre 1; Chambre 3

Mastic vitrier de fenêtre (Après analyse en laboratoire)

Localisation : Monte charge

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- ❖ Entrée 1
- ❖ Monte charge
- ❖ Entrée 2
- ❖ Local de vente
- ❖ WC 2
- ❖ Cour intérieur
- ❖ Entrée 3
- ❖ Chambre 1
- ❖ Chambre 3
- ❖ Toiture 1
- ❖ Atelier 1
- ❖ Salle d'eau 1
- ❖ Dégagement 1
- ❖ Cuisine
- ❖ Réserve 1
- ❖ Réserve 3
- ❖ Séjour/cuisine
- ❖ Chambre 2
- ❖ Salle d'eau 2
- ❖ Toiture 2
- ❖ Atelier 2
- ❖ WC 1
- ❖ Dégagement 2
- ❖ S/escalier
- ❖ Réserve 2
- ❖ Escalier niv1
- ❖ Placard 1
- ❖ WC 3
- ❖ Combles
- ❖ Balcon

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Atelier 2; Salle d'eau 1	Identifiant : M0024 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0024)	
Cuisine	Identifiant : M0030 Description : Linoleum (beige) + linoleum (gris + beige) + colle + linoleum (marron+gris) (A) + colle	Après analyse en laboratoire (P0030)	
Chambre 1; Chambre 3	Identifiant : M0060 Description : Colle de moquette (A) + plaque agglomérée (A)	Après analyse en laboratoire (P0060)	
Séjour/cuisine; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2	Identifiant : M0063 Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant (A)+ colle (A)	Après analyse en laboratoire (P0063)	

Localisation	Description du matériau	Conclusion	Photo
Séjour/cuisine; Chambre 2	Identifiant : M0071 Description : Mastic vitrier de fenêtre	Après analyse en laboratoire (P0071)	
Chambre 1; Chambre 3	Identifiant : M0073 Description : Mastic vitrier de fenêtre	Après analyse en laboratoire (P0073)	
Toiture 1	Identifiant : M0081 Description : Mitre en fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0081)	
Monte charge	Identifiant : M0082 Description : Mastic vitrier de fenêtre	Après analyse en laboratoire (P0082)	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Chape maigre finition ciment	
Entrée 1	Identifiant : M0002 (P0002) Description : Colle de carrelage + chape maigre	
Atelier 1; Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Colle de carrelage + chape maigre	
Atelier 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Colle de plinthe carrelage sur poteau	

Localisation	Description du matériau	Photo
Atelier 2	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Colle de carrelage + chape maigre	
Entrée 1; Atelier 2	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Enduit plâtre et chaux sur mur pierre	
Atelier 1; Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0007 (P0007) Description : Enduit plâtre et chaux sur mur pierre	
Atelier 1	Identifiant : M0008 (P0008) Description : Enduit plâtre sur mur brique	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Monte charge	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Enduit ciment mural	
Atelier 1	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Enduit ciment peint sur poteaux	
Atelier 1; Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Joint sur voutain brique	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1	Identifiant : M0013 (P0013) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Entrée 1; Atelier 1	Identifiant : M0014 (P0014) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	
Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0015 (P0015) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	
Atelier 2	Identifiant : M0016 (P0016) Description : Enduit ciment peint plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 1	Identifiant : M0017 (P0017) Description : Colle de faïence	
Atelier 1; Salle d'eau 1; WC 1	Identifiant : M0018 (P0018) Description : Colle de faïence	
Atelier 1	Identifiant : M0019 (P0019) Description : Colle de faïence grise	
Atelier 1	Identifiant : M0020 (P0020) Description : Colle de faïence blanche	

Localisation	Description du matériau	Photo
Atelier 2	Identifiant : M0021 (P0021) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + colle de faïence	
Entrée 1	Identifiant : M0022 (P0022) Description : Mastic vitrier sur porte d'entrée	
Atelier 1	Identifiant : M0023 (P0023) Description : Joint chassis-vitrage	
Atelier 1; WC 1	Identifiant : M0025 (P0025) Description : Conduits	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 2; Dégagement 1; Dégagement 2	Identifiant : M0026 (P0026) Description : Colle de carrelage + béton fibré	
Entrée 2; Dégagement 1; Dégagement 2	Identifiant : M0027 (P0027) Description : Colle de plinthe carrelage	
Dégagement 2; WC 2	Identifiant : M0028 (P0028) Description : Colle de carrelage + chape maigre	
S/escalier	Identifiant : M0029 (P0029) Description : Dalle carreau plâtre	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cuisine	Identifiant : M0031 (P0031) Description : Linoleum + colle + ragréage + Colle de carrelage + chape maigre	
Local de vente	Identifiant : M0032 (P0032) Description : Colle de carrelage + chape maigre	
Local de vente	Identifiant : M0033 (P0033) Description : Colle de plinthe carrelage	
Entrée 2; Dégagement 1; Dégagement 2	Identifiant : M0034 (P0034) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 2; Dégagement 1; Dégagement 2; Local de vente; Cuisine; S/escalier; WC 2; Réserve 1; Réserve 2; Escalier niv1	Identifiant : M0035 (P0035) Description : Enduit plâtre sur mur pierre	
Local de vente; Cuisine; S/escalier; WC 2; Réserve 1; Réserve 2; Escalier niv1	Identifiant : M0036 (P0036) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Local de vente	Identifiant : M0037 (P0037) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	
Entrée 2; Dégagement 1; Dégagement 2; Local de vente; Cuisine; S/escalier; WC 2; Réserve 1; Réserve 2	Identifiant : M0038 (P0038) Description : Enduit plâtre peint plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Dégagement 2; Cuisine	Identifiant : M0039 (P0039) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	
Réserve 2	Identifiant : M0040 (P0040) Description : Colle de faïence	
Cuisine	Identifiant : M0041 (P0041) Description : Colle de faïence	
Cuisine	Identifiant : M0042 (P0042) Description : Enduit plâtre + gouttelettes murales	

Localisation	Description du matériau	Photo
Local de vente	Identifiant : M0043 (P0043) Description : Joint chassis-vitrage de porte et fenêtres	
Dégagement 2; Cuisine; Réserve 3	Identifiant : M0044 (P0044) Description : Mastic vitrier de fenêtres	
Réserve 1; Réserve 2; Escalier niv1	Identifiant : M0045 (P0045) Description : Mastic vitrier de fenêtres	
Entrée 2	Identifiant : M0046 (P0046) Description : Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de porte	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 2	Identifiant : M0047 (P0047) Description : Joint chassis-vitrage de porte	
Cour intérieur; Réserve 3	Identifiant : M0048 (P0048) Description : Chape maigre finition ciment	
Cour intérieur	Identifiant : M0049 (P0049) Description : Relevé d'étanchéité	
Réserve 3, partie extérieur	Identifiant : M0050 (P0050) Description : Enduit ciment de façade	

Localisation	Description du matériau	Photo
Cour intérieur	Identifiant : M0051 (P0051) Description : Bardeaux bitume ("shingle")	
Réserve 3	Identifiant : M0052 (P0052) Description : Enduit plâtre sur mur brique	
Réserve 3	Identifiant : M0053 (P0053) Description : Enduit plâtre peint plafond	
Entrée 3; Placard 1	Identifiant : M0054 (P0054) Description : Colle de carrelage + plaque aggloméré	

Localisation	Description du matériau	Photo
Entrée 3; Séjour/cuisine	Identifiant : M0055 (P0055) Description : Colle de plinthe carrelage	
WC 3	Identifiant : M0056 (P0056) Description : Colle de carrelage + plaque aggloméré	
Séjour/cuisine	Identifiant : M0057 (P0057) Description : Colle de carrelage de sol	
Chambre 2	Identifiant : M0058 (P0058) Description : Isolant + colle + plaque agglomérée	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle d'eau 2	Identifiant : M0059 (P0059) Description : Colle de carrelage + plaque agglomérée	
Entrée 3; Séjour/cuisine; Placard 1; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2	Identifiant : M0061 (P0061) Description : Isolant + pare vapeur sous plancher	
Séjour/cuisine; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2	Identifiant : M0062 (P0062) Description : Enduit plâtre sur mur pierre	
Escalier niv1; Entrée 3; Séjour/cuisine; Placard 1; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2	Identifiant : M0064 (P0064) Description : Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	

Localisation	Description du matériau	Photo
Escalier niv1; Entrée 3; Séjour/cuisine; Placard 1; Chambre 1; Chambre 2; WC 3; Chambre 3; Salle d'eau 2	Identifiant : M0065 (P0065) Description : Enduit plâtre peint plafond dans plénum	
Séjour/cuisine	Identifiant : M0066 (P0066) Description : Colle de faïence	
Salle d'eau 2	Identifiant : M0067 (P0067) Description : Colle de faïence	
Salle d'eau 2	Identifiant : M0068 (P0068) Description : Colle de faïence douche	

Localisation	Description du matériau	Photo
Salle d'eau 2	Identifiant : M0069 (P0069) Description : Trappe de visite	
Séjour/cuisine; Chambre 2	Identifiant : M0070 (P0070) Description : Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenêtre	
Chambre 1; Chambre 3	Identifiant : M0072 (P0072) Description : Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenêtre	
Placard 1	Identifiant : M0074 (P0074) Description : Plaque antivibration	

Localisation	Description du matériau	Photo
Balcon	Identifiant : M0075 (P0075) Description : Chape maigre finition ciment	
Combles	Identifiant : M0076 (P0076) Description : Isolant + pare vapeur	
Combles	Identifiant : M0077 (P0077) Description : Calorifugeage	
Toiture 1	Identifiant : M0078 (P0078) Description : Revêtement d'étanchéité (1ere couche)	

Localisation	Description du matériau	Photo
Toiture 1	Identifiant : M0079 (P0079) Description : Revêtements d'étanchéité -pare vapeur (2eme couche)	
Toiture 1	Identifiant : M0080 (P0080) Description : Mastic vitrier de lucarnes	
Parties extérieures	Identifiant : M0083 (P0083) Description : Joint de brique extérieur	
Parties extérieures	Identifiant : M0084 (P0084) Description : Enduit de façade sur mur pierre	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau	Photo
Néant	-	

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement	Photo
Néant	-	-	

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Fait à **VICHY**, le **02/07/2019**

Par : **GANNE Florian**



E. Annexes au rapport

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012 :

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

E.1. Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

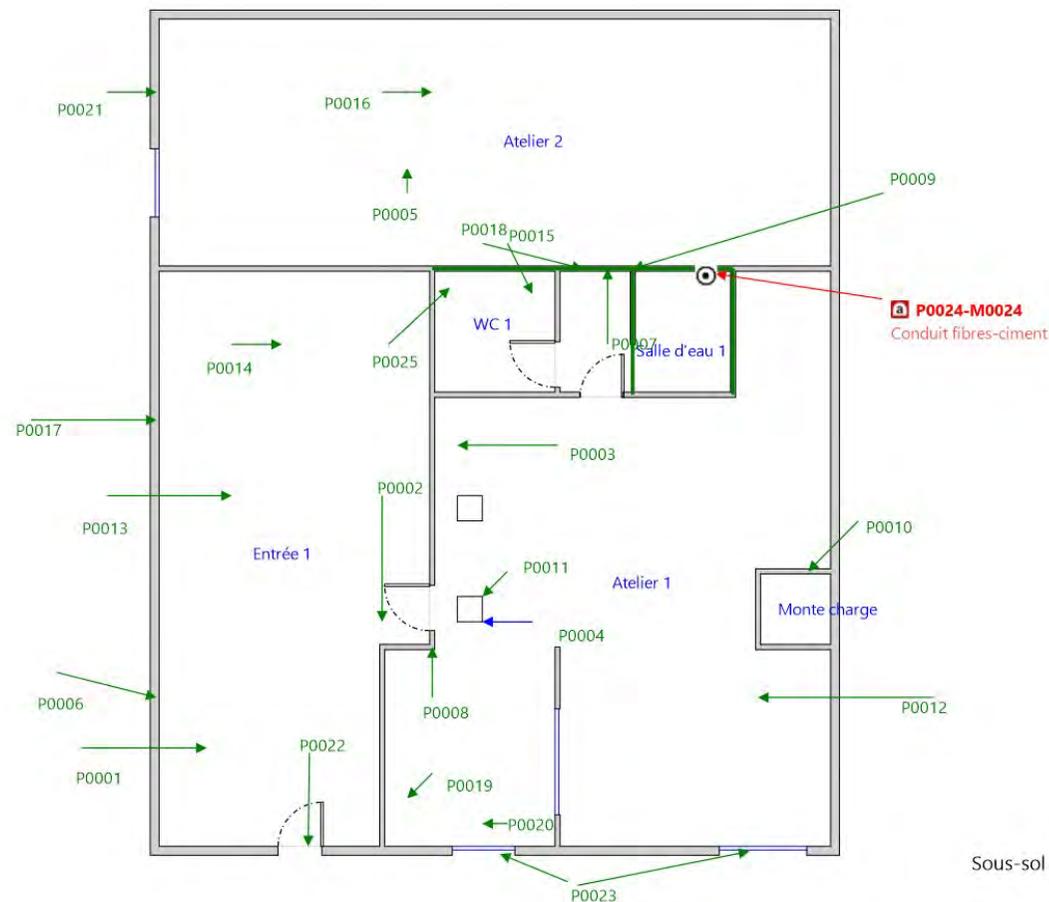
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

E.2. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Chape maigre finition ciment	Entrée 1
P0002	Colle de carrelage + chape maigre	Entrée 1
P0003	Colle de carrelage + chape maigre	Atelier 1
P0004	Colle de plinthe carrelage sur poteau	Atelier 1
P0005	Colle de carrelage + chape maigre	Atelier 2
P0006	Enduit plâtre et chaux sur mur pierre	Entrée 1
P0007	Enduit plâtre et chaux sur mur pierre	Salle d'eau 1
P0008	Enduit plâtre sur mur brique	Atelier 1
P0009	Enduit plâtre sur mur brique	Salle d'eau 1
P0010	Enduit ciment mural	Monte charge
P0011	Enduit ciment peint sur poteaux	Atelier 1
P0012	Joint sur voutain brique	Atelier 1
P0013	Enduit plâtre peint plafond	Entrée 1
P0014	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	Entrée 1
P0015	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	WC 1
P0016	Enduit ciment peint plafond	Atelier 2
P0017	Colle de faïence	Entrée 1
P0018	Colle de faïence	Salle d'eau 1
P0019	Colle de faïence grise	Atelier 1
P0020	Colle de faïence blanche	Atelier 1
P0021	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + colle de faïence	Atelier 2
P0022	Mastic vitrier sur porte d'entrée	Entrée 1
P0023	Joint chassis-vitrage	Atelier 1
P0024	Conduit fibres-ciment	Salle d'eau 1
P0025	Conduits	WC 1
P0026	Colle de carrelage + béton fibré	Entrée 2
P0027	Colle de plinthe carrelage	Entrée 2
P0028	Colle de carrelage + chape maigre	Dégagement 2
P0029	Dalle carreau plâtre	S/escalier
P0030	Linoleum (beige) + linoleum (gris + beige) + colle + linoleum (marron+gris) (A) + colle	Cuisine
P0031	Linoleum + colle + ragréage + Colle de carrelage + chape maigre	Cuisine
P0032	Colle de carrelage + chape maigre	Local de vente
P0033	Colle de plinthe carrelage	Local de vente
P0034	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	Entrée 2
P0035	Enduit plâtre sur mur pierre	Réserve 1
P0036	Enduit plâtre sur mur brique	Réserve 1
P0037	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural	Local de vente
P0038	Enduit plâtre peint plafond	Local de vente
P0039	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	Dégagement 2
P0040	Colle de faïence	Réserve 2
P0041	Colle de faïence	Cuisine
P0042	Enduit plâtre + gouttelettes murales	Cuisine
P0043	Joint chassis-vitrage de porte et fenêtres	Local de vente
P0044	Mastic vitrier de fenêtres	Dégagement 2
P0045	Mastic vitrier de fenêtres	Réserve 1
P0046	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de porte	Entrée 2
P0047	Joint chassis-vitrage de porte	Entrée 2
P0048	Chape maigre finition ciment	Cour intérieur
P0049	Relevé d'étanchéité	Cour intérieur
P0050	Enduit ciment de façade	Réserve 3
P0051	Bardeaux bitume ("shingle")	Cour intérieur

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0052	Enduit plâtre sur mur brique	Réserve 3
P0053	Enduit plâtre peint plafond	Réserve 3
P0054	Colle de carrelage + plaque aggloméré	Entrée 3
P0055	Colle de plinthe carrelage	Entrée 3
P0056	Colle de carrelage + plaque aggloméré	WC 3
P0057	Colle de carrelage de sol	Séjour/cuisine
P0058	Isolant + colle + plaque agglomérée	Chambre 2
P0059	Colle de carrelage + plaque agglomérée	Salle d'eau 2
P0060	Colle de moquette (A) + plaque agglomérée (A)	Chambre 3
P0061	Isolant + pare vapeur sous plancher	Chambre 3
P0062	Enduit plâtre sur mur pierre	Séjour/cuisine
P0063	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural + isolant (A) + colle (A)	Chambre 3
P0064	Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond	Salle d'eau 2
P0065	Enduit plâtre peint plafond dans plénum	WC 3
P0066	Colle de faïence	Séjour/cuisine
P0067	Colle de faïence	Salle d'eau 2
P0068	Colle de faïence douche	Salle d'eau 2
P0069	Trappe de visite	Salle d'eau 2
P0070	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenêtre	Séjour/cuisine
P0071	Mastic vitrier de fenêtre	Séjour/cuisine
P0072	Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenêtre	Chambre 3
P0073	Mastic vitrier de fenêtre	Chambre 3
P0074	Plaque antivibration	Placard 1
P0075	Chape maigre finition ciment	Balcon
P0076	Isolant + pare vapeur	Combles
P0077	Calorifugeage	Combles
P0078	Revêtement d'étanchéité (1ere couche)	Toiture 1
P0079	Revêtements d'étanchéité -pare vapeur (2eme couche)	Toiture 1
P0080	Mastic vitrier de lucarnes	Toiture 1
P0081	Mitre en fibres-ciment	Toiture 1
P0082	Mastic vitrier de fenêtre	Monte charge
P0083	Joint de brique extérieur	Parties extérieures
P0084	Enduit de façade sur mur pierre	Parties extérieures

E.3. Planches de repérage



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

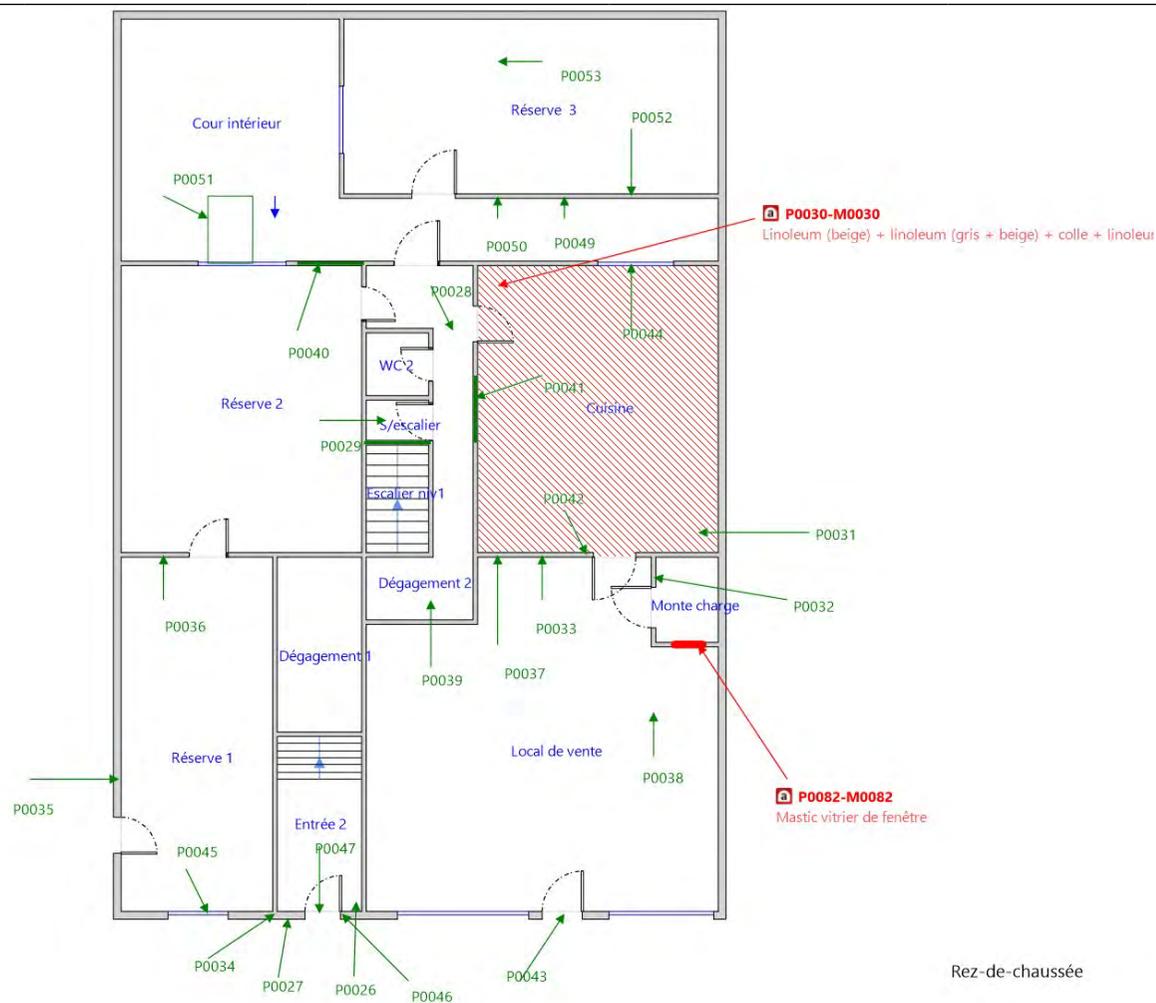


Nom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

**HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY**



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

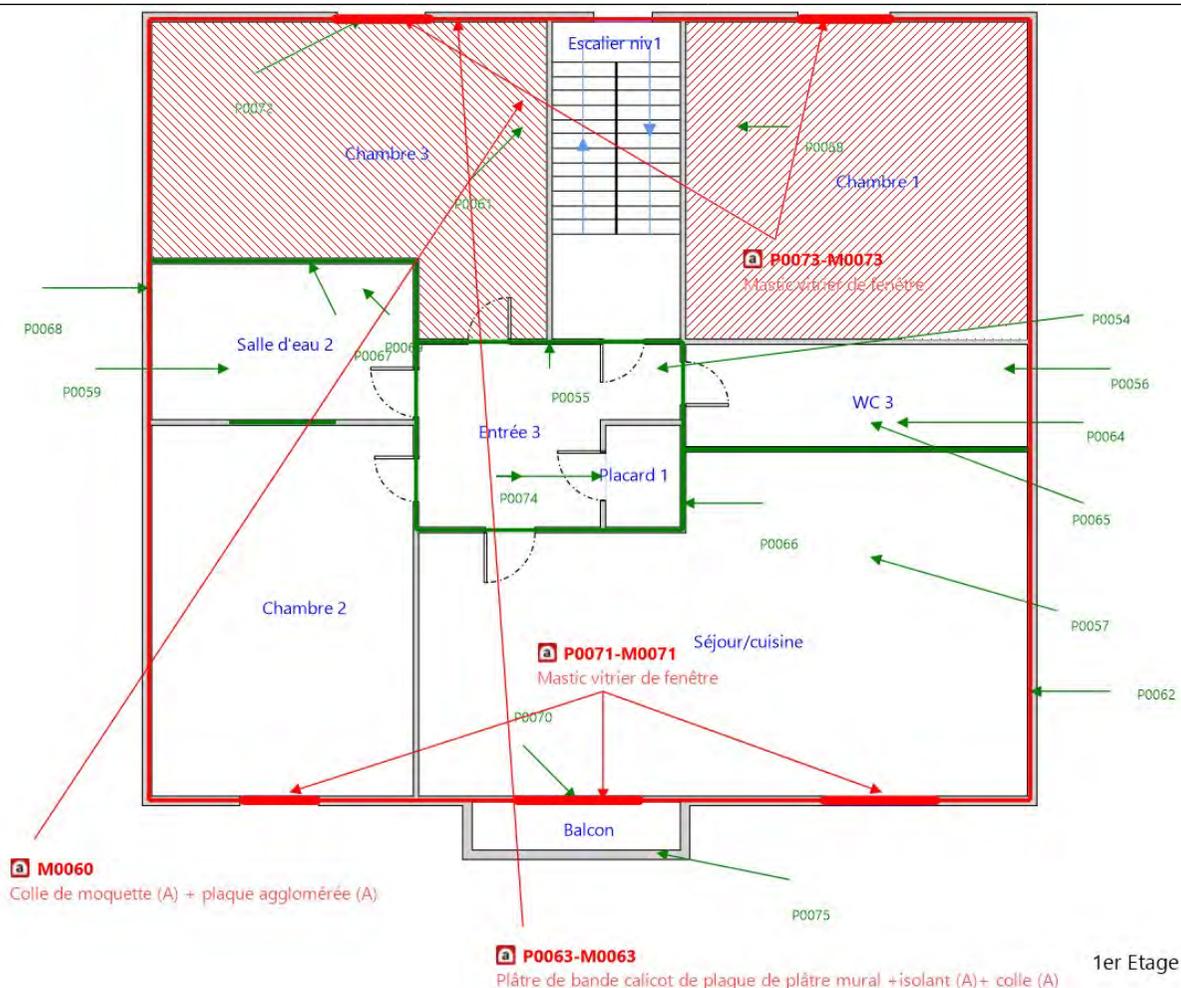
MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY
HOTEL DE VILLE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
03200 VICHY



PXXX - MXXX

Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant

PXXX

Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse

MXXX

Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire :

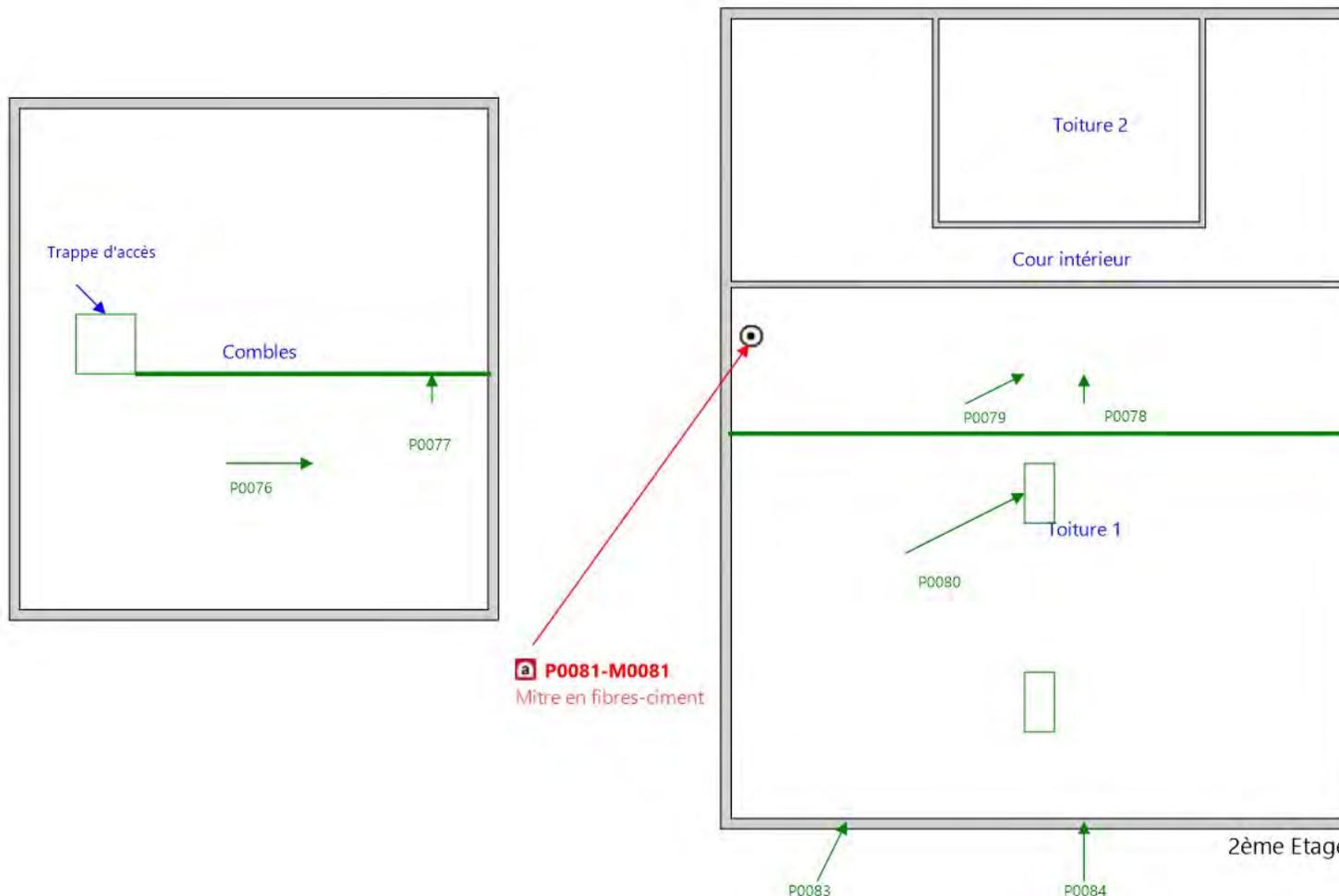
Adresse du propriétaire :

MAIRIE DE VICHY

HOTEL DE VILLE

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

03200 VICHY



P0081-M0081
Mitre en fibres-ciment

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Nom du propriétaire : MAIRIE DE VICHY
Adresse du propriétaire : HOTEL DE VILLE
 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
 03200 VICHY

E.4. Procès verbaux d'analyses



AED Expertises Centre Auvergne
Florian GANNE
77, avenue de Gramont
03200 VICHY

Numéro de dossier : 19k017804

Référence de dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs au dossier suivant :

- 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

 4, chemim des Maures
 F-33170 - Gradignan

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

N° Éch.	N° couche	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultat
					Nb	Type	
001	1	19K017804-001 - P0001 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Entree 1	matériau semi-dur (blanc) en traces;matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	1	19K017804-002 - P0002 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Entree 1	matériau dur de type carrelage, faïence (beige) + (marron) + (jaune);matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	2	19K017804-002 - P0002 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Entree 1	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	3	19K017804-002 - P0002 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Entree 1	matériau dur de type joint ciment (noir);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	1	19K017804-003 - P0003 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 1	matériau dur de type carrelage, faïence (beige)+(marron)+(jaune);matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	2	19K017804-003 - P0003 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 1	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris);matériau (noir) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	3	19K017804-003 - P0003 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 1	matériau souple (noir);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	1	19K017804-004 - P0004 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage sur poteau - Atelier 1	matériau dur de type carrelage, faïence (beige)+(marron);matériau dur de type ciment-colle (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	2	19K017804-004 - P0004 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage sur poteau - Atelier 1	matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	1	19K017804-005 - P0005 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 2	matériau dur de type carrelage, faïence (gris);matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	2	19K017804-005 - P0005 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 2	matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé);matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	3	19K017804-005 - P0005 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Atelier 2	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

006	1	19K017804-006 - P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre et chaux sur mur pierre - Entree 1	matériau de type peinture (beige);matériau semi-dur de type enduit (beige) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	2	19K017804-006 - P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre et chaux sur mur pierre - Entree 1	matériau semi-dur de type enduit (beige);matériau semi-dur (gris);matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	3	19K017804-006 - P0006 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre et chaux sur mur pierre - Entree 1	matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	1	19K017804-007 - P0007 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre et chaux sur mur pierre - Salle d'eau 1	matériau de type peinture (beige);matériau semi-dur de type enduit (beige);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	2	19K017804-007 - P0007 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre et chaux sur mur pierre - Salle d'eau 1	matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	1	19K017804-008 - P0008 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Atelier 1	matériau de type système d'enduit peinture (beige);matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	2	19K017804-008 - P0008 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Atelier 1	matériau semi-dur de type enduit (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	1	19K017804-009 - P0009 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre sur mur brique - Salle d'eau 1	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	1	19K017804-010 - P0010 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment mural - Monte charge	matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
011	1	19K017804-011 - P0011 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment peint sur poteaux - Atelier 1	matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	1	19K017804-012 - P0012 - Plafonds - Enduits projetes - Joint sur voutain brique - Atelier 1	matériau de type peinture (beige);matériau semi-dur (blanc) + (beige);matériau semi-dur (beige) en traces;matériau (noir) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	2	19K017804-012 - P0012 - Plafonds - Enduits projetes - Joint sur voutain brique - Atelier 1	matériau semi-dur (blanc) + (beige) ; matériau semi-dur (beige) en traces ; matériau (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	1	19K017804-013 - P0013 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Entree 1	matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	2	19K017804-013 - P0013 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit platre peint plafond - Entree 1	matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) + (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	1	19K017804-014 - P0014 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Entree 1	matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	2	19K017804-014 - P0014 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Entree 1	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
014	3	19K017804-014 - P0014 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Entree 1	matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

014	4	19K017804-014 - P0014 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Entree 1	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
014	5	19K017804-014 - P0014 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - Entree 1	matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
015	1	19K017804-015 - P0015 - Plafonds - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre de plafond - WC 1	matériau de type maillage de fibres et liant (beige);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron);matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	1	19K017804-016 - P0016 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit ciment peint plafond - Atelier 2	matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	2	19K017804-016 - P0016 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit ciment peint plafond - Atelier 2	matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
016	3	19K017804-016 - P0016 - Plafonds - Enduits projetes - Enduit ciment peint plafond - Atelier 2	matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (beige) en traces ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	1	19K017804-017 - P0017 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Entree 1	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc);matériau dur de type ciment-colle (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	2	19K017804-017 - P0017 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Entree 1	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
018	1	19K017804-018 - P0018 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Salle d'eau 1	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc);matériau dur de type ciment-colle (fibreux) (beige);matériau dur (orange)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	2	19K017804-018 - P0018 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faience - Salle d'eau 1	matériau dur (orange)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	1	19K017804-019 - P0019 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence grise - Atelier 1	matériau dur de type ciment-colle (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	1	19K017804-020 - P0020 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence blanche - Atelier 1	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau dur (orange)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	1	19K017804-021 - P0021 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre mural + colle de faïence - Atelier 2	matériau dur de type ciment-colle (gris);matériau souple (fibreux) (vert);matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	2	19K017804-021 - P0021 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre mural + colle de faïence - Atelier 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
021	3	19K017804-021 - P0021 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Platre de bande calicot de plaque de platre mural + colle de faïence - Atelier 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) en traces;matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
022	1	19K017804-022 - P0022 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier sur porte d'entree - Entree 1	matériau souple de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	1	19K017804-023 - P0023 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage - Atelier 1	matériau (gris);matériau souple de type joint (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

024	1	19K017804-024 - P0024 - Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Salle d'eau 1	matériau semi-dur (blanc);matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante de type Chrysotile
025	1	19K017804-025 - P0025 - Conduits de vapeur, fumée, échappement - Conduits - Conduits - WC 1	matériau semi-dur (gris);matériau semi-dur (beige);matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	1	19K017804-026 - P0026 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + béton fibre - Entree 2	matériau dur de type carrelage, faïence (beige) + (gris);matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé);matériau semi-dur (fibreux) (gris) (clair) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	2	19K017804-026 - P0026 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + béton fibre - Entree 2	matériau semi-dur (fibreux) (gris) (clair)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	1	19K017804-027 - P0027 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 2	matériau dur de type carrelage, faïence (beige) (gris);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau souple fibreux de type papier, carton (beige);matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	2	19K017804-027 - P0027 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
028	1	19K017804-028 - P0028 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Degagement 2	matériau dur de type carrelage, faïence (marron);matériau dur de type ciment-colle (gris)	MET	2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	2	19K017804-028 - P0028 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Degagement 2	matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
028	3	19K017804-028 - P0028 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Degagement 2	matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	1	19K017804-029 - P0029 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Dalle carreau plâtre - S/escalier	matériau semi-dur (gris);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	2	19K017804-029 - P0029 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Dalle carreau plâtre - S/escalier	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	1	19K017804-030 - P0030 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + linoleum + colle + linoleum + colle - Cuisine	matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	2	19K017804-030 - P0030 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + linoleum + colle + linoleum + colle - Cuisine	matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (gris) + (beige);matériau de type colle (jaune) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	3	19K017804-030 - P0030 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Revêtement plastique avec sous-couche - Linoleum + linoleum + colle + linoleum + colle - Cuisine	matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (marron)+(gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type - Trémolite
031	1	19K017804-031 - P0031 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Linoleum + colle + ragreage + Colle de carrelage + chape maigre - Cuisine	matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	2	19K017804-031 - P0031 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Linoleum + colle + ragreage + Colle de carrelage + chape maigre - Cuisine	matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	3	19K017804-031 - P0031 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Linoleum + colle + ragreage + Colle de carrelage + chape maigre - Cuisine	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (granulaire) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

031	4	19K017804-031 - P0031 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Linoléum + colle + ragréage + Colle de carrelage + chape maigre - Cuisine	matériau dur de type joint ciment (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
032	1	19K017804-032 - P0032 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Local de vente	matériau dur de type carrelage, faïence (beige);matériau dur de type ciment-colle (granulaire) (gris);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
032	2	19K017804-032 - P0032 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + chape maigre - Local de vente	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
033	1	19K017804-033 - P0033 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Local de vente	matériau dur de type carrelage, faïence (beige) + (noir);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau semi-dur (fibreuse) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
034	1	19K017804-034 - P0034 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Entree 2	matériau de type maillage de fibres et liant (blanc);matériau semi-dur de type enduit (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET *	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
034	2	19K017804-034 - P0034 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Entree 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP *	2	-	Fibres d'amiante non détectées
034	3	19K017804-034 - P0034 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Entree 2	matériau semi-dur de type enduit (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
034	4	19K017804-034 - P0034 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Entree 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
034	5	19K017804-034 - P0034 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Entree 2	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	1	19K017804-035 - P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Reserve 1	matériau fibreux de type papier peint (blanc) + (marron);matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	2	19K017804-035 - P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Reserve 1	matériau fibreux de type papier peint (rose);matériau semi-dur de type enduit (beige);matériau semi-dur de type enduit (vert);matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	3	19K017804-035 - P0035 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Reserve 1	matériau semi-dur de type plâtre (blanc);matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	1	19K017804-036 - P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 1	matériau fibreux de type papier peint (de différentes couleurs);matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	2	19K017804-036 - P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 1	matériau fibreux de type papier peint (rose);matériau semi-dur de type plâtre (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	3	19K017804-036 - P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 1	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	4	19K017804-036 - P0036 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 1	matériau semi-dur de type plâtre (blanc);matériau de type peinture (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

037	1	19K017804-037 - P0037 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Local de vente	matériau fibreux de type papier peint (orange);matériau semi-dur de type enduit (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron);matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (beige) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
037	2	19K017804-037 - P0037 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural - Local de vente	matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	1	19K017804-038 - P0038 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Local de vente	matériau fibreux de type papier peint (beige) + (marron);matériau de type peinture (bleu);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	2	19K017804-038 - P0038 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Local de vente	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039	1	19K017804-039 - P0039 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Degagement 2	matériau de type peinture (beige);matériau semi-dur de type enduit (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (beige);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron);matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039	2	19K017804-039 - P0039 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Degagement 2	matériau semi-dur de type plâtre (fibreux) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
040	1	19K017804-040 - P0040 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Reserve 2	matériau dur de type carrelage, faïence (rose);matériau dur de type ciment-colle (marron);matériau semi-dur (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
041	1	19K017804-041 - P0041 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Cuisine	matériau dur de type carrelage, faïence (beige);matériau de type aluminium (gris);matériau souple fibreux de type papier, carton (bleu);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
042	1	19K017804-042 - P0042 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre + gouttelettes murales - Cuisine	matériau de type peinture (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
042	2	19K017804-042 - P0042 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre + gouttelettes murales - Cuisine	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
042	3	19K017804-042 - P0042 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre + gouttelettes murales - Cuisine	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
043	1	19K017804-043 - P0043 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage de porte et fenetres - Local de vente	matériau souple de type joint (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
044	1	19K017804-044 - P0044 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Degagement 2	matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
045	1	19K017804-045 - P0045 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetres - Reserve 1	matériau de type peinture (gris);matériau semi-dur de type mastic (beige);matériau (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
046	1	19K017804-046 - P0046 - Chassis de fenetre - Mastic et joint - Joint d'etancheite ouvrant-dormant de porte - Entree 2	matériau souple de type joint (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
047	1	19K017804-047 - P0047 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joint chassis-vitrage de porte - Entree 2	matériau souple de type joint (transparent)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
048	1	19K017804-048 - P0048 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Cour interieur	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

049	1	19K017804-049 - P0049 - Revêtements bitumineux d'étanchéité - Bardeaux d'asphalte - Relevé d'étanchéité - Cour intérieur	matériau de type aluminium (gris) ; matériau semi-dur (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
050	1	19K017804-050 - P0050 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment de façade - Reserve 3	matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
051	1	19K017804-051 - P0051 - Revêtements bitumineux d'étanchéité - Bardeaux bitume ("shingle") - Bardeaux bitume ("shingle") - Cour intérieur	matériau semi-dur (gris);matériau souple (fibreuse) (bitumineux) (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
052	1	19K017804-052 - P0052 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 3	matériau de type système d'enduit peinture (bleu);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
052	2	19K017804-052 - P0052 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur brique - Reserve 3	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
053	1	19K017804-053 - P0053 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond - Reserve 3	matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
054	1	19K017804-054 - P0054 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + plaque agglomérée - Entree 3	matériau dur de type carrelage, faïence (beige);matériau dur de type ciment-colle (fibreuse) (gris);matériau semi-dur fibreuse de type bois, copeaux (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
055	1	19K017804-055 - P0055 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 3	matériau dur de type carrelage, faïence (marron);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
055	2	19K017804-055 - P0055 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - Entree 3	matériau souple fibreuse de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
056	1	19K017804-056 - P0056 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + plaque agglomérée - WC 3	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc);(bleu);matériau (fibreuse) (blanc);matériau dur de type ciment-colle (fibreuse) (gris);matériau semi-dur fibreuse de type bois, copeaux (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
057	1	19K017804-057 - P0057 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage de sol - Sejour/cuisine	matériau dur de type carrelage, faïence (marron);matériau dur de type ciment-colle (fibreuse) (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
057	2	19K017804-057 - P0057 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage de sol - Sejour/cuisine	matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
058	1	19K017804-058 - P0058 - Sol - - - Isolant + colle + plaque agglomérée - Chambre 1	matériau souple (gris) (foncé)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
058	2	19K017804-058 - P0058 - Sol - - - Isolant + colle + plaque agglomérée - Chambre 1	matériau de type mousse (jaune) en traces;matériau de type colle (jaune);matériau semi-dur fibreuse de type bois, copeaux (beige)+(vert)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
059	1	19K017804-059 - P0059 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + plaque agglomérée - Salle d'eau 2	matériau dur de type carrelage, faïence (blanc);matériau (fibreuse) (blanc);matériau dur de type ciment-colle (fibreuse) (gris);matériau semi-dur fibreuse de type bois, copeaux (beige)+(vert)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
059	2	19K017804-059 - P0059 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de carrelage + plaque agglomérée - Salle d'eau 2	matériau dur de type joint ciment (gris) (foncé)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
060	1	19K017804-060 - P0060 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Colles bitumineuses - Colle de moquette + plaque agglomérée - Chambre 3	matériau souple fibreuse de type moquette (blanc) + (cinza);matériau de type mousse (jaune);matériau de type colle (jaune);matériau semi-dur fibreuse de type bois, copeaux (beige) + (vert)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type Chrysotile

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

061	1	19K017804-061 - P0061 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - - Isolant + pare vapeur sous plancher - Chambre 3	matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
061	2	19K017804-061 - P0061 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - - Isolant + pare vapeur sous plancher - Chambre 3	matériau fibreux de type isolant (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
062	1	19K017804-062 - P0062 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit plâtre sur mur pierre - Séjour/cuisine	matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
063	1	19K017804-063 - P0063 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant + colle - Chambre 3	matériau fibreux de type papier peint (rose) ; matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type Chrysotile
063	2	19K017804-063 - P0063 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant + colle - Chambre 3	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige);matériau semi-dur de type enduit (brillante) (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (marron);matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
063	3	19K017804-063 - P0063 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant + colle - Chambre 3	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
063	4	19K017804-063 - P0063 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant + colle - Chambre 3	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
063	5	19K017804-063 - P0063 - Murs et cloisons - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre mural +isolant + colle - Chambre 3	matériau semi-dur (beige);matériau de type polystyrène (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
064	1	19K017804-064 - P0064 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Salle d'eau 2	matériau de type peinture (blanc);matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc);matériau souple fibreux de type papier, carton (beige);matériau semi-dur de type enduit (brillant) (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
064	2	19K017804-064 - P0064 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Salle d'eau 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
064	3	19K017804-064 - P0064 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Salle d'eau 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
064	4	19K017804-064 - P0064 - Plafonds - Bandes calicots - Plâtre de bande calicot de plaque de plâtre de plafond - Salle d'eau 2	matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
065	1	19K017804-065 - P0065 - Plafonds - Enduits projetés - Enduit plâtre peint plafond dans plenum - WC 3	matériau (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau de type colle (transparent)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
066	1	19K017804-066 - P0066 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Séjour/cuisine	matériau dur de type carrelage, faïence (beige);matériau dur de type ciment-colle (beige);matériau de type peinture (beige);matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
066	2	19K017804-066 - P0066 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Séjour/cuisine	matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
067	1	19K017804-067 - P0067 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle d'eau 2	matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
067	2	19K017804-067 - P0067 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle d'eau 2	matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

067	3	19K017804-067 - P0067 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence - Salle d'eau 2	matériau dur de type joint ciment (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
068	1	19K017804-068 - P0068 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de faïence douche - Salle d'eau 2	matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau de type peinture (gris) ; matériau semi-dur (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
069	1	19K017804-069 - P0069 - Baignoire - Plaque bitumineuse - Trappe de visite - Salle d'eau 2	matériau dur de type plaque (fibreuse) (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
070	1	19K017804-070 - P0070 - Chassis de fenetre - Mastic et joint - Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenetre - Sejour/cuisine	matériau souple de type joint (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
071	1	19K017804-071 - P0071 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - Sejour/cuisine	matériau semi-dur de type mastic (collant) (marron) ; matériau de type peinture (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type Chrysotile
072	1	19K017804-072 - P0072 - Chassis de fenetre - Mastic et joint - Joint d'étanchéité ouvrant-dormant de fenetre - Chambre 3	matériau souple de type joint (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
073	1	19K017804-073 - P0073 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - Chambre 3	matériau semi-dur de type mastic (collant) (marron);matériau de type peinture (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type Chrysotile
074	1	19K017804-074 - P0074 - Porte - Produits de scellements et materiaux insonorisants - Plaque antivibration - Placard 1	matériau semi-dur (bitumineux) (collant) (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
075	1	19K017804-075 - P0075 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Balcon	matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
075	2	19K017804-075 - P0075 - Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement) - Chape maigre - Chape maigre finition ciment - Balcon	matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
076	1	19K017804-076 - P0076 - - - - - Isolant + pare vapeur - Combles	matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (marron) ; matériau fibreux de type isolant (jaune) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
076	2	19K017804-076 - P0076 - - - - - Isolant + pare vapeur - Combles	matériau fibreux de type isolant (jaune)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
077	1	19K017804-077 - P0077 - Flocages, Calorifugeages, Faux plafonds - Calorifugeages - Calorifugeage - Combles	matériau fibreux de type bourre de calorifuge (de différentes couleurs)	MOLP	2	-	Fibres d'amiante non détectées
078	1	19K017804-078 - P0078 - Revêtements bitumineux d'étanchéité - Revêtements - Revêtement d'étanchéité (1ere couche) - Toiture 1	matériau semi-dur (gris);matériau souple bitumineux (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
079	1	19K017804-079 - P0079 - Revêtements bitumineux d'étanchéité - Revêtements - Revêtements d'étanchéité -pare vapeur (2eme couche) - Toiture 1	matériau de type aluminium (gris) ; matériau souple (fibreux) (bitumineux) (noir) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
080	1	19K017804-080 - P0080 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de lucarnes - Toiture 1	matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (gris) ; matériau semi-dur (marron)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
081	1	19K017804-081 - P0081 - Conduits en toiture - Conduits en amiante-ciment - Mitre en fibres-ciment - Toiture 1	matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	MOLP	4	-	Fibres d'amiante de type Chrysotile - Crocidolite

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-EK-058178-V1

Version du : 12/06/19 20:45

Dossier N° : 19ek058178

Date de réception : 27/05/2019

Date d'analyse : 04/06/19

Référence Dossier : 19K017804- - Dossier: M201231_01668_4

082	1	19K017804-082 - P0082 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Mastic vitrier de fenetre - Monte charge	matériau de type peinture (marron);matériau de type peinture (bleu);matériau semi-dur (blanc);matériau semi-dur de type mastic (beige);matériau (noir)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type Chrysotile
083	1	19K017804-083 - P0083 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint de brique exterior - Parties exterieures	matériau de type peinture (marron);matériau de type peinture (orange);matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
083	2	19K017804-083 - P0083 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Joint de brique exterior - Parties exterieures	matériau dur de type mortier, béton, chape (beige)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
084	1	19K017804-084 - P0084 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade sur mur pierre - Parties exterieures	matériau de type peinture (blanc);matériau de type peinture (jaune);matériau semi-dur de type enduit (blanc) en traces	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
084	2	19K017804-084 - P0084 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit de facade sur mur pierre - Parties exterieures	matériau semi-dur de type enduit (blanc)	MET	1	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche et l'identification des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP : Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

MET : Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou par attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996, MO/HBA/MAT/S2-06 et de la législation française : Arrêté du 6 Mars 2003.

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>.

Observation rapport :

19EK058178-024-Les fibres d'amiante ont été détecté dans le matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparé et analysés séparément, il n'est donc pas possible de conclure de manière définitive à la présence ou à l'absence d'amiante dans ces autres matériaux.

19EK058178-072-Un matériau de type peinture (blanc) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Validé et approuvé par:

Sandra Cruz



Technicien analyste en microscopie

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

Monsieur GANNE Florian sous le numéro : **C015-SE12-2016**

DOMAINE (S) CONCERNÉ (S)	VALIDITÉ
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (MENTION)	<i>Du 22/03/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	<i>Du 09/01/2017 Au 08/01/2022</i>

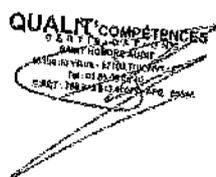
Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011 ; Arrêté du 10 août 2015 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 22/03/2017
Pour QUALIT'COMPÉTENCES
Larouz Soufian, Responsable Technique



Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est
accrédité sous le numéro 4-0569 Portée disponible sur
www.cofrac.fr





La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GANNE Florian
sous le numéro 17-875

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :



Amiante sans mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Amiante avec mention

Prise d'effet : 20/03/2017

Validité : 19/03/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06.

ABCIDIA CERTIFICATION - 4 route de la Noüe 91190 GIE-SUR-YVETTE - 01 84 49 60 24

www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 2019-02-07/2014

Votre Assurance

► RC PRESTATAIRES

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC FR

AGENT

MM BOUNAN ET HABIB
16 RUE BAYARD
31000 TOULOUSE
Tél : 0561624809
Fax : 05 61 62 49 81
Email : AGENCE.BOUNANHABIB@AXA.FR
Portefeuille : 0031057244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 2704600004

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SAS HOLDING AED GROUP
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

Ainsi que

SARL AED EXPERTISES
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

SARL AED AMIANTE ET ENVIRONNEMENT
414 RUE DES GRILLONS
69400 GLEIZÉ

SARL AED EXPERTISES CENTRE AUVERGNE
77 AVENUE DE GRAMONT
03200 VICHY

SARL AED EXPERTISES AQUITAINE
4 AVENUE GRAHAM BELL
33700 MERIGNAC

sont titulaires d'un contrat d'assurance N° 7627751904 ayant pris effet le 07/01/2019 destiné à satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle instituée par l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Activités garanties

Diagnostics techniques immobiliers :

. Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

1/ en cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation

2/ en cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

. Constats et diagnostics ci-avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique.

. Prestations autres que celles réalisées ci-avant ou dans le cadre de la constitution du dossier technique :

Loi Carrez

Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro

Etat de conformité de la sécurité des piscines

Etat des lieux locatif

Diagnostic radon

Diagnostic relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores

Diagnostic réglementaire d'accessibilité handicapés

Etat des lieux « Loi SCELLIER »

Etat des installations d'assainissement non collectif

Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division

Calcul des tantièmes

Contrôle de la sécurité de l'installation électrique

Mesurage Loi Boutin

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments Diagnostic technique global (DTG)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après) <u>Dont :</u> Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance 10 000 000 € par année d'assurance	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 400 000 € par année d'assurance	
Autres garanties		
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	885 000 € par année d'assurance	
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	600 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre	
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance	
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre	
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	35 000 € par sinistre	
Défense (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	
Recours (Art 5 des conditions générales)	25 000 € par litige	

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 07/01/2019 au 01/07/2019 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TOULOUSE le 9 janvier 2019

Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



Réseau Fibre Optique :
Classe de Précision:
Profondeur moyenne du réseau:

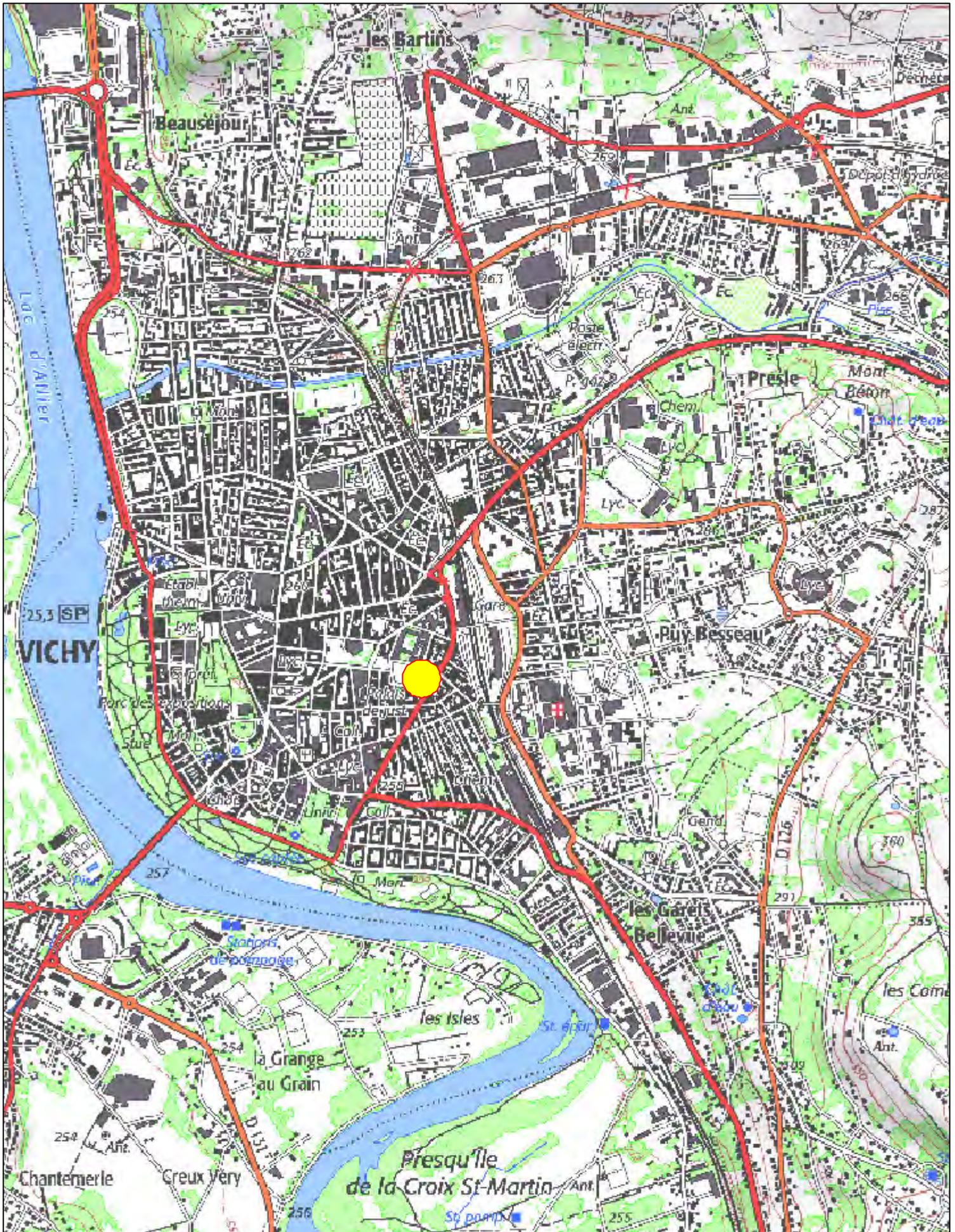
Echelle: 1:16 000

Date: 04/03/2020

Direction VRD



 Réseau fibre optique





VILLE DE VICHY

SERVICES TECHNIQUES

ILOT DES CELESTINS

AMENAGEMENT D'UN PARKING

Contenance : 82 places (création de 29 places)

ECHELLE : 1/200

ESPACES VERTS

- Arbres: Salix alba chermesina
- Arbustes : Hippocrepis emerus, Coronilla glauca, Vitex agnus-castus
- Vivaces suffruticantes en mélange : Rosmarinus officinalis, Santolina virens, Teucrium chamaedrys, etc.

VOIRIE

- Bordure P1
- Caniveau CS1
- Revêtement chaussée et zones de stationnement en enrobé noir

DIRECTION V.R.D.

VICHY LE : 25 NOVEMBRE 2019

